

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023



metropole-dijon.fr



- 03** Présentation de la collectivité
- 04** La réalisation du présent document
- 05** Les pictogrammes des finalités et des objectifs
- 06** Finalité 1
Relever le défi climatique
- 52** Finalité 2
*Préserver la biodiversité, les milieux
et les ressources du territoire*
- 79** Finalité 3
*Améliorer la qualité de vie
et contribuer au bien être de tous*
- 96** Finalité 4
Développer la cohésion sociale et la citoyenneté
- 116** Finalité 5
*Favoriser les modes de production
et de consommations responsables*
-

Merci aux agents pour leurs photographies

Crédits photos :

Couverture et dernière de couverture : Marie-Laure Hutinet • Laurent Chambry • Line Carpentier • Anne-Sophie Dubois • Catherine Soeur • Daniëlle Haler • Fabienne Collot
Page 3 : Marie-Laure Hutinet
Page 6 : Catherine Soeur
Page 52 : Daniëlle Haler
Page 79 : Line Carpentier
Page 116 : Anne-Sophie Dubois





Présentation de la collectivité

Dynamisme et haute qualité de vie

La ville de Dijon, qui compte près de 160.000 habitants, est, au cœur d'une métropole de près de 260.000 habitants, la capitale de la grande région Bourgogne-Franche-Comté. Elle accueille la plupart des équipements et des services qui lui permettent de jouer pleinement son rôle de centralité : une gare TGV qui accueille plus de 20.000 passagers par jour, une université dont les effectifs ne cessent de croître (plus de 30.000 étudiants), un centre hospitalier universitaire qui se positionne parmi les 15 meilleurs de France, un parc des congrès et des expositions, une offre commerciale diversifiée, des équipements culturels et sportifs de premier plan, des quartiers d'affaires et des zones d'activités économiques en développement...

Ville d'art et d'histoire, Dijon renferme un cœur historique inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco dans le cadre des Climats du vignoble de Bourgogne. Ce secteur sauvegardé s'étend sur environ 100 hectares, ce qui en fait l'un des plus vastes de France. Il attire une clientèle touristique internationale croissante, séduite par un patrimoine bien entretenu (Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne, hôtels particuliers, églises, neuf musées et centres d'art...) et par ses atouts gastronomiques et viticoles (restaurants dont plusieurs étoilés, bars à vins, cavistes...). La piétonisation des principales artères commerçantes du cœur de ville, notamment de l'emblématique place de la Libération, a permis d'améliorer la qualité de vie des chalandes et des touristes. Elle est l'un des facteurs explicatifs de la relative bonne santé du commerce en centre-ville, qui

affiche l'un des « taux de vacance » (ratio de cellules vides) les plus faibles de France. La présence d'un centre d'art contemporain d'envergure internationale signé de l'architecte japonais Shigeru Ban, Le Consortium, d'une salle de musiques amplifiées rénovée (La Vapeur), d'un Opéra reconnu d'intérêt national, d'un Zénith (le troisième de France par sa capacité, avec 9000 places), mais aussi d'un centre dramatique national et d'un centre de création jeune public unique en son genre (La Minoterie), contribuent à faire de Dijon une incontestable capitale culturelle. La Cité internationale de la gastronomie et du vin, qui a ouvert ses portes au printemps 2022, complète l'offre culturelle d'une ville dont le parc hôtelier, anticipant la hausse de la fréquentation touristique, s'est fortement développé et amélioré ces dernières années.

Les aménagements urbains, en particulier la création d'une dizaine d'écoquartiers sur d'anciennes friches militaires, industrielles ou hospitalières, ont permis de faire augmenter la population sans réduire la qualité de vie des habitants. Dijon reste par exemple une ville verte, où de nouveaux parcs ont été créés (Arsenal, Hyacinthe-Vincent...) et où la biodiversité est, sous l'égide du Jardin de l'Arquebuse, érigée en priorité. Ville à taille humaine, Dijon est appréciée à la fois pour sa qualité de vie et pour son dynamisme. Elle présente les atouts d'une grande ville, sans les inconvénients. La ville de Dijon veille en particulier à maintenir un haut niveau de service public : en entreprenant un ambitieux programme de rénovation de ses écoles, en soutenant

activement la vie associative et les initiatives citoyennes, en favorisant l'accès à la culture pour tous, en facilitant la pratique sportive amateur... les aménagements cyclables, la préservation de vastes espaces naturels à l'ouest de la ville, le brunch des halles et les nombreux festivals tout au long de l'année sont quelques-uns des atouts de Dijon, ville dynamique et douce à vivre mais qui donne une grande place à la solidarité.



Dijon- Palais des Ducs de Bourgogne ©Franck Weckh



La réalisation du présent document

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à « présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ».

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu du rapport qui doit comporter « au regard des cinq finalités du développement durable : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. »

Ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est l'occasion pour la collectivité de présenter :

- les différents programmes, politiques et actions de développement durable mis en œuvre, leur état d'avancement et leur cohérence ;
- ainsi que les résultats et impacts de la politique de développement durable et ses contributions aux principaux enjeux nationaux (5 finalités du cadre de référence).

Ce rapport offre une approche transversale entre

les cinq finalités en identifiant les interactions et les articulations entre les politiques publiques et en présentant dans quelle mesure les actions, programmes et politiques de la collectivité contribuent aux différentes finalités.

Il met en perspective, le bilan des actions de la collectivité et les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées dans la maquette budgétaire. Il doit servir de support au débat entre élus sur le cheminement emprunté par la collectivité vers un développement durable.

Une demande a été envoyée à tous les services pour recenser les actions.

Le service Écologie Urbaine de Dijon métropole et de la Ville de Dijon a synthétisé les informations recueillies et a défini, conjointement avec les services, les indicateurs pertinents devant être insérés dans le présent rapport.

Les illustrations, l'infographie et la mise en page ont été réalisées par le service Territoires et Projets du Pôle Urbanisme et Environnement de Dijon métropole.

La couverture et les intercalaires du présent rapport sont issus du concours photos réalisé en interne auprès des agents dans le cadre de la démarche RSO.

Un comité de relecture (élus, directeurs de services, techniciens) a relu et apporté des corrections le cas échéant.

Le présent rapport est donc le fruit d'un travail transversal et partenarial permettant d'appréhender la politique globale de la collectivité et de mieux saisir ses engagements en faveur d'un développement durable.

De plus, parce que les actions de la collectivité sont certes locales, elles s'inscrivent néanmoins dans une dimension globale.

C'est pourquoi il a été décidé de présenter les actions sous le double prisme des 5 finalités du développement durable, détaillées ci-dessous et des 17 objectifs de développement durable (ODD) établies en 2015 (détaillées ci-après).



Les pictogrammes des finalités et des objectifs

Les 5 finalités de développement durable



Relever le défi climatique

1



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources du territoire

2



Améliorer la qualité de vie et contribuer au bien être de tous

3



Développer la cohésion sociale et la citoyenneté

4



Favoriser les modes de production et de consommation responsable

5

Les 17 objectifs du développement durable



Finalité 1

Relever le défi climatique



Finalité 1



La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère est aujourd'hui une priorité mondiale reconnue par tous

La communauté internationale s'est réunie en décembre 2015, lors de la Conférence des Parties (COP21) à Paris, afin de renforcer les engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. Cette manifestation se devait de conduire l'ensemble des pays à signer un accord international de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord, ainsi historique, engage la planète entière vers un objectif commun et solidaire.

À l'échelle de la France, la loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte réaffirme les engagements énergétiques et climatiques de la France d'ici 2050 et fixe de nouveaux objectifs intermédiaires (2020 et 2030).

En tant que décideurs locaux, les collectivités ont une forte responsabilité en matière de lutte contre le changement climatique. Elles interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) au travers de leur gestion des équipements, des services publics et de leur patrimoine. Elles peuvent donc agir directement sur la réduction des émissions de GES en opérant des choix énergétiques durables.



Finalité 1 Objectif 1 Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

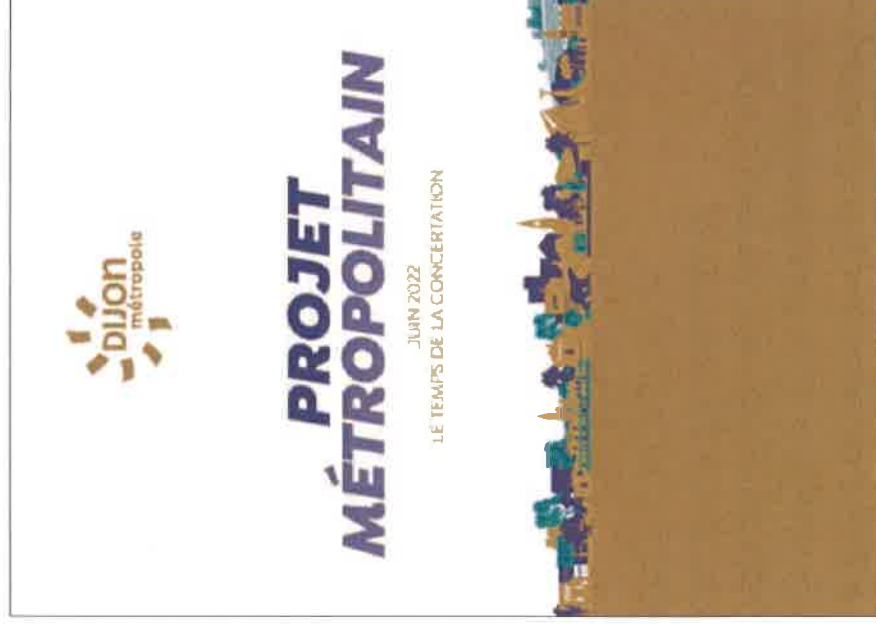
Dijon métropole valide la révision de son projet métropolitain et se dote d'une nouvelle feuille de route à l'horizon 2030 co-construite avec tous les acteurs du territoire pour une métropole exemplaire et à haute qualité de vie

Le conseil métropolitain a validé le projet de révision de son projet métropolitain, qui porte une attention toute particulière à la transition écologique du territoire et à l'acculturation du plus grand nombre aux compétences et ambitions de « Dijon, métropole en mouvement ». Il est décliné en 3 axes stratégiques et un plan d'actions de 7 priorités structurantes.

Ce nouvel élan se traduit également par la création au 1er semestre 2023 d'une Direction Générale Déléguée à la Transition Climatique au sein des services de la collectivité. En effet, afin de l'adapter aux évolutions sociétales, territoriales, économiques et politiques, le conseil avait adopté, le 14 avril 2022, le principe d'une révision en deux temps du projet métropolitain adopté en 2017.

Après le renouvellement des conseils municipaux de 2020, dans un contexte bousculé par deux années de crise sanitaire, puis les impacts de la guerre en Ukraine, et avec la priorité réaffirmée à la transition écologique et énergétique, Dijon métropole a décidé d'engager un travail de consolidation de ses orientations stratégiques autour d'un projet co-construit, fédérateur et partagé, garantissant un destin commun aux 23 communes de la métropole.

Fruit d'un travail collaboratif entre les élus de la métropole et les services, le projet métropolitain adopté a été soumis à la



Réunion publique métropolitaine © Christian Dubarry



Réunion publique métropolitaine © Christian Dubarry

Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

concertation publique et tient ainsi compte des remarques et propositions qui ont pu être exprimées sous 5 formes différentes et complémentaires de concertation :

- 3 Forums territoriaux menés par le président de Dijon métropole, à Dijon, Chenôve et Quetigny,
- 7 rencontres thématiques entre les vice-présidents de Dijon métropole et les acteurs du territoire métropolitain,
- une vingtaine de rencontres avec les présidents des EPCI de l'aire urbaine de Dijon,
- l'avis du Conseil de Développement rendu en novembre 2022,
- Les contributions numériques sur une plateforme en ligne accessible via le site metropole-dijon.fr et conçue par Dijon métropole spécifiquement pour cette phase de concertation.
- Les 3 orientations transversales

La Métropole ancrée dans son territoire

- Cette ambition s'appuie sur le développement des filières d'excellence telles que l'agroalimentaire, la santé, les énergies renouvelables, le numérique ou encore le tourisme, afin de poursuivre leur développement, renforcer cette dynamique d'attractivité en associant l'ensemble des acteurs locaux, tout en assurant un bénéfice direct aux habitants de Dijon métropole en :
 - renforçant la lisibilité des orientations et actions de la Métropole pour mieux les faire connaître aux différents acteurs
 - mobilisant l'ensemble des acteurs autour des 7 axes du projet métropolitain, en les

invitant à les porter dans leur propre domaine ;

- invitant le Conseil de Développement à devenir un outil d'enrichissement et de partage du projet métropolitain ;
- s'appuyant sur les communes pour articuler les ambitions du projet métropolitain avec leurs propres projets ;
- se servant des services de proximité, illustrer nos projets par des actions concrètes en prise directe avec le quotidien des habitants, pour les sensibiliser et les rendre acteurs des stratégies de développement à plus grande échelle ;
- fédérant autour d'un « esprit métropolitain » au service de l'habitant et du territoire

La Métropole des Transitions

Dijon métropole réaffirme ses ambitions en matière de développement durable pour affronter les défis environnementaux du 21ème siècle en structurant l'ensemble de son projet métropolitain autour de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique.

Convaincue que la transition est l'opportunité d'aller vers une vie collective plus harmonieuse tout en rendant soutenable par chacun les orientations permettant de protéger la planète et les populations y compris les plus fragiles, la métropole entend s'inscrire dans les récentes recommandations scientifiques des derniers rapports du GIEC publiés le 4 avril 2022 et le 20 mars 2023 et consacré aux solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces préconisations ont pour objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré ainsi qu'il en a été conclu dans l'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015.

Face au développement des villes (qui représenteront 70% de la population mondiale en 2050), les experts du GIEC estiment important de repenser le fonctionnement futur des zones urbaines « grâce à une consommation d'énergie réduite (par exemple en créant des villes compactes et piétonnes), à l'électrification des transports en combinaison avec des sources d'énergie à faibles émissions et à une meilleure absorption et stockage du carbone en utilisant la nature ».

Les rapports préconisent également d'autres modifications structurelles permettant de réduire la demande énergétique en repensant les modes d'alimentations, en développant l'isolation thermique des logements et favorisant les modes de transports plus doux.

C'est par ailleurs tout le sens de l'adoption du 1er pacte financier et fiscal adopté le 24 mars 2022, qui dans un objectif volontariste de relance économique et d'accélération de la transition écologique - et notamment énergétique - du territoire, permettra de réaliser 500 millions d'euros d'investissement sur la mandature 2020-2026.

La Métropole de la Proximité

Attentive à l'ensemble de ses habitants et désireuse de créer une communauté de destins entre toutes les communes-membres, Dijon métropole développe une politique de proximité avec l'ensemble de ses citoyens et des forces vives de son territoire en s'appuyant sur :

- des services publics de qualité et toujours plus performants, comme les transports, la gestion de la ressource en eau, la collecte des déchets ménagers, les équipements sportifs et culturels, les services de propreté ou encore les actions de solidarités,

Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

- la mise en place d'outils de participation citoyenne, comme le Conseil de développement ou encore l'installation de points d'accès aux droits ,
- le développement de coopérations et d'alliances territoriales,
- une articulation adaptée entre échelon communal et métropolitain, afin de mieux faire comprendre la répartition des compétences de chacun,
- une meilleure lisibilité des projets et politiques publiques portés par Dijon métropole vis-à-vis des habitants, en mettant plus en lumière ce qui concerne directement leur vie quotidienne.

UN PLAN D'ACTION DÉCLINÉ EN 7 PRIORITÉS STRUCTURANTES

1 - La transition écologique et la cohésion territoriale

Reconnue pour son excellence environnementale, Dijon métropole entend amplifier ses politiques publiques en faveur de la transition écologique tout en valorisant son attractivité, en impulsant et en soutenant l'innovation au service de la transition écologique et du bien-être de chacun. La reconnaissance par l'Union européenne de ces acquis à travers la sélection de Dijon métropole dans le programme «100 villes neutres climatiquement et intelligentes» est un point d'appui fort, d'autant que notre métropole devient « Ville pilote de la transition écologique en Europe » et bénéficie donc d'un soutien particulier pour innover et expérimenter des projets ou des démarches permettant d'atteindre la neutralité carbone.

- Lutter contre le réchauffement climatique et atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des communes

de Métropole avant 2050 grâce notamment à la réalisation d'un Plan Climat – Air – Énergie Territorial ambitieux (PCAET), la mise en œuvre du projet pilote RESPONSE et de sa répliquabilité pour d'autres territoires, le développement de l'écosystème Hydrogène vert et le développement des flottes de bus et de bennes à ordures ménagères décarbonées.

- Accélérer la transition énergétique du territoire métropolitain et construire un mix énergétique local, bouclier contre la volatilité des prix de l'énergie afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants de la métropole : la métropole amplifera ses projets en matière d'efficacité et de sobriété énergétique en promouvant l'hydrogène, en cherchant à accélérer - avec l'Etat et la Région – la rénovation énergétique des logements, en poursuivant le développement des réseaux de chaleur sur les sites pertinents et en adaptant sa stratégie d'achat et d'autoconsommation.

- Amplifier les stratégies métropolitaines de mobilité durable : faciliter la compréhension sur la complémentarité des modes de déplacements, favoriser les mobilités actives et développer les mobilités solidaires seront les axes forts de la mobilité de demain au sein de la métropole dijonnaise, grâce notamment au déploiement d'un plan vélo 2023-2030 particulièrement ambitieux. Par ailleurs, Dijon s'est hissée à la 5ème place des métropoles française en termes de qualité de l'air d'après un classement de janvier 2023. Dans ce cadre, la future ZFE-m (Zone à Faibles Emissions mobilités), qui doit être instituée le 1er janvier 2025 est une mesure de santé publique qui vise à améliorer encore la qualité de l'air dijonnais et à contribuer à la décarbonations de véhicules particuliers comme de transports de marchandises. En effet, la pollution de l'air a toujours

des conséquences très lourdes sur la santé. Dans son rapport de 2021, Santé Publique France souligne en particulier le rôle des «particules fines», dégagées notamment par des activités humaines comme le trafic routier, le chauffage ou l'industrie et qui causent chaque année la mort de 40 000 personnes de 30 ans et plus. Toujours selon Santé Publique France, 7% de la mortalité totale de la population française est attribuable à la seule exposition à ces particules fines.

- Adapter le territoire au changement climatique : par une politique d'urbanisme et d'aménagement visant à désimpermeabiliser les sols, par une stratégie de végétalisation et de gestion des forêts et du patrimoine arboré, la métropole amplifera la préservation des ressources naturelles : eau, sols, biodiversité, air. La création de nouveaux écoquartiers et le développement de grands réservoirs de biodiversité contribueront également à cette stratégie volontariste et concrète d'un territoire mobilisé dans cet objectif planétaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Offrir aux entreprises un cadre de développement économique réactif et attractif, notamment dans le domaine de la transition énergétique et numérique : la métropole s'engagera auprès des entreprises pour construire un cadre global apte à faciliter les engagements écoresponsables et révéler un fort potentiel d'économie énergétique et un levier important d'une transformation progressive du modèle économique vers une économie décarbonée.
- Porter une stratégie de transition alimentaire à l'échelle du bassin de vie
- Afin de se diriger vers un modèle systémique de meilleure utilisation et de régulation des ressources

Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

naturelles d'une part, et d'une consommation plus juste et de qualité d'autre part, la métropole entend relocaliser les approvisionnements de la restauration scolaire, et plus largement les projets agricoles et les projets de production, de transformation, de distribution et de consommation, afin de développer une stratégie générale du « manger sain pour tous ». Au travers de son projet « Dijon, Alimentation durable 2030 » et de la marque fédératrice ProDij, soutenus par l'État au titre du dispositif « Territoire d'innovation », la métropole entend agir à toutes les étapes de la chaîne de valeur pour tendre vers un système alimentaire local plus vertueux, car c'est l'évolution des comportements alimentaires de tout un territoire qui conditionne la réussite de la transition alimentaire. Par ailleurs, la création de la légumerie métropolitaine est emblématique de la volonté de la métropole d'agir concrètement en faveur de la relocalisation des filières d'approvisionnement des cuisines centrales du territoire qui représentaient plus de 15 millions de repas produits chaque année.

- Préserver l'or bleu : Dijon métropole, aujourd'hui compétente pour la gestion de l'eau, a développé une conscience aiguë du caractère précieux de la ressource en eau : elle fut la deuxième ville en Europe après Rome à disposer d'un réseau d'adduction d'eau potable, mis en service en 1841 et qui vit le jour 15 ans avant celui de Paris grâce à l'ingénieur dijonnais Henry Darcy. Elle a consacré le principe de partage et de protection de cette ressource, patrimoine commun de la Nation (article 1 de la Loi du 3 Janvier 1992) et base de son engagement depuis de nombreuses générations, en officialisant le 22 mars dernier à Poncey-Lès-Athée « La Charte de protection et de partage de l'eau de Dijon métropole ». En effet, le partage de l'eau entre Dijon et les

territoires avoisinants ses installations a été établi au travers de conventions, dans le respect des besoins de chacun. Cette volonté a traversé les époques et les municipalités, sans que ce principe basé sur un prix juste et équitable ne soit jamais remis en cause. Dijon métropole entend faire perdurer sa politique de solidarité territoriale en matière de fourniture d'eau aux collectivités extérieures, enjeu primordial de préservation, de développement et d'équité. Dijon métropole, malgré des épisodes de sécheresse de plus en plus récurrents, assure aujourd'hui l'alimentation en eau potable de 300 000 habitants dont ceux de 42 communes du département (convention de fourniture en gros). Alors que la population de la métropole et des 42 communes ainsi desservies hors territoire métropolitain a augmenté de 25 000 habitants entre 2005 et 2021, le volume d'eau prélevé au milieu naturel pour l'alimentation en eau potable a diminué, passant de 25 à 19,8 millions de mètres cubes par an). La réduction des fuites sur le réseau, ainsi que les efforts des usagers, particuliers et entreprises, expliquent cette baisse que l'on doit continuer d'amplifier.

2 - Renforcer notre identité à la fois urbaine et rurale pour dynamiser l'attractivité de notre territoire

Le projet métropolitain développera les atouts complémentaires d'une cité où il fait bon vivre, composée d'espaces naturels, agricoles et viticoles qui en font la fierté et vise à :

- Renforcer l'identité dijonnaise autour de la culture et du patrimoine
- Renforcer l'identité dijonnaise autour de la culture et du patrimoine

- Poursuivre l'amélioration de l'équilibre des fonctions urbaines sur chaque partie du territoire : emploi, habitation, espaces verts, services
- Poursuivre la stratégie ambitieuse d'un urbanisme maîtrisé afin de rendre la ville accessible à tous et de permettre une meilleure répartition du logement social
- Favoriser la coopération avec les territoires voisins et la mise en valeur des ressources humaines, patrimoniales, naturelles, économiques, universitaires
- Développer et promouvoir les atouts oenogastronomiques, culturels, patrimoniaux, naturels et sportifs du territoire. Dijon développe en particulier son identité de métropole viticole. Une ambition qui s'appuie sur la reconquête du vignoble du Dijonnais (plantation de quelque de 100 hectares de vignes en AOC Bourgogne sur des parcelles historiquement identifiées en AOC Bourgogne, demande parallèle auprès de l'Inao de la reconnaissance d'une Dénomination Géographique Complémentaire « Bourgogne Dijon », en convergence avec les dynamiques impulsées par la Cite Internationale de la Gastronomie et du Vin et l'installation à Dijon du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin.

3 - Développement économique : une métropole qui assume son rôle de chef de file

Le développement économique est une priorité pour favoriser la création d'emplois et de valeur sur le territoire métropolitain et accroître son attractivité, tout en préservant la qualité de vie et le bien-être. Si Dijon métropole est devenue un territoire attractif dans le concert des grandes métropoles, il lui faut poursuivre

Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

le développement de son offre de services pour encore mieux répondre aux attentes des investisseurs et des talents attirés.

- consolider l'offre foncière et immobilière pour l'accueil des entreprises sur le territoire
- animer et coordonner les acteurs des filières d'excellence et poursuivre sa stratégie d'attractivité à l'international
- valoriser, développer et promouvoir le potentiel universitaire et de recherche, dont l'Université de Bourgogne constitue un atout essentiel de notre territoire et un partenaire de poids dans la dynamisation de notre tissu économique et le renforcement de l'innovation
- développer une économie tournée vers un avenir marqué par la transition écologique et énergétique
- mobiliser les entreprises sur les grands projets qui deviendront progressivement de puissants moteurs économiques
- développer le tourisme d'affaires, le tourisme vert et enrichir les loisirs de pleine nature, grâce notamment à la création du Bureau de Congrès et la création de la Société Publique locale « Dijon Bourgogne Events »
- Amplifier la stratégie internationale de développement

4 - Dijon Métropole, promoteur des alliances territoriales

Le projet métropolitain ambitionne de renforcer les liens et la coopération avec les territoires environnants. La réalisation en 2020 d'un premier document intitulé « Atlas des territoires » constitue une base précieuse d'échanges sur ces enjeux. La concertation qu'il est également proposé d'ouvrir avec les EPCI voisins doit permettre de renforcer nos coopérations dans un avenir

qui nous lie nécessairement à ces territoires, en valorisant l'harmonie coteaux-ville-plaine afin de structurer les rapports territoriaux. La métropole viticole et des Climats prend alors toute sa place au sein d'une stratégie interterritoriale. La métropole continuera de miser sur la continuité et l'interdépendance des territoires et de faire des alliances territoriales une source de solidarités dans une stratégie gagnant-gagnant qui s'appuiera sur :

- la valorisation de l'harmonie coteaux-ville-plaine
- la première phase d'établissement d'un « Atlas des territoires » qui sera poursuivie pour faire émerger des sujets solides de coopération afin de construire l'offre métropolitaine et identifier les services apportés réciproquement entre territoires voisins
- le développement des stratégies communes autour des objectifs de transition écologique, avec notamment la création d'une Zone à Faible Emission Mobilité (ZFE-m), la coopération autour de la filière bois et biomasse, ainsi que le projet alimentaire territorial
- le partage et la coordination des interventions de la métropole au service de tous,
- la création de nouvelles coopérations entre communes membres avec notamment le nouveau schéma de mutualisation, les projets culturels, de mobilités, de tri des déchets ou encore de gestion de la ressource en eau.

5 - Innovation et mouvement : pour imaginer la métropole de demain

Tout en continuant de construire afin de garantir un logement digne et pour tous, la ville de manière raisonnée, notamment au travers des derniers quartiers à restructurer, la Métropole approfondira son soutien

à l'innovation se positionne-t-elle avec volontarisme comme un terrain d'expérimentation et de déploiement de solutions innovantes à l'appui d'une démarche d'open innovation, de co-construction avec les entreprises autour de démonstrateurs, mais également de programmes d'investissement, la Data et l'Open Data étant les facteurs clés de succès de sa réflexion sur la mixité des fonctions urbaines sur chacun des quartiers et des secteurs du territoire. Dans ce cadre, le projet métropolitain prévoit de :

- Viser un équilibre entre grands projets métropolitains et la valorisation de notre territoire autour de son accessibilité, du bien vivre et du bien-être, grâce à une stratégie de la qualité de l'habitat et des logements, la végétalisation d'espaces publics et privés, ou encore l'organisation des livraisons en centre-ville en développant la logistique urbaine du dernier kilomètre.
- Approfondir les coopérations avec l'enseignement supérieur pour favoriser un écosystème de recherche et d'innovation, en s'engageant toujours plus aux côtés de l'Université, et en développant la co-construction de projets autour de la vigne et du vin, le climat urbain, les biotechnologies, l'agriculture raisonnée, les nouveaux matériaux, ou encore l'intelligence artificielle.
- Entend créer une identité métropolitaine pour une meilleure appropriation des citoyens et renforcer le sentiment d'appartenance à un destin commun
- Continuera de déployer ON DIJON afin de le consolider comme un outil majeur de proximité et de services aux citoyens, dans le respect des engagements éthiques et de la vie privée

Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Création d'une direction générale déléguée à la transition climatique

La prise en compte par les pouvoirs publics et les citoyens des enjeux environnementaux et climatiques va croissante. Les records de chaleur et les déficits de pluie inédits de l'année 2022 renforcent la perception collective de ces enjeux et confirment, si besoin était, la nécessité d'agir.

Dès 2001 la collectivité a pris un certain nombre d'orientations stratégiques et structurantes en ce sens (traitement de l'eau, traitement des déchets, réseau de chaleur, reconstruction de la ville sur elle-même...) dont chacun mesure aujourd'hui la pertinence.

Ces orientations se sont affirmées depuis 20 ans pour aboutir aujourd'hui à la réalisation de nombreux projets, dont un certain nombre d'envergure nationale, voire européenne, porteurs de solutions pour l'avenir (Hydrogène, Response...). Le fonctionnement fortement mutualisé entre Ville, CCAS et Métropole a constitué un atout certain pour faire dialoguer efficacement les politiques municipales et métropolitaines autour de ces projets et permettre ainsi la conjugaison d'ambitions structurantes pour le territoire avec la prise en compte des enjeux d'usage et de cohésion sociale.

Cette dynamique a contribué à faire de notre métropole un territoire identifié et reconnu pour son engagement en la matière. La collectivité reste pour autant parfaitement

consciente de la nécessité de renforcer encore ces politiques et de contribuer à une mobilisation toujours plus large des acteurs.

C'est dans cette perspective qu'il a été proposé au Maire-Président de faire évoluer l'organigramme de la collectivité et de créer une nouvelle direction générale déléguée à la transition climatique.

Cette dénomination exprime la conscience des adaptations qui s'imposent à notre modèle de développement. Le climat change, nous le percevons très nettement. Ce changement doit être contenu par une diminution forte et résolue de nos émissions qui impactera tout autant notre économie que nos modes de vie. Il a par ailleurs des incidences multiples qui exigeront des citoyens comme des pouvoirs publics de très nombreuses adaptations.

De fait, la question climatique va prendre une place croissante dans nos politiques publiques et nous imposera de réviser en conséquence nos façons de les élaborer, de les piloter et de les financer.

Naturellement les enjeux en termes de transition écologique ne sont pas perdus de vue. S'ils ont en commun avec la transition climatique la question du rapport de l'homme à son environnement, ils embrassent aussi des sujets qui ne se résument pas aux questions climatiques.

La préservation de la biodiversité, la gestion de nos ressources, la nature en ville, l'économie circulaire, l'alimentation durable etc... sont des sujets qui demeurent au cœur des préoccupations de la collectivité.

Cette nouvelle direction générale déléguée aura vocation à impulser et animer une réflexion globale et transversale en direction de la collectivité, des acteurs et partenaires du territoire, et plus largement des citoyens, dans le but de renforcer la capacité du territoire à prendre sa part dans la conduite de ces transitions.

Face aux nombreux défis à relever, la collectivité se doit de rechercher la plus grande efficacité dans son action, à court et long terme, faire preuve de cohérence et s'assurer en permanence de la faisabilité sociale des politiques menées par elle, ou par d'autres.

Ainsi, les moyens mobilisés, quelques soient les secteurs considérés, doivent répondre de façon plus forte aux enjeux de performance environnementale. Ce faisant, les mesures à prendre par la collectivité, ou sous l'impulsion de celle-ci, doivent être financièrement soutenables. Performance environnementale et performance financière doivent se conjuguer, sans quoi ce sont les générations suivantes qui seront pénalisées dans leurs capacités à agir. Enfin, si la prise de conscience et la mobilisation des habitants sont croissantes, il n'en reste pas moins que les changements à opérer dans le modèle de développement, dans les comportements, sont riches de risques de fractures. La place donnée aux citoyens dans la construction de ces politiques sera à ce titre à considérer, avec toute la sensibilité qui la caractérise.

En cohérence avec ces enjeux, la direction générale déléguée à la transition climatique rassemblera cinq directions, cinq compétences transversales (organigramme en annexe) :

Lancement du Plan Climat Air Energie Territorial de Dijon métropole

La question climatique s'est progressivement imposée dans le débat public depuis la fin de la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

Elle devient aujourd'hui une préoccupation majeure des pouvoirs publics, des acteurs économiques et des habitants.

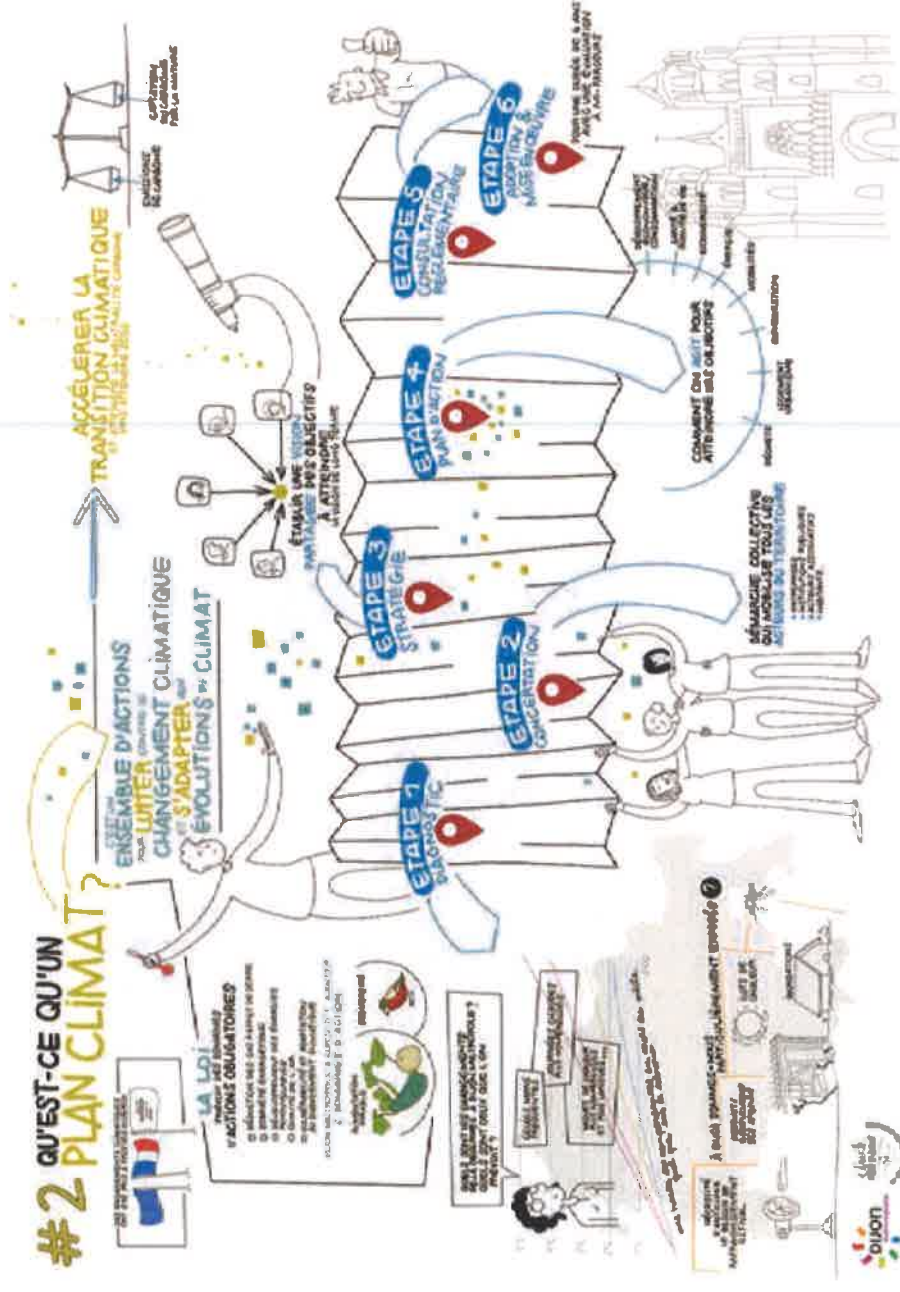
Les épisodes de chaleur extrême et de sécheresse sont de plus en plus fréquents. Ils impactent nos ressources en eau, la biodiversité, les productions agricoles, mais également la santé des habitants.

L'évolution de notre modèle de production et de consommation d'énergie est au cœur des enjeux en matière de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Elle s'impose aussi sous la pression des tensions géopolitiques qui impactent l'approvisionnement de la France, difficultés d'approvisionnement elles-mêmes renforcées par les problématiques techniques rencontrées par le parc nucléaire français.

La politique écologique et sociale mise en œuvre par la métropole depuis 20 ans permet aujourd'hui au territoire de mieux s'adapter et d'amortir les chocs de ces grands changements.

La création de deux lignes de tramway, la piétonisation, le développement des pistes cyclables, la création d'un réseau de chaleur alimenté à 70% par les énergies renouvelables, la construction d'une centrale solaire sur un ancien site d'enfouissement de déchets, le projet



Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

ces objectifs et qui correspondent à de grandes politiques qu'elle porte : l'alimentation durable et la préservation de la biodiversité.

De la fourche à la fourchette, l'alimentation représente 25 % des émissions de gaz à effet de serre.

La stratégie alimentaire globale portée par la métropole constitue donc un levier essentiel de notre stratégie bas carbone.

Il apparaît à ce titre indispensable que cette politique, au carrefour des dimensions sociale, économique et environnementale, constitue un volet à part entière du PCAET.

Enfin, la perte de la biodiversité est le deuxième grand enjeu écologique au côté du changement climatique.

A travers ses services et partenariats scientifiques et techniques, Dijon Métropole contribue à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité grâce notamment à l'expertise fournie par le Jardin des Sciences. Elle intègre les enjeux de la biodiversité et leur prise en compte dans les documents de planification et les projets d'aménagement.

La biodiversité participe aux efforts d'adaptation nécessaires notamment par la lutte contre les îlots de chaleurs urbains.

Elle contribue aussi, sur le volet atténuation, à la préservation de la trame noire, au stockage de carbone et à la réduction des émissions de gaz à effet par le développement de solutions basées sur la nature.

Le cadre général d'élaboration du PCAET

Allant au-delà du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET, le Plan Climat Air Energie Territorial de Dijon Métropole contiendra :

- un diagnostic territorial complet,
- une stratégie ambitieuse dotée d'une trajectoire de neutralité carbone
- un plan d'actions inscrivant le territoire dans la trajectoire de neutralité carbone - un plan d'investissement territorial
- un dispositif de suivi et d'évaluation qui sera partagé
- et un volet mobilisation des citoyens et des parties prenantes du territoire Il comprendra notamment des objectifs stratégiques et opérationnels portant sur :
 - La réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire
 - Le renforcement du stockage carbone sur le territoire
 - La maîtrise de la consommation d'énergie finale du territoire
 - L'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
 - La production et la consommation d'énergies renouvelables, ainsi que la valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage,
 - La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
 - Les productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
 - La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
 - L'adaptation et la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

Enfin, la démarche de PCAET intégrera la réalisation d'une évaluation environnementale qui sera soumise pour avis :

- A l'autorité environnementale régionale,

- Au public, par voie électronique
- Au préfet de Région,
- Au Président du Conseil Régional.

Le PCAET devra être compatible avec les règles du Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et prendre en compte ses objectifs.

Il devra également être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et devra prendre en compte le SCOT et la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Enfin, le PLUJHD devra être compatible avec le PCAET.

L'organisation et la mise en œuvre de la concertation Dijon métropole souhaite engager une démarche participative ambitieuse avec les acteurs du territoire ainsi qu'avec les habitants.

A ce titre elle dépassera significativement les exigences réglementaires, tout en les respectant.

La forme sera adaptée pour répondre aux objectifs et publics ciblés.

- Pour les élus et les agents :

Organisation d'un séminaire de sensibilisation et de mobilisation pour les élus de Dijon métropole, les élus des 23 communes et les agents avec des ateliers ludiques d'appropriation du style World Café sur la question « En 2050, la collectivité est citée en exemple pour sa politique Climat. Que s'est-il passé ? »

Pour les acteurs :

- Implication de certains acteurs territoriaux et partenaires au sein du comité de suivi.

Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

- Constitution d'un Club Climat ou Club d'acteurs territoriaux plus large qui servira de point central dans la concertation et qui, en premier lieu : partage du diagnostic réalisé, réalisation d'ateliers thématiques collaboratifs sur la trajectoire et la définition du programme d'actions.
- Un appui sur des outils numériques est prévu afin de faire vivre des échanges directs entre les participants de la démarche et de recueillir leurs remarques et propositions lors de la phase de partage ainsi que la phase de construction des trajectoires.
- Réunion publique de présentation du PCAET Pour le grand public :
- Saisine du Conseil de Développement de Dijon métropole
- Réalisation d'une exposition itinérante d'information, de sensibilisation et de participation du public sur la transition climatique
- Organisation d'ateliers-débats sur le territoire métropolitain
- Publication d'un ou plusieurs articles dans le journal d'information de Dijon métropole et sur le site internet de Dijon métropole
- Mise à disposition du document final avant adoption par le Conseil métropolitain sur le site internet de Dijon métropole ainsi qu'une adresse mel, sur laquelle le public pourra faire connaître ses observations et contributions (consultation 30j).

Un livre blanc de la concertation sera enfin réalisé. Les projets de PCAET, en tant que plans soumis à l'évaluation environnementale mais exemptés d'enquête publique, sont soumis à une participation du public par

voie électronique dont les modalités sont décrites par l'article L123-19 du code de l'environnement.



Atelier du PCAET • MFD/VD



Atelier du PCAET • MFD/VD



Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Le schéma Directeur des Energies (SDE)

En tant que collectivité territoriale dotée des compétences en matière d'Énergie, de Transport, de Déchets, etc.,

DIJON METROPOLE a un rôle clé pour structurer et animer le Schéma Directeur des Energies, volet à part entière du PCAET. Dans le cadre de la préparation du Schéma Directeur des Energies, un état des lieux territorial a été réalisé en 2022. Les données rassemblées pour notre territoire sont aussi riches que les choix complexes à faire, notamment eu égard au fait que les investissements dans l'énergie se font sur des durées importantes et engagent techniquement et économiquement les générations futures.


En 2023, ces travaux de diagnostic vont faire l'objet de réunions techniques de présentation et de consolidation auprès des communes et des industriels territoriaux. En partageant l'analyse doit nous permettre de renforcer notre vision collective des enjeux et de mettre en perspective les orientations stratégiques du développement énergétique des acteurs territoriaux. Parmi celles-ci nous pouvons déjà identifier les orientations suivantes à des fins de renforcer l'autonomie énergétique effective du territoire métropolitain :

- 1. Utiliser le panel des solutions technologiques existantes
- 2. Agir sur les facteurs d'émission de Gaz à Effet de Serre par secteur d'émission
- 3. Agir sur les leviers de la transition : sobriété, efficacité, mutualisation, décarboner, production d'énergies renouvelables


4. Diversifier les énergies d'usages - le mix d'usage énergétique

Après la phase de consultation-concertation menée en 2023 / 2024 dans le cadre des travaux d'élaboration du PCAET, le Schéma Directeur des Energies produira une stratégie opérationnelle et affichera comment nous souhaitons collectivement conjuguer l'accroissement de la production d'énergie renouvelable et la diminution de la demande énergétique territoriale.




Eclairage LED  ECHRIEM DUBERTY / VD



Centrale solaire de Dijon - Valmy  e dbr



Travaux pour le RCU  Emma Breyer / VD



Usine de méthanisation  Philippe Maupetit / VD

Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Dijon métropole : territoire pionnier

Le programme « Villes Pilotes / 100 villes neutres et intelligentes pour le climat » vise à soutenir durant deux ans les villes européennes exemplaires dans la décarbonation des collectivités.

Programme « Villes Pilotes / 100 villes neutres et intelligentes pour le climat »

Dijon métropole est une nouvelle fois reconnue comme territoire pionnier par la Commission européenne pour la décarbonation des collectivités au programme de la mission européenne « 100 villes neutres et intelligentes pour le climat ». Dijon est, avec Nantes, la seule collectivité française retenue lors de cette nouvelle étape de sélection européenne de 25 projets dont le résultat a été annoncé ce 1er mars 2023.

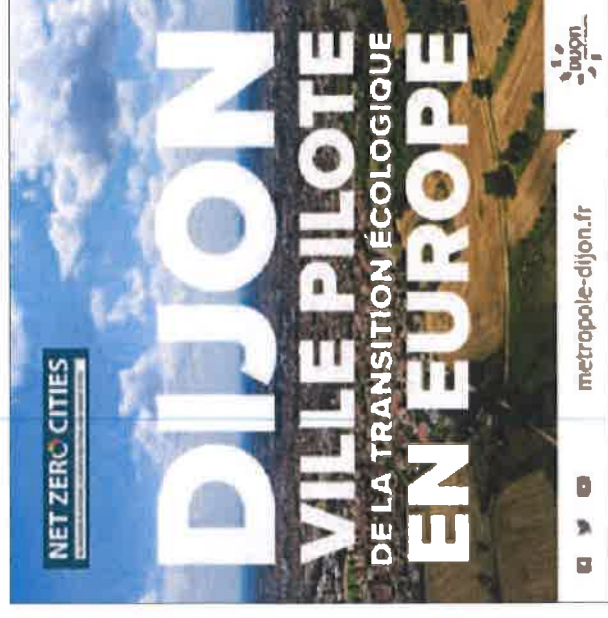
Porté par NetZeroCities, le programme « Villes Pilotes / 100 villes neutres et intelligentes pour le climat » vise à soutenir durant deux ans les villes européennes exemplaires dans la mise en place de techniques de pointe pour atteindre la neutralité climatique, lever les freins aux obstacles rencontrés et accélérer le déploiement des politiques publiques de transition écologique et énergétique.

Les 4 points forts du projet de Dijon portent sur le photovoltaïque, l'hydrogène vert, les mobilités durables et l'autoconsommation collective. Dijon métropole a également proposé de créer et piloter un consortium de gouvernance et d'échanges de bonnes pratiques entre tous les partenaires locaux, nationaux et européens, dans le but d'évaluer et d'organiser la répliquabilité des innovations testées par les uns et les autres, et de faciliter leur généralisation.

Dijon fait figure de modèle européen dans la construction d'une politique énergétique territoriale ambitieuse pour répondre aux enjeux climatiques ; à l'image du quartier à énergie positive de Fontaine d'Ouche dans le cadre du projet Response. Ce projet permet de développer de nouvelles compétences technologiques et méthodologiques, d'ancrer la sobriété énergétique dans les pratiques quotidiennes des habitants et de favoriser un mix énergétique reposant sur les énergies renouvelables produites localement.

Pour mémoire, Response est le 1er projet d'autoconsommation collective de cette ampleur, déployé dans un quartier populaire en milieu urbain, avec notamment la complète rénovation de l'école Buffon, 1ère école à énergie positive de France, qui produit davantage d'énergie qu'elle n'en consomme grâce à la pose de panneaux photovoltaïques en toiture. Les surplus de cette énergie verte seront stockés sur des batteries de voitures recyclées pour alimenter les équipements municipaux situés à proximité : gymnase, piscine, centre sportif La Source...

Ce cercle vertueux pourra être dupliqué dans d'autres quartiers de la Ville de Dijon et également profiter aux 52 autres villes européennes sélectionnées parmi lesquelles ses villes partenaires Turku (Finlande) et Saragosse (Espagne).



Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Programme européen « Villes pilotes » signature de conventions

Le projet et ses enjeux :

Depuis 2020 et l'engagement du projet Response, Dijon Métropole compte parmi les collectivités européennes reconnues pour leur action concrète dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Aujourd'hui, Dijon métropole est engagée et reconnue au niveau européen au travers de trois grands projets :

- Le projet Response : au travers de la création de deux îlots à énergie positive, il expérimente un modèle très intégré, à la pointe des enjeux en matière de transition énergétique, qui prépare la ville de demain et vise la réplication de solutions à l'échelle européenne. La phase de mise en œuvre des solutions s'achèvera au printemps prochain ;
- Le programme « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes à l'horizon 2030 » : il vise la traduction concrète de la volonté de Dijon métropole d'accélérer la transition énergétique par une mobilisation et un engagement de tous les acteurs autour d'un « Contrat de Ville Climatique » qui définit une feuille de route partagée et formalise une trajectoire financière. Ce contrat doit être finalisé en octobre 2024 ;
- Le programme « Villes pilotes » : il concerne un cercle plus étroit de villes retenues par la commission européenne pour tester des pratiques innovantes et devenir démonstrateurs d'une décarbonation accélérée.

L'engagement dans ces programmes européens contribuera à amplifier et accélérer la mise en œuvre du plan climat en révision.

Le projet déposé par la Métropole dans le cadre du programme « Villes pilotes » consiste à organiser une gouvernance territoriale qui permette un déploiement massif et coordonné de projets, publics ou privés, pour atteindre la neutralité climatique au plus tôt.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Donner l'impulsion aux parties prenantes pour agir collectivement. Créer des liens, identifier des synergies et des voies de mutualisation, réduire la fragmentation des projets, les approches sectorielles et en silo, fédérer des communautés de citoyens, d'entreprises et d'entités publiques, favoriser l'intégration de l'innovation dans les projets.
- Faire émerger des projets structurants et à fort impact qui permettent d'inscrire le territoire dans une trajectoire compatible avec l'atteinte de l'objectif de neutralité climatique.
- Etablir structurellement une démarche participative, impliquant tous les acteurs et citoyens afin qu'ils s'approprient les enjeux et les solutions et qu'ils contribuent à définir les attendus de mise en œuvre.
- Travailler sur les leviers du financement de projet pour trouver les nouveaux équilibres économiques, débloquer les investissements privés et réduire la pression sur l'investissement public.

La candidature de Dijon métropole se distinguait notamment par cette vision fédératrice du rôle de la collectivité pour faire face à l'enjeu climatique.



Palais des Ducs © François Weckstein/VO



Lac Kir © François Weckstein/VO

Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Plutôt que de renforcer l'une ou l'autre de ses politiques, c'est une vision systémique et coopérative structurée qui a retenu l'attention de la commission.

Dans cette optique, Dijon Métropole a souhaité inviter des acteurs publics majeurs du territoire à rejoindre un premier cercle de partenaires locaux préfigurateur d'une « gouvernance territoriale de la transition climatique ».

Le CHU, l'Université de Bourgogne, la Banque des Territoires et Grand Dijon Habitat ont manifesté leur intérêt pour s'engager dans cette démarche.

L'organisation du projet :

Les travaux à réaliser font l'objet d'une subvention d'un montant de 500 000 € qui couvre l'intégralité des dépenses engagées.

Dijon Métropole est seule signataire de la Convention de Subvention.

Cette convention intitulée « Award Agreement » est signée avec le financeur du projet.

Le financeur du projet est représenté par EIT Climate-KIC HBV, société de droit privé, qui a été sélectionné par l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (« European Climate, Infrastructure and Environment Executive Agency - CINEA »), régie par la Commission Européenne, comme coordinateur et financeur du programme « Net Zero Cities » qui vise à accompagner les villes dans les actions permettant d'atteindre la neutralité climatique en 2050.

Dijon Métropole, en tant que lauréat du programme « 30 Villes Pilotes », reçoit la subvention suivant les modalités définies dans la Convention de Subvention, est responsable de la coordination du projet et est l'interlocuteur privilégié du financeur du projet.

Dijon Métropole intervient en tant que mandataire solidaire d'un groupement conjoint constitué de Dijon Métropole, et de trois partenaires : la société Edf, le laboratoire de recherche franco-allemand Eifer et le cabinet conseil Europtimum.

Chaque membre est responsable d'un lot de tâches et d'un budget de travail, qui se répartissent comme suit :

- Dijon Métropole : pilotage du projet, travail sur les coopérations territoriales, et structuration des actions de massification pour environ 265 000 €
- Edf : appui à la structuration pour environ 100 000 €
- Eifer : étude des modifications à apporter à la plateforme énergie climat précédemment développée dans le cadre du projet RESPONSE pour environ 100 000 €
- Europtimum : communication du projet au niveau européen pour environ 35 000 €



Palais des Ducs de Bourgogne © Juliette Raingoin/VO

Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Projet RESPONSE où en est-on ?

70 représentants du consortium européen RESPONSE se sont rassemblés à Dijon du 18 au 20 octobre 2023

Dijon Métropole a accueilli les partenaires européens du projet RESPONSE en octobre 2022 pour 3 journées de travail.

Le programme était riche :

- Jour 1
- Rencontrer les villes du projet (Dijon, Turku en Finlande, Bruxelles en Belgique, Botosani en Roumanie, Gabrovo en Bulgarie, Severodonetsk en Ukraine)
- Le maire de Botosani et l'adjointe au Maire de Severodonetsk ont rencontré M. Rebsamen
- Présenter les détails des solutions dijonnaises testées dans le cadre du projet RESPONSE
- Jour 2
- Visiter le quartier de Fontaine d'Ouche avec les partenaires européens, depuis la Maison Phare
- Valoriser les contributions des différents partenaires industriels lors d'un salon
- Jour 3
- La réunion plénière annuelle du projet s'est tenue en salle Alain Millot
- M. Rebsamen a accueilli la conférence de presse dédiée au projet RESPONSE. La municipalité de Turku, EDF et Enedis ont été invités à y prendre la parole.

Ecole Buffon inaugurée

Les enfants ont réintégré les locaux rénovés de l'école Buffon le 3 janvier 2023 après les vacances de Noël. Le 3 février 2023, les parents d'élèves ont été invités à une soirée d'inauguration de l'école.

Depuis septembre 2022, l'école produit l'essentiel de ses besoins en électricité, grâce à ses 228 kWc de panneaux photovoltaïques en toiture. La consommation résiduelle à acheter sur le réseau a été réduite de 80-90% selon les mois : la consommation résiduelle correspond à la consommation incompressible de la nuit, quand les panneaux PV ne produisent pas. L'installation des batteries de stockage en octobre 2023 permettra de stocker les surplus le jour et donc de réduire encore le besoin de tirage sur le réseau électrique pendant la nuit.

De plus, en dehors de la période hivernale, la production électrique est largement supérieure aux besoins de l'école, qui est alors capable de partager ces surplus avec d'autres bâtiments de la ville situés dans le quartier (environ 25 bâtiments du quartier sont concernés). Ainsi, la totalité de l'électricité produite sur l'école Buffon sera consommée sur le quartier, avec un recours marginal à l'exportation.



Ecole Buffon © François Vicoille/VD



Ecole Buffon © Christian Dubarry/VD



Ecole Buffon © Christian Dubarry/VD

Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

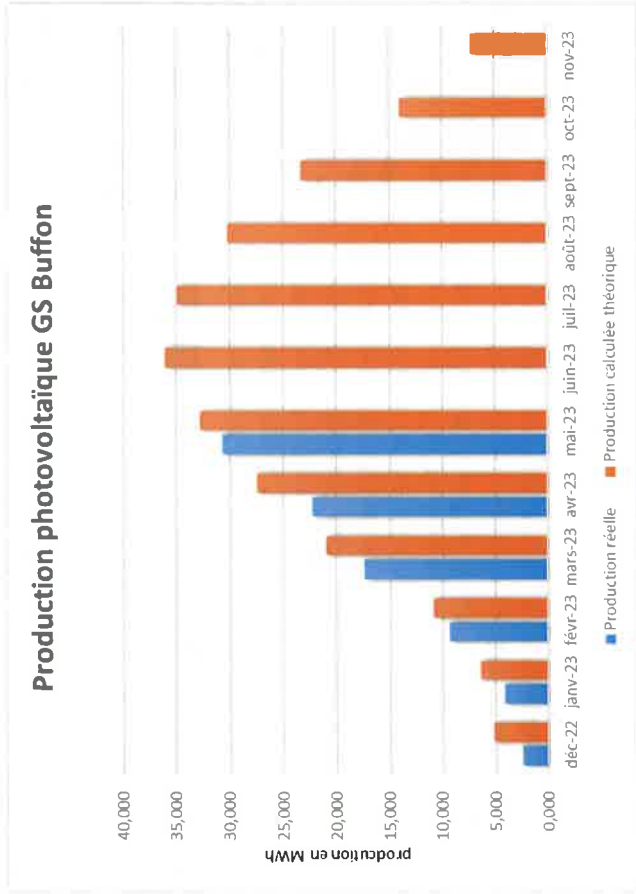


Figure 1 - On constate un bon accord entre la production attendue et la production effectivement accomplie sur l'école Buffon.

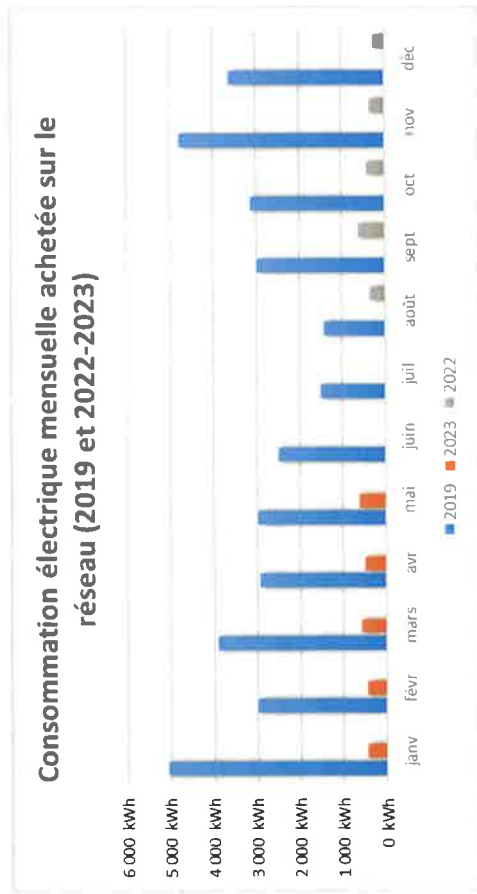


Figure 2 - On constate la réduction considérable (-80-90%) d'électricité achetée sur le réseau Enedis pour l'école Buffon, qui subvient à l'essentiel de ses besoins en électricité, même en hiver. En dehors de l'hiver, l'école Buffon produit un tel surplus (plus de 10 fois ses propres besoins !) qu'elle peut partager ce surplus avec les autres bâtiments de la Ville de Dijon situés dans le quartier Fontaine d'Ouche.



Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Qualité de l'air dans les écoles : Buffon, Anjou et Colette

Dans la gestion des bâtiments, il y a un paradoxe : pour économiser la chaleur du bâtiment, il faut généralement réduire le débit de ventilation, pour garder l'air chaud à l'intérieur ; mais pour améliorer la qualité de l'air intérieur d'un bâtiment, mieux vaut augmenter le débit de ventilation afin d'extraire l'air intérieur.

Les 3 écoles Buffon, Anjou et Colette à Fontaine d'Ouche seront équipées avec des sondes NanoSense qui évalueront la température et la qualité de l'air dans le bâtiment. Ces systèmes permettront de piloter intelligemment la ventilation et le chauffage des bâtiments. Ainsi, si la température est trop basse, le thermostat augmentera le débit de chauffage. Si la qualité de l'air est trop faible, le débit de renouvellement d'air du bâtiment sera augmenté, même si cela peut augmenter les pertes de chaleur. En revanche, si l'air intérieur est de bonne qualité, alors le débit de ventilation pourra être réduit, notamment aux heures de faible utilisation des locaux. Dans ce cas où la ventilation est réduite, le bâtiment économisera la chaleur, mais aussi l'électricité consommée par les services de ventilation. Ce système asservi pourra ainsi réduire la consommation de chaleur et d'électricité tout en améliorant la qualité de l'air dans les locaux. Les écoles



Ecole Anjou © Christian Duarny/VD

deviennent smart pour donner le meilleur air aux élèves et personnel de chaque école et garantir les meilleures conditions d'apprentissage.

ON PARLE DE RESPONSE

RESPONSE à la Foire gastronomique

Les agents de Dijon Métropole et les services civiques d'Unis-cité se sont relayés autour de la maquette pour répondre aux questions des visiteurs curieux d'en savoir plus sur le projet RESPONSE. Les retours étaient excellents, et la présentation d'une maquette spectaculaire a permis de sensibiliser environ 1200 visiteurs.

RETEX services civiques

Plus de 25 visites de quartier organisées par les services (étudiants du secondaire, Conseil municipal des enfants, Habitants-Ambassadeurs du projet RESPONSE).

En particulier, le Conseil municipal des enfants a visité le quartier en avril 2023, a visité l'école Buffon et a participé à un jeu Dessine ton Quartier à énergie positive ! à l'appartement pédagogique d'Habitat et Humanisme



© Christian Duarny/VD

Les habitants deviennent Ambassadeurs du projet

La ville de Dijon, l'équipe RESPONSE et le service de la Démocratie locale et Cohésion des territoires recrute depuis septembre 2022 des habitants de Fontaine d'Ouche pour devenir des Ambassadeurs du projet RESPONSE.

Objectif : Faire des habitants les « experts du quotidien » pour nous aider à co-construire la ville de demain. Mobiliser des habitants autour du projet en leur proposant des temps de formation et des temps réguliers d'information. Former des habitants en tant qu'ambassadeurs ou référents acteurs de leur quartier auprès de publics cibles à définir et pour « tester » des questionnaires destinés aux habitants.

La première rencontre a eu lieu le 28 septembre 2022, plus de 10 personnes se sont portées volontaires pour devenir ambassadeurs. Depuis janvier 2023, les ambassadeurs RESPONSE sont rassemblés tous les mois pour une réunion, un atelier, une visite. En janvier 2023, les ambassadeurs ont rencontré les élus de la ville avant une visite de site. En février, les ambassadeurs ont participé à une Fresque du climat. En mars, ils ont été parmi les premiers à jouer à Dessine ton Quartier à Energie positive !, le jeu de

Chiffres clé :

+ de 1300 visites

45 publications

80 abonnés

160 participants

Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

société développé dans le cadre du projet RESPONSE. Peu à peu, les ambassadeurs deviennent des experts de leur quartier, et des connaisseurs du projet et des améliorations que le projet apporte.

Plateforme de participation : Fontaine d'Ouche, quartier à énergies positives !

En juillet 2022, la plateforme de participation citoyenne en ligne Fontaine d'Ouche, quartier à énergies positives ! a été mise en ligne. Le partenaire du projet Civocracy accompagne la collectivité dans l'engagement citoyen autour du projet. En plus du développement et de l'animation de la plateforme, les conseils de Civocracy sont précieux dans le développement d'un engagement durable pour un projet ambitieux et innovant.

Dessine ton Quartier à énergie positive !

- Expliquer le projet RESPONSE par le jeu : toucher les habitants et les acteurs locaux de manière différente.
- Faire vivre l'expérience de conception d'un quartier à énergie positive à partir de l'exemple de Fontaine d'Ouche.
- Découvrir les flux d'énergie du quartier
- Proposer des solutions, certaines solutions ne pourront pas être appliquées pour différentes raisons (techniques, financières, juridiques).
- L'outil est prévu pour être modulaire, afin de s'adapter à des durées de 20 min à 60 min, et pour des publics enfants ou adultes.
- Développé à l'initiative de DM et EDF, avec la contribution cruciale d'EDF et des services civiques engagés sur le projet.

- Conçu en mode « lean » afin de produire rapidement des versions « test », mener des expérimentations à chaque étape du développement.

Dijon Métropole a présenté le jeu aux Assises de l'énergie à Bordeaux en mai 2023.

Innovons à Dijon

Dijon Métropole participe à des défis de l'innovation, à l'instar des partenaires de RESPONSE (EDF, Enedis, Grand Dijon Habitat...).

Idéathon PULSE 10 et 11 janvier 2023

- Organisé par les **Campus des métiers et qualification**
- **160 étudiants de 7 établissements de l'enseignement supérieur de Niveau BTS à bac+5**
- **Objectif** : générer un maximum d'idées innovantes
- **2 sujets RESPONSE** proposés par Dijon Métropole
 - Comment faire adhérer des habitants et/ou des entreprises du territoire de Dijon Métropole à l'autoconsommation collective ?
 - Comment faire de l'engagement dans la sobriété énergétique un motif de fierté collective et individuelle (sans moteur financier ni réglementaire) ?
- **Réplication** au Lycée Hippolyte Fontaine au mois de mars



Finalité 1 Objectif 1

Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

HACK2HORIZON #1

25 au 27 Novembre 2022 – Campus ESTP ESEO

- 40 étudiants de 10 établissements d'enseignement supérieur
- Pour répondre à 9 défis proposés par des entreprises/organisation en lien avec la ville intelligente et bas carbone
- 48h d'innovation dans le cadre du Festival des transitions
- 3 Lauréats

• Défi EDF : «Solution pour mobiliser les citoyens autour de la sobriété énergétique à partir de données issues de la plateforme énergie climat»

• Défi Dijon Métropole : «Développement d'un applicatif d'aide à la décision pour la programmation des travaux pour la transition énergétique basé sur les données historiques de rénovation (type de travaux, montants...) et de consommation des bâtiments (écoles, gymnases...))»

• Défi Grand Dijon Habitat : «Comment, à partir des données collectées dans les logements, montrer aux locataires en temps réel (à l'échelle de la cage d'escalier, du bâtiment et de l'îlot (6 btiments)), que les petits gestes individuels contribuent à faire les grandes économies collectives ?»

RESPONSE en dehors de Dijon !

- Barcelona Smart City Expo, nov. 2022 : Dijon a participé à l'événement en Espagne, accompagné des représentants de la ville de Turku et du laboratoire EIFER.
- Forum Energy Cities, Bruxelles, avril 2022 : Dijon a coanimé un atelier sur la conception de quartiers à énergie positive
- Smart Cities Marketplace Forum, Bruxelles, avril 2022 : Jean-Patrick Masson a présenté le projet RESPONSE à Bruxelles comme exemple d'approche partenariale innovante pour relever les défis communs de la ville du futur. <https://smart-cities-marketplace.ec.europa.eu/news-and-events/news/2022/person-or-online-join-smart-cities-marketplace-forum-26-27-april-2022>
- Assises de la Transition Énergétique, Bordeaux, mai 2023 : Dijon Métropole a présenté le jeu Dessine ton Quartier à énergie positive ! développé localement pour faire découvrir le projet RESPONSE de manière ludique.



Festival régional et multipartenarial «Festival transition, écologique et numérique» © Emma Breyenne

Finalité 1 Objectif 2

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

BILAN 2022 des aides à la pierre (parc locatif public et la rénovation du parc privé)

Dijon métropole a décidé, par délibération du 30 mars 2018, d'une troisième contractualisation avec l'État concernant la gestion des aides à la pierre pour le financement des nouveaux programmes d'habitat à loyer modéré ainsi que les travaux de rénovation et d'adaptation des logements privés.

La convention pluri-annuelle 2018-2023 s'est inscrite initialement en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal et s'articule désormais avec les objectifs du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Habitat du Plan Local d'Urbanisme métropolitain 2020-2030.

Les trois axes structurants en sont les suivants :

- répondre aux besoins en logement exprimés, en particulier par les ménages sous plafonds de ressources tant en locatif qu'en accession à la propriété ;
- poursuivre le rééquilibrage territorial de l'offre à loyer modéré entre les quartiers et les communes et en particulier, assurer la mise en oeuvre des obligations de rattrapage dans les communes déficitaires au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) ;
- soutenir la transition environnementale et énergétique de l'habitat dans le neuf mais également dans l'existant, avec des objectifs forts de réduction de la consommation d'énergies fossiles et d'émission



GDH - Résidence Blanqui Ecorénovation - 40 logements e dm

des gaz à effet de serre, de renforcement de l'éco-construction et de l'écoréhabilitation décarbonées (parc locatif public, logements privés) ainsi que de qualité de vie, d'usages et de confort au quotidien pour tous les ménages.

A l'échelle du territoire de Dijon métropole, une telle dynamique en matière d'éco-habitat constitue conjointement une source indéniable de valeurs économiques ajoutées pour l'emploi avec le développement, en circuits courts, de filières, de savoir-faire et de compétences. Cette dynamique s'inscrit ainsi pleinement de manière transversale au sein du projet métropolitain.

Il est rappelé que chaque année, au titre de cette convention pluri-annuelle établie avec l'État, le Conseil métropolitain est sollicité s'agissant d'une part, de la fin de gestion de l'exercice écoulé et d'autre part, des perspectives pour l'année à venir.

BILAN DE L'EXERCICE 2022

1 - Le logement à loyer modéré

A l'échelle de Dijon métropole, au 1er janvier 2023, étaient enregistrés 10 113 ménages demandeurs soit, vis-à-vis des années antérieures, un nombre qui se maintient à la hausse (9 714 au 01/01/2022 ; 9 624 au 01/01/2021 ; 9 431 au 01/01/2020 ; 9 482 au 01/01/2019 ; 9 240 au 01/01/2018) :

- 58,08% soit 5 874 dossiers correspondent à des demandes d'entrée dans le parc locatif conventionné (contre 5 492 en 2022, 5 418 en 2021, 5 206 en 2020, 5 314 en 2019 et 5 148 en 2018) ;

Finalité 1 Objectif 2

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

• 41,92% correspondent aux 4 239 dossiers de changement de logement (contre 4 222 en 2022, 4 206 en 2021, 4 225 en 2020, 4 168 en 2019 et 4 092 en 2018).

La tension reste significative au regard d'un volume d'attributions effectuées durant l'année 2022 qui s'élève à 2 507 (contre 3 175 en 2021, 2 627 en 2020 ; 2 803 en 2019) :

- 1 666 logements ont été attribués à des entrants dans le parc conventionné (66,45%) ;
- 841 attributions ont satisfait un changement de logement à loyer modéré (33,55%)

Une nouvelle offre maintenue à un niveau important malgré la conjoncture défavorable

Au regard des projets déposés en 2022, et ce malgré les tensions pesant sur les équilibres d'opération du fait de la conjoncture économique, Dijon métropole a financé 394 nouveaux logements locatifs (430 en 2021, 618 en 2020) répartis au sein de 25 programmes locatifs.

118 logements (30 %) relèvent d'opérations d'acquisition-amélioration de bâtis existants : en lien avec les enjeux du « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) », de sobriété foncière et de réduction de l'empreinte carbone du logement, ce type d'opération est particulièrement exemplaire ; l'État ayant mobilisé spécifiquement une prime de 2000 € par logement PLAI et PLUS pour accompagner le déploiement de ces réalisations.

214 logements (54 %) résultent par ailleurs d'acquisitions en Vente en l'État Futur d'Acèvement (VEFA) au sein de programmes de promotion privée ; 62 logements (16%) seront réalisés en construction sous maîtrise d'ouvrage directe des opérateurs sociaux.

Ce développement a été réalisé à l'appui de la mobilisation des opérateurs qui s'est traduite comme suit :

- CDC HABITAT SOCIAL : 9,6 % (38 logements)
- GRAND DIJON HABITAT : 45,7 % (180 logements)
- HABELLIS : 39,6 % (156 logements)
- ORVITIS : 4,8 % (19 logements)
- un logement a été agréé en Prêt Locatif Social (PLS) privé.

Cette nouvelle offre repose sur 89 logements relevant du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), 210 logements au titre du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 95 logements agréés au Prêt Locatif Social (PLS). Elle représente un coût total prévisionnel d'opération de 56,6 M€ TTC. Les aides déléguées par l'État ont été mobilisées à hauteur de 871 920 €. En termes de soutien, la Métropole mobilise, au bénéfice de l'ensemble des opérateurs du secteur HLM, sa garantie financière à hauteur de 100% des emprunts contractés pour le financement de leurs opérations.

Ainsi, au cours de l'année 2022, Dijon métropole a engagé sa garantie financière pour un montant total de 73,8 M€ au bénéfice de 30 opérations représentant 1 855 logements en neuf et en écoréhabilitation.

2 – La location-accession, un levier pour faciliter le parcours résidentiel

Le prêt social de location-accession (PSLA) constitue, après une période de location du logement (au maximum 5 ans), un dispositif d'accès à la propriété s'adressant à des ménages sous plafonds de ressources qui achètent un logement neuf situé dans une opération agréée.

Dix opérations agréées sont en cours de commercialisation à ce jour pour un total de 247 logements : 8 programmes à Dijon, une opération à Longvic (éco-quartier des

Pommerets) et une opération à Sennecey-les-Dijon (écoquartier des Fontaines).

Plusieurs opérateurs sont engagés :

- AQISIA (Habellis) : 7 programmes représentant 178 logements,
- CDC Habitat Social : un programme représentant 29 logements (Ecoquartier Arsenal),
- Ghitti : un programme représentant 36 logements,
- Orvitis : un programme de 4 logements agréés.

3 – La rénovation des logements existants

3.1 Le parc des bailleurs sociaux : la poursuite de la programmation 2021-2025 .

En 2022, sept opérations de rénovation Basse Consommation concernant 328 logements ont fait l'objet d'un accord de subventions de la part de Dijon métropole pour un montant de 816 000 €. Une opération d'éco-réhabilitation lourde de 11 logements a bénéficié des financements État Plan de relance pour un montant de 110 000 €.

3.2 Les logements privés : une dynamique à renforcer en faveur des copropriétés

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) de Dijon métropole a agréé le financement des travaux pour un total de 436 logements : 237 dossiers individuels et 199 relevant de deux copropriétés.

L'ensemble de ces projets représente un volume de travaux de 8 M€. Les subventions émanant de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ont été mobilisées à hauteur de 3,46 M€.

Finalité 1 Objectif 2

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

S'agissant de ses propres subventions, les engagements de Dijon métropole, correspondant aux projets financés en 2022, portent sur 900 000 €.

Au sein des 237 dossiers individuels, 195 d'entre-eux appartiennent à des propriétaires-occupants (PO) dont :

- 97 logements pour des travaux d'économies d'énergie relevant du programme «Ma Prime Rénov' Sérénité»
- : 53 logements ont bénéficié de la prime « Sortie de Passoire » et 19 logements se sont inscrits dans une rénovation Basse Consommation ;
- 98 logements pour des travaux liés à l'autonomie et à l'adaptation aux situations de perte de mobilité (vieillesse, handicap).

Ces projets concernent 15 communes de la métropole :

- 78 logements à Dijon (40%),
- 25 à Chenôve,
- 15 à Chevigny-Saint-Sauveur,
- 13 à Longvic,
- 12 à Marsannay-la-Côte,
- 11 à Quetigny,
- 8 à Fontaine-les-Dijon,
- 7 à Talant,
- 6 à Saint-Apollinaire et Sennecey-les-Dijon,
- 5 à Plombières-les-Dijon,
- 3 à Neully-Crimolois,
- 2 à Daix et Fenay,
- 1 à Corcelles-les-Monts et à Ouges

S'agissant du locatif, trois projets émanant de propriétaires-bailleurs (PB) se sont inscrits dans les dispositions de conventionnement de loyer après travaux. A ce titre, les bailleurs, en contrepartie des subventions de l'Anah et de Dijon métropole (cumulables aux aides fiscales) pratiquent des loyers minorés par rapport aux niveaux de marché. Cette offre permet ainsi à des ménages sous plafonds de ressources de se loger dans le secteur locatif privé.

Plus largement, le conventionnement locatif sans travaux a concerné 26 logements. Il permet à des bailleurs privés, à l'appui des avantages fiscaux, de louer à des loyers minorés en ciblant des ménages dont les ressources sont celles du logement à loyer modéré : ont ainsi été établis 14 Loyers Conventionnés (LC) et 12 Loyers Intermédiaires (LI).

L'intermédiation locative est un dispositif de sécurisation de la relation entre le locataire et le bailleur privé grâce à l'intervention d'un tiers social agréé, tel une Agence immobilière sociale, qui assure la gestion des logements. En 2022, 14 logements ont bénéficié de cette mesure :

- 2 logements après travaux ;
- 12 logements ne nécessitant pas de travaux.

Au sujet des copropriétés, les deux opérations financées, représentant 199 logements, se sont inscrites au sein du dispositif « MaPrimeRénov' Copropriété » dont la rénovation « Bâtiment « Basse Consommation » (BBC) de la copropriété « Arqueuse » située 11 à 17 rue Nodot à Dijon (108 logements) par ailleurs soutenue par la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon métropole (fiche 45 Contrat métropolitain 2018-2021).

A noter que certains dossiers entrant dans le champ du Programme d'Intérêt Général (PIG) de la Métropole ont également bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du dispositif régional EFFILOGIS : 19 nouveaux

dossiers ont été créés, 10 audits thermiques réalisés et 10 prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) engagées. 34 audits énergétiques ont été payés en 2022. Parallèlement, hors délégation de gestion des aides à la pierre, 1 426 projets de particuliers se sont inscrits dans le cadre du dispositif national MaPrimeRénov' « travaux simples » pour un montant de subventions de 4,627 M€ correspondant à un total de 16,43 M€ TTC de travaux (soit en moyenne par logement 3 245 € de subvention pour 11 500 € de travaux).

Dijon métropole a également bénéficié du co-financement de l'Anah, à hauteur de 281 476 €, pour le suivi-animation 2022 de son Programme d'Intérêt Général (PIG) et pour la première phase de l'ingénierie de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la copropriété Champs Perdrix située quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon (actualisation du diagnostic, élaboration de la convention financière avec l'État et l'Anah).

II – PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2023

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) présente chaque année le cadre des objectifs ainsi que des moyens délégués à Dijon métropole pour l'exercice.

1. Parc locatif public : développement de l'offre

La pré-programmation relative à la Délégation 2023 de Dijon métropole, au titre de la tranche ferme, porterait sur 317 logements à loyer modéré :

- 171 logements PLUS ;
- 83 logements PLAI ;
- 63 agréments PLS.

Finalité 1 Objectif 2

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

L'enveloppe d'Autorisation d'Engagements (AE) sur crédits délégués de l'État pour 2023 s'élevait, en conséquence, à un montant prévisionnel de 771 322 € intégrant des subventions majorées au bénéfice des opérations d'acquisition-amélioration, des bonus « sobriété foncière » et de localisation ainsi que des aides spécifiques en faveur des loyers les plus sociaux (PLAI adaptés).

Il est précisé qu'en fonction de l'atteinte des objectifs à mi-exercice (financement de 50% de la programmation) et des besoins restant à couvrir s'agissant du second semestre, des moyens supplémentaires seront sollicités par Dijon métropole auprès de l'État.

2. Rénovation des logements privés

La Délégation 2023 de Dijon métropole reposerait sur les objectifs suivants permettant notamment :

- la poursuite de la mise en oeuvre de la transition énergétique avec un objectif de 120 projets au titre du programme « MaPrime Rénov' Sérénité» (MPRS) ainsi que 272 logements dans le cadre du dispositif « MaPrime Rénov' Copropriété » (MPRC),
- le maintien à domicile par l'adaptation du logement au handicap et à l'avancée en âge pour un objectif de 136 logements,
- le conventionnement avec travaux de 14 logements locatifs,
- le traitement de 8 situations de logements très dégradés ou relevant de l'habitat indigne.

La dotation financière 2023 déléguée à Dijon métropole représenterait ainsi un montant de **3 008 777 €**.



Résidence Chateaubriand - Avant 



Résidence Chateaubriand - Après - Rénovation BBC - 84 logements 

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

Rénovation de l'habitat privé Guichet unique Rénovéo Convention d'objectifs et de moyens avec Bourgogne Energie Renouvelable (BER)

Au titre de sa politique de l'Habitat, la Métropole entend accompagner la mutation du parc d'habitation aux standards d'habitabilité, de confort, de qualité environnementale et de sobriété énergétique, dans le neuf comme dans l'existant.

Sa stratégie d'amélioration thermique vise en particulier le parc privé représentant 80% des résidences principales de son territoire et composé de 32 % de logements individuels et de 68 % de logements collectifs.

Dijon métropole s'est à ce titre dotée d'un service dédié, « Rénovéo », dont les missions s'articulent autour de deux axes principaux :

- d'une part, informer, conseiller et accompagner les maîtres d'ouvrage dans la définition puis la concrétisation de leurs travaux, en maison individuelle comme en copropriété ; avec un objectif socle, celui de viser la rénovation la plus performante en adéquation avec les besoins et moyens des porteurs de projet ;
- d'autre part, mobiliser l'ensemble de la chaîne des acteurs et professionnels dans l'évolution de leurs offres de service afin de répondre à la dynamique des projets.

Afin de simplifier et fluidifier les démarches pour les usagers, Rénovéo expérimente depuis 2016 avec

Bourgogne Énergies Renouvelables (BER), au titre des activités de son Espace Conseil agréé France Rénov', un parcours de prise en charge et d'accompagnement différencié et adapté aux différents projets de rénovation et aux différents profils de maîtres d'ouvrage.

Ce service d'accueil centralisé s'adresse à tous les porteurs de projets, quelles que soient leur niveau de ressources, leurs statuts (propriétaires occupants ou bailleurs), le type de logement (maison individuelle, appartement ou copropriété) et la nature des travaux (amélioration énergétique, rénovation lourde, adaptation du domicile pour le maintien à domicile, ...).

Depuis la mise en place du guichet unique « Rénovéo Dijon métropole », le nombre de contacts a progressé régulièrement et de manière significative : 1 570 contacts en 2020, 1 975 en 2021 soit une augmentation de 20 % et 2 635 en 2022, soit une hausse de 25 %.

Ce partenariat opérationnel s'est traduit par une première contractualisation qui s'est achevée au 31/12/2022.

Dijon métropole entend le poursuivre à l'appui d'une convention d'objectifs et de moyens d'une durée d'une année, dans l'attente de certaines confortations de dispositifs supralocaux émanant notamment de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'État.

Cette convention porterait ainsi sur les objectifs suivants, représentant un total de 310 jours travaillés :

- la gestion du guichet unique d'accueil « Rénovéo Dijon métropole » sur une base prévisionnelle de 3 150 contacts, correspondant au volume observé au cours de l'année 2022 augmenté de 20% pour tenir compte de l'évolution des sollicitations constatées depuis 2020 ;
- la réalisation des missions d'animation « grand public »

et « professionnels » (conférences, ateliers, balades thermiques ; visites d'opérations, participation à des salons, ...).

A ce titre, Dijon métropole s'engage à mobiliser une contribution financière à hauteur de 130 000 €.



Rendez-vous BER ©Jonas JacquardVD



©Jonas JacquardVD

Finalité 1 Objectif 2

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

Programme POPSU transitions Convention de partenariat

La Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines « POPSU », initiée par l'État, depuis 2004 croise les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux villes et aux territoires.

Par délibération de novembre 2018, Dijon Métropole, à l'instar de 14 métropoles françaises, a participé au programme « POPSU métropole », sur des thématiques relatives à la construction des projets métropolitains, et portant localement sur « La ville durable à l'épreuve de la ville intelligente ».

En 2023, un nouveau programme de recherche triennal (2023-2025) sur les trajectoires territoriales de transitions, est proposé par l'État, porté par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Les métropoles d'Aix-Marseille, Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Orléans, Rouen, Strasbourg et Toulouse, ainsi que les intercommunalités d'Amiens, Angers, Besançon, le Pays Basque, Caen, Dunkerque, Le Havre, Le Sillon Lorrain, Mulhouse, le Grand Paris, Rennes, Saint-Etienne et Tours ont d'ores et déjà marqué leur intérêt et leur volonté de participer à ce programme.

La métropole dijonnaise entend poursuivre cette dynamique partenariale de recherche, et s'inscrit ainsi dans ce nouveau programme « POPSU transitions ».

Axes de travail

Un programme de recherche dédié aux trajectoires métropolitaines de transitions: La recherche appliquée copilotée par l'équipe de recherche, et les services de Dijon métropole investira des sujets très concrets et opérationnels tels qu'ils se posent ou se poseront dans les prochaines années sur le territoire. Ces problématiques pourront analyser les transitions, dans une conception systémique, l'urgence climatique, et aussi, les questions sociales (de cohésion), numériques (de digitalisation), économiques (de relocalisation), politiques (de démocratisation), culturelles (d'accessibilité), etc.

Ce travail, financé à parité par la Métropole et l'État, sera valorisé par la publication d'ouvrages de référence permettant de situer le projet dijonnais dans l'échiquier national et européen.

La plateforme locale dijonnaise, qui visera à construire localement une capacité d'expertise sur l'évolution de la métropole et les politiques de transitions, sera articulée à une plateforme nationale et associée à des séminaires nationaux.

Gouvernance et financement

Le programme de recherche « POPSU Transitions » est cofinancé par l'État et Dijon Métropole, piloté et administré par le GIP.

Une gouvernance à deux niveaux sera mise en place :

- une gouvernance nationale de programme, assurée par un conseil stratégique et une équipe permanente sous l'autorité d'un directeur de programme au GIP,
- une gouvernance locale du programme

Dijon Métropole s'engage dans ce programme, en approuvant les termes de cette collaboration à travers une convention de partenariat tripartite entre l'État, le Groupement d'intérêt public (GIP) l'Europe des projets architecturaux et urbains (EPAU) qui porte POPSU et Dijon Métropole.

La contribution financière à parité entre État et Métropole est décomposée comme suit :

- 50 000 € pour le contrat de recherche réparti sur trois exercices budgétaires 2023-2024-2025, à même hauteur que l'État, selon la ventilation budgétaire suivante :
 - 10000 € au lancement du programme,
 - 25000 € en 2024,
 - 15000 € en 2025,

- 20.000 € au titre de la contribution de Dijon Métropole à la valorisation des recherches

La participation de Dijon métropole au programme « POPSU transitions » s'inscrit pleinement dans la dimension métropolitaine et d'attractivité de la capitale régionale, et du rayonnement de son enseignement supérieur et de sa recherche.

Finalité 1 Objectif 2

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

Valorisation du Port du Canal Aménagement du Parc Eiffel Financement de l'opération Définition du programme

Le réaménagement du Port du Canal a pour ambition de créer un grand parc urbain à l'interface avec la Cité de la gastronomie, afin d'accroître son rayonnement au-delà de l'échelle métropolitaine.

Il s'agit pour cela de conjuguer quatre enjeux-clés :

- conforter le rôle de parc urbain du Port du Canal pour en faire un réservoir de biodiversité au cœur des mailles verte et bleue métropolitaines ;
- améliorer les connexions urbaines en renforçant les liens fonctionnels et visuels avec les espaces publics périphériques du port, en particulier pour les modes doux de déplacements ;
- développer les usages conviviaux et inclusifs favorisant la cohabitation des publics, dans toute leur diversité sociale, démographique et géographique ;
- de manière générale, rénover et renouveler l'image du Port du Canal et conforter son identité paysagère forte en s'appuyant sur les patrimoines déjà présents : végétal, mais aussi bâti, hydraulique.

Les études et les réflexions préalables ont permis de définir un programme décrivant les fonctionnalités et les qualités souhaitées pour le projet, en réponse aux 4 objectifs fixés :



Port du canal ©Angebot Perrotin/DVD

Améliorer les connexions urbaines

- améliorer les liaisons entre le Port du Canal et la Cité de la gastronomie, pour les piétons et les cyclistes ;
- connecter, par les modes de déplacement doux, le Port du Canal avec les trames verte et bleue régionales qui empruntent la vallée de l'Ouche ;
- penser le Port du Canal comme une « étape » d'intermodalité des déplacements, au bénéfice des modes alternatifs à l'automobile, à la convergence des flux piétons, cyclistes, des transports collectifs et du tourisme fluvial ;
- améliorer la continuité et la sécurité des flux piétons et vélos autour du port et leur connexion avec les quartiers voisins ;
- améliorer le guidage et le repérage dans l'espace ;
- intégrer les flux spécifiques liés au fonctionnement et à la fréquentation du port de plaisance, en particulier pour l'accès aux péniches et aux installations hydrauliques.



CTAP

Conforter le rôle du parc urbain du Port du Canal

- préserver les composantes actuelles de la biodiversité urbaine sur le site et favoriser leur développement ;
- conforter, dans la mesure où elle est compatible avec la fréquentation attendue des lieux, les fonctionnalités du site en terme de réservoir de biodiversité et de continuités biologiques, en connexion avec les trames verte et bleue régionales et locales ;
- à l'ère du réchauffement climatique, renforcer les attraits du site en matière de rafraîchissement urbain et de modération microclimatique ;
- valoriser la trame bleue ;
- favoriser le déploiement d'activités et de pratiques de plein-air ;
- économiser les ressources.

Finalité 1 Objectif 2

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

Développer les usages conviviaux et inclusifs

- conforter la vocation de parc urbain de détente et de loisirs de plein-air du Port du Canal et de son pourtour ;
- élargir la gamme des activités compatibles avec le développement de la biodiversité et la cohabitation des publics ;
- porter attention aux liens entre les habitants du quartier du port, en particulier ceux riverains du canal, et les publics amenés à fréquenter les lieux ;
- contribuer à l'accueil qualitatif des publics issus de la fréquentation de la Cité de la gastronomie, du canal (activités de navigation) et de ses berges (dont les cyclotouristes), qui s'inscrivent dans des flux intercommunaux ;
- assurer les conditions de la tranquillité et de la sécurité publiques, par l'aménagement adapté des lieux ;
- favoriser l'inclusion de tous les publics, y compris des plus fragiles et des minorités ;
- permettre le déploiement dans l'espace des activités génératrices de lien social et d'animation culturelle ;
- accroître l'attrait et la commodité d'usage des lieux, par leur aménagement et leur équipement (configurations, revêtements de sol, mobilier...);
- ménager des lieux au calme, moins exposés aux bruits et aux nuisances, propices au repos, à la contemplation, à la méditation... ;
- trouver un équilibre entre les espaces polyvalents et ceux dédiés à une activité ;
- intégrer les usages spécifiques liés au fonctionnement et à la fréquentation du port de plaisance, en fonction

- des perspectives de développement programmées ou envisagées par Voies Navigables de France (VNF) ;
- intégrer les rythmes saisonniers dans l'aménagement et la gestion des lieux.



Rénover et renouveler l'image du Port du Canal

- mettre en valeur le paysage visuel exceptionnel et singulier du Port du Canal, en particulier depuis les principaux lieux de fréquentation publics ;
- proposer une composition paysagère globale offrant plusieurs ambiances susceptibles de satisfaire les différents publics ;
- valoriser la perception de l'eau (bassin, canal, rivière...) qui donne au site son ambiance aussi particulière que rare à Dijon ;
- valoriser la perception de la Cité de la gastronomie depuis le Port du Canal ;
- intégrer dans la conception du projet l'image de Dijon perçue par les touristes venant en péniche ;
- mettre en valeur les éléments de patrimoine bâti et commémoratif ;

- identifier et supprimer ou réduire les nuisances paysagères existantes ;
- rénover les lieux qui le nécessitent ;
- valoriser, par une scénographie appropriée, l'histoire et la mémoire des lieux, en particulier celle héritée des activités du port ;
- au-delà du paysage visuel, appréhender toute la dimension sensorielle de la perception de l'environnement : paysages sonore, olfactif, tactile... voire gustatif - et intégrer le paysage nocturne.

Une enveloppe financière prévisionnelle globale estimée à 9 041 667,00 € HT, a été déterminée sur la base du programme retenu et répartie de la façon suivante :

Tranche ferme : 3 500 000,00 € HT

Tranche optionnelle : 5 541 667,00 € HT

La Ville de Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Union européenne, dans le cadre du FEDER 2021-2027, de l'État, au titre du Fonds vert et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, de l'Agence de l'Eau, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or et de tout autre cofinanceur potentiel.



Finalité 1 Objectif 2

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

Projet Pommerets à Longvic : les prémises d'un projet novateur

Un projet d'agriculture périurbaine est en cours de préparation par Dijon métropole et la Ville de Longvic sur un terrain actuellement exploité de façon conventionnelle. Les détails sont encore en cours de discussion mais les choix de circuit court, de faible consommation en eau, d'absence d'intrants chimiques et de végétalisation, sont ancrés comme bases pour ce projet.

En 2022, Dijon métropole a saisi l'opportunité d'un appel à manifestation d'intérêt « culture à bas niveau d'intrants » de l'Agence de l'Eau pour financer des études préliminaires au projet d'agriculture périurbaine. Le dossier a été retenu et des financements sont prévus pour alimenter plusieurs études in situ, telles que l'état de la biodiversité, la qualité agronomique des sols, les possibilités d'accès à l'eau et le modèle économique à prévoir.



Finalité 1 Objectif 2

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

Des réflexions engagées pour une renaturation en ville et répondre au changement climatique

La renaturation en ville, tant pour la reconquête de la biodiversité qu'en réponse à la lutte contre le réchauffement climatique, est un défi majeur pour le territoire métropolitain. La crise mondiale du COVID 19 a mis en lumière la vulnérabilité des villes sur cet aspect et a accentué le désir de ses habitants de renouer avec le végétal. Au regard de cette nouvelle donne, Dijon Métropole s'est attachée depuis quelques années à poursuivre sa métamorphose vers une ville durable, verte et douce à vivre.

En 2023, plusieurs réflexions ont été engagées afin de réintégrer de la nature sur des secteurs stratégiques devant faire l'objet d'une reconquête urbaine à court ou long terme.



Ilot Tivoli-Sainte-Anne nord ©MIP

Au cœur du centre ville, l'îlot Tivoli-Sainte-Anne dont les cours et jardins sont prévus d'être requalifiés dès 2025 fait partie des sites concernés. Dans le cadre du programme de la future maîtrise d'œuvre, il a été demandé aux candidats de créer un parc urbain offrant davantage de verdure dans le but de répondre notamment aux îlots de chaleur et permettre aux habitants de bénéficier d'espaces ombragés au centre ville.



Rue Monge est ©MIP

Proche de ce secteur, l'axe Monge-Bossuet va être revalorisé de mi-2024 au printemps 2025. Cette requalification vise à renforcer le parcours de la cité internationale de la gastronomie au centre ville, mettre en valeur les différents sites remarquables, accompagner l'installation de l'organisation internationale de la vigne et du vin. Par différentes séquences, il s'agit d'apaiser l'espace public en le réattribuant aux piétons et aux vélos, redonner de l'espace, maintenir les usages essentiels de desserte (Divia, accès parking Dauphine, livraisons, accessibilité PMR), désimperméabiliser et ainsi faire que le végétal prenne une place plus significative. Cette végétalisation améliorera la biodiversité en ville et permettra de lutter contre les îlots de chaleur.

Aux portes du centre-ville, le port du Canal est à la fois un vaste espace public, un lieu de loisirs de plein-air très apprécié des dijonnais et du quartier/des quartiers qui l'entoure, un attrait ludique en lien avec l'eau et ses activités, un réservoir de biodiversité au cœur de la maille verte et bleue, une connexion urbaine notamment pour les modes doux. Une réflexion a été lancée à l'automne 2022 afin de renforcer son attrait dans une ambiance de «nature en ville». Ainsi le projet Parc Eiffel, dont les études par un dialogue compétitif ont vu la maîtrise d'œuvre attribuée à In Situ, va s'appuyer sur l'existant, sur ce qui est déjà là, pour développer les potentiels du site tout en renforçant son identité, en dégageant les dynamiques pour une transformation urbaine majeure : un espace de fraîcheur urbaine, vivant et résilient avec l'ambition de faire du parc Eiffel, un grand parc urbain d'ici 2025 par une première tranche de travaux.



Friche ferroviaire Porte-Neuve est ©MIP

Dans une échéance de réalisation plus lointaine, le site dit Porte d'Agrippa a également été identifié dans cette ambition de renaturer la ville. Ce secteur, en périphérie immédiate du centre-ville, est composé de la friche ferroviaire Porte Neuve, d'équipements publics métropolitains (Parc des Expositions, Palais des Sports...)

Finalité 1 Objectif 2

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

et de grands espaces publics imperméables (parkings...). La collectivité va travailler en partenariat avec l'Université de Bourgogne et des experts en biodiversité et climat afin d'évaluer les différentes composantes écologiques du site. L'objectif de ce travail est de pouvoir orienter dès à présent les futurs principes de requalification du site intégrant le vivant et les enjeux de transition écologique afin d'en faire un quartier démonstrateur de la ville de demain.



L'Axe Sud compris entre Chenôve et Dijon de part et d'autre de la « route de Beaune » (avenues Jean Jaurès et Roland Carraz) représente le principal site de développement urbain durable de la métropole dijonnaise à l'horizon 2050.

A l'heure de la transition écologique, de l'objectif « ZAN » (zéro artificialisation nette) et des aspirations post-COVID au « mieux être » résidentiel, la maîtrise des conditions de son aménagement par la collectivité publique revêt une importance capitale, qui s'inscrit dans la continuité du renouveau de la politique urbaine locale menée depuis plus de 20 ans, avec l'ambition de franchir une nouvelle étape qualitative pour répondre aux enjeux de la ville durable et désirable du milieu du 21^e siècle.

Ce projet vise 4 objectifs interdépendants :

- favoriser la transition écologique
- créer un cadre de vie attractif
- accompagner le développement & la mutation des activités
- diversifier & qualifier l'offre de logements

Il s'agira de reverdir et rafraîchir l'espace public, mieux maîtriser la gestion des eaux pluviales et désimpermeabiliser les sols, et redessiner le paysage urbain d'entrée d'urbanisation qui présente les stigmates de la « France moche » caractéristiques des aménagements routiers, industriels et commerciaux périurbains des années 60 à 90.

Pour mener à bien ce vaste projet, la métropole a confié à la Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (SPLAAD) un mandat en vue de la réalisation d'études préalables. En particulier, la SPLAAD est chargée de lancer une consultation auprès de 3 équipes de concepteurs pour l'élaboration d'un plan guide, qui sera le fil conducteur des aménagements et des constructions à venir et garantira leur cohérence dans l'espace et dans le temps.



Finalité 1 Objectif 3

Prioriser les économies d'énergie et valoriser les énergies renouvelables

Unité de méthanisation

Dijon métropole, pilote de la transition écologique en Europe, a inauguré son usine de méthanisation des boues et l'unité d'épuration du biogaz de la station eauvital de Dijon-Longvic.

Odiva, assainisseur et distributeur d'eau

Odiva est en charge de la production et de la distribution d'eau potable pour 10 communes : Ahuy, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Flavignerot, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Plombières-lès-Dijon, Saint-Apollinaire et Talant et de l'assainissement des eaux usées pour 13 communes : Ahuy, Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Ouges, Perrigny-lès-Dijon, Plombières-lès-Dijon, Talant. Soit environ 200 000 habitants.

Un service producteur d'énergie avec la méthanisation

Odiva qui gère les services publics de l'eau sur 10 communes de la métropole et de l'assainissement de 14 communes de la métropole dijonnaise (environ 200 000 habitants), a lancé le 7 juillet 2021 la construction de l'usine de méthanisation des boues de station d'épuration eauvital. Elle est complétée par l'unité d'épuration du biogaz, conçue et réalisée par Dijon métropole.

À la pointe de la technologie, ces 2 usines visent à produire du gaz « vert » destiné à être réinjecté dans le réseau de distribution géré par GrDF. Ce projet innovant confirme l'ambition de Dijon métropole en matière de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à une véritable filière de traitement local de valorisation des déchets, puisque la méthanisation

permet de transformer les eaux usées en énergie verte, en produisant du biométhane à partir des boues issues de l'épuration de l'eau.

La production de biométhane est estimée à 10 GWh/an soit l'équivalent des besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire de 4 000 foyers de la métropole (soit 2 % des habitants de Dijon métropole).

En matière de bilan carbone, la filière complète de traitement des boues ainsi modernisée passe de +1 342 tCO2 émis/an à -1 694 tCO2 émis/an essentiellement grâce à la production de biométhane et contribue à faire de la station d'épuration eauvital une station « ressource ».

Un procédé d'hydrolyse thermique

La station est équipée d'un procédé d'hydrolyse thermique des boues qui constitue une première en Région Bourgogne-Franche-Comté et permettra à eauvital de proposer un traitement des matières issues de l'industrie agroalimentaire du territoire. Cette nouvelle technologie accélère la digestion des boues et améliore leur déshydratation. Le volume des boues qui est évacué est ainsi réduit de près de 50%.

6 600 tonnes de matières issues de l'industrie agroalimentaire seront réceptionnées et traitées par l'unité de méthanisation d'eauvital. Une véritable filière de traitement local et de valorisation des déchets se met en place à travers ce projet dont l'objectif permet de réduire les émissions de CO2.

Les émissions de CO2 seront également réduites grâce à la méthanisation. En diminuant de 47% les boues évacuées du site pour valorisation externe, le nombre de camions qui transporte les boues passe de 904 camions/an à 480 camions/an.

Le coût total de la construction de l'usine de méthanisation des boues et de l'unité d'épuration de biogaz s'élève à 18 millions d'euros répartis comme suit :

L'usine de méthanisation a représenté un coût total de 15 M€, financé principalement par Odiva (environ 10 M€) et par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 5,5 M€, au titre du plan France relance.

Concernant l'unité d'épuration de biogaz, celle-ci a représenté un coût de 3 M€, financé entièrement par Dijon métropole.

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'ODIVEA a validé les comptes 2022 de la SEMOP : 35 M€ de chiffre d'affaire, des charges d'exploitation maîtrisées, et près de 35 M€ investis dans la métropole depuis deux ans.

Lancement de la télérelève de l'ensemble des compteurs individuels avec près de 35 000 compteurs équipés, entretien des canalisations, notamment dans le quartier des Grésilles avec le chemisage de la conduite d'adduction d'eau potable principale reliant Poncey-les-Athée à Dijon, réfection de l'ensemble des systèmes d'automatisme de la station d'épuration, déploiement de la technologie Indense dans cette même station afin d'améliorer la densification des boues issues de l'épuration des eaux usées, construction d'un nouveau bassin d'orage de 15 000 m3 pour stocker les eaux usées du système unitaire de Dijon pendant les épisodes pluvieux afin de limiter les rejets des effluents dans les milieux naturels : autant de chantiers menés depuis deux ans qui s'inscrivent dans une série d'investissements de Dijon métropole pour assurer un service public de l'eau et de l'assainissement de haute qualité, reflet des ambitions en matière de préservation de la ressource en eau, de protection de l'environnement et de santé publique.

Finalité 1 Objectif 3

Prioriser les économies d'énergie et valoriser les énergies renouvelables

Les 3 atouts du biométhane

- la lutte contre le changement climatique

De sa production à son utilisation, le bilan carbone du biométhane est neutre

Il contribue ainsi aux objectifs la loi européenne sur le climat (mars 2023) de réduction d'au moins 55% d'ici à 2030 des émissions de gaz à effet de serre (GES) par substitution à l'usage d'énergies fossiles ou d'engrais chimiques

- l'indépendance énergétique des territoires

Produit et utilisé localement, le biométhane favorise l'indépendance énergétique des territoires vis-à-vis des énergies fossiles ; Sa production est source d'emploi non délocalisables

- la protection de la santé publique grâce au gaz « vert »

Les carburants issus du biométhane n'émettent pas de particules fines et pratiquement pas d'oxyde d'azote ; le biométhane présente l'avantage de réduire les émissions sonores de 50% par rapport aux moteurs diesel..



Inauguration de l'usine de méthanisation des boues et de l'unité d'épuration des biogaz ecohelan.duarny.vd



Finalité 1 Objectif 3

Prioriser les économies d'énergie et valoriser les énergies renouvelables

Production d'hydrogène

Hydrogène vert pour une mobilité verte

Après le développement des modes de déplacement doux à Dijon (tram, bus hybrides, vélo), la création de secteurs piétons, les plans d'actions en faveur de la biodiversité et de la préservation des insectes pollinisateurs, le développement du réseau de chaleur urbain, Dijon métropole poursuit son engagement pour le développement de l'écologie urbaine et des mobilités douces au travers d'un nouveau projet très ambitieux basé sur l'utilisation de l'hydrogène.



Alimenter une flotte de véhicules propres

L'hydrogène combine tous les atouts pour relever le défi de la transition énergétique.

- L'hydrogène ne rejette que de l'eau.
- L'hydrogène génère zéro bruit, zéro gaz à effet de serre et zéro particule.

Dijon métropole a donc imaginé un système en circuit court afin de produire localement de l'hydrogène d'origine renouvelable.

L'hydrogène vert est produit localement, principalement à partir du recyclage énergétique des déchets issus de la collecte des déchets des habitants : l'électricité issue de la chaleur des fours par le turbo-alternateur de l'usine d'incinération permettra de produire l'hydrogène à raison de 500 kilos par jour.

L'engagement de Dijon métropole en faveur d'une énergie propre apporte une solution locale au défi global du changement climatique, au service d'une politique ambitieuse de soutien aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et de neutralité climatique de l'UE à l'horizon 2050.

Dans un contexte de tension sur les énergies, l'hydrogène vert produit localement va constituer une ressource alternative, durable et indépendante. En structurant une filière locale autour d'une énergie propre sur le plan environnemental, au cœur d'une région labellisée « Territoire Hydrogène » depuis 2016 sous la bannière du programme ENRGHy, Dijon métropole construit une politique énergétique d'avenir qui anticipe la rarefaction des ressources non renouvelables. Un modèle d'écosystème qui pourra inspirer d'autres collectivités et ainsi contribuer à favoriser l'autonomie énergétique de la France qui importe encore aujourd'hui près de 50% de son énergie.

Principe général de la production d'hydrogène

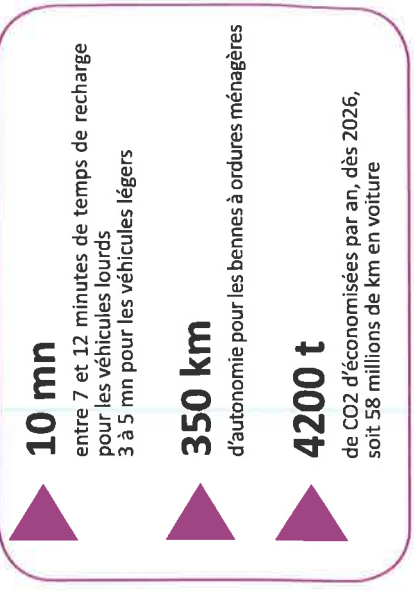
La future unité de production et distribution d'hydrogène de Dijon métropole aura pour objectif d'utiliser l'électricité produite grâce la combustion des déchets. Cette énergie permettra d'alimenter l'électrolyseur qui sépare l'eau en hydrogène.

Plus largement, cet écosystème de valorisation de l'énergie locale pourrait constituer un modèle pour d'autres collectivités locales et ainsi contribuer à favoriser l'autonomie énergétique de la France qui importe encore aujourd'hui près de 50 % de son énergie.

Pour réaliser ce projet, Dijon métropole s'est associée au groupe local Rougeot Energie pour développer un véritable système de production, en créant la co-entreprise Dijon Métropole Smart Energy (DMSE). En janvier 2021, Storengy, filiale d'ENGIE, spécialiste du stockage de gaz et du développement des gaz renouvelables est entrée au capital de DMSE.

Grâce à ce projet, Dijon s'impose comme le moteur d'une filière d'avenir au cœur d'un territoire labellisé « Territoire Hydrogène » grâce au projet Energy. La métropole fédère autour d'elle des partenaires industriels de premier plan pour créer un écosystème vertueux et durable qui réponde au défi de la transition énergétique.

La «Dijon métropole Smart Energy», en quelques chiffres



Finalité 1 Objectif 3

Prioriser les économies d'énergie et valoriser les énergies renouvelables

Dijon métropole lance le chantier de production d'hydrogène vert

La métropole de Dijon lance le chantier de construction de la première station de production d'hydrogène* vert de Dijon. Convaincue que l'hydrogène vert sera le moteur de la transition énergétique pour la décennie 2020-2030, la métropole engage un projet ambitieux de 100 M€ pour réduire dès 2023 les émissions CO2 des transports publics du territoire, soit l'équivalent de 24 millions de kilomètre en voiture citadine.

* Hydrogène vert : qui n'est pas produit à partir d'énergies fossiles

2 stations de production

La première station hydrogène, située au nord de Dijon, sera mise en service en cette fin d'année 2023, pour une capacité quotidienne de production de 440 kg d'hydrogène qui doublera à terme avec la construction d'une extension. Sa production s'appuie essentiellement sur l'unité de valorisation énergétique qui traite les déchets ménagers de 92 % de la population de la Côte-d'Or.

La seconde station, située sur le site du centre de maintenance bus/tram au sud de Dijon, sera mise en service en 2025, avec une capacité de 880 kg d'hydrogène par jour.

Un site de stockage mobile, au nord de Dijon, sera mis en service en 2025 pour alimenter en secours les deux stations.

Bennes et bus à hydrogène

Pour convertir sa flotte de bennes à ordures à l'hydrogène, Dijon fait le choix de remplacer les moteurs thermiques par des moteurs électriques.



C'est la société E-Trucks, basée en Belgique, associée à Proton Motor pour la fourniture de la pile à combustible et au fournisseur local de châssis agréé DAF situé à Longvic près de Dijon qui convertiront les véhicules. Faun Environnement, entreprise basée en Ardèche, fournira les 4 compacteurs d'ordures ménagères et se chargera de leur assemblage avec les châssis.

En 2021, commande groupée entre Angers Loire métropole, Le Mans métropole et Dijon métropole
Dès 2023, 4 bennes à ordures ménagères propres fonctionnant à l'hydrogène

À l'horizon 2024, 16 bus à hydrogène du territoire

D'ici 2026, la métropole entend déployer une flotte de véhicules propres avec 22 bennes à ordures ménagères converties à l'hydrogène vert et une cinquantaine de bus hydrogène vert en service.

Outre le développement d'un usage grand public de véhicules à hydrogène, la capacité de production des 2 stations d'hydrogène vert permettra également de proposer aux entreprises et collectivités locales volontaires de l'aire urbaine de Dijon de convertir leurs propres parcs et de s'alimenter en hydrogène vert.

Soutien financier

L'Union européenne : 7 M€ pour les stations et 2 M€ pour les bus

L'ADEME : 4 M€ pour les stations, 1,5 M€ pour les BOM, 6,1 M€ pour les bus

La Région Bourgogne-Franche-Comté : 2,6 M€ pour les stations

Finalité 1 Objectif 3 Prioriser les économies d'énergie et valoriser les énergies renouvelables

Une reconstruction de l'éclairage public de 100% des 34 000 luminaires en LED d'ici 2029

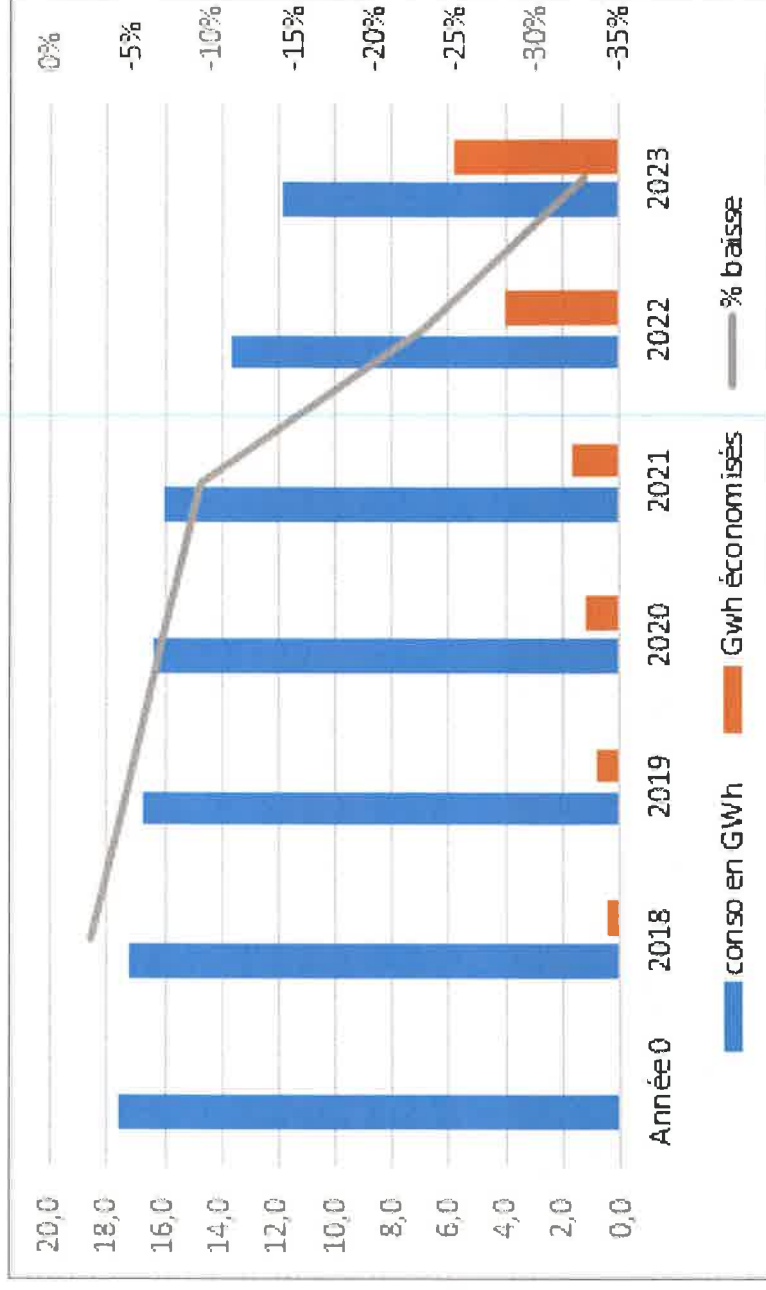
En 2015, lors du passage en communauté urbaine le Grand Dijon, devenue Dijon métropole, a récupéré la compétence voirie et donc la gestion de l'éclairage public.

Au vu des disparités et de la vétusté des équipements d'éclairage public des communes et de l'augmentation constante du coût de l'énergie, Dijon métropole a décidé d'investir pour moderniser son parc de luminaires en remplaçant les lanternes énergivore équipées avec des lampes à décharge par de la LED.

Le marché OnDijon prévoit d'ici 2029 une reconstruction de 100% des 34 000 luminaires en LED et 65% d'économie d'énergie.

Cette réduction de consommation est liée d'une part à la diminution de la puissance installée, un luminaire LED consomme environ la moitié d'un luminaire à décharge et d'autre part à un abaissement du flux lumineux et donc de la puissance consommée. Sur la métropole, le flux est abaissé de 70% dès 22h et cela sans gêner la vie nocturne.

A fin 2022, et grâce à des investissements financiers volontaires de la part de la métropole plus de 13 000 luminaires ont été reconstruits en LED avec une économie d'énergie de 23% par rapport au début du marché. A fin 2023, près de 20 000 luminaires seront reconstruits en LED avec une économie d'énergie de 35%



Aux abords du lac Kir, les luminaires blanc froid de type iodure-métal ont été remplacés par des luminaires LED blanc chaud (T = 2200K) qui diminuent la gêne pour la faune et la flore tout en assurant un bon indice de rendu des couleurs plus rassurant pour les humains. Ce type de luminaire 2200K est également installés dans les parcs et jardins et sur les chemins piétons dès que la situation le permet.

Avec une durée de vie annoncée de plus de 100 000 heures, soit près de 25 ans ; les luminaires LED nécessitent moins de maintenance. Les lampes à décharges doivent

être remplacés toutes les 3 ou 4 ans alors que pour les LED un nettoyage est assuré uniquement tous les 5 ans. De même, lorsque les points lumineux sont télégérés, ils informent en temps réel le système central en cas de panne, ceci permet de supprimer la tournée de nuit de contrôle du bon fonctionnement. Ce changement de technologie contribue donc à améliorer le bilan carbone.

Finalité 1 Objectif 3

Prioriser les économies d'énergie et valoriser les énergies renouvelables

Eclairage aux abords du tramway

En 2022, les 2 000 luminaires du corridor tramway ont été reconstruits en LED.

Les luminaires de voirie de 140W ont été remplacés par des LED 78W et ceux de 60W côté trottoir par du 20W.

La consommation d'énergie passe de 1 027 109 kWh à 281 102 kWh soit une économie d'énergie de plus de 72%.

Interventions sur l'espace public des 23 communes de la métropole

Dans le cadre du projet OnDijon, un outil a été développé et mis en place afin de centraliser toutes les demandes d'intervention liées à des dysfonctionnements constatés sur l'espace public. Il permet de déclencher et organiser l'intervention d'un service à des fins de réparation et de suivi de ce dysfonctionnement.

Les points d'entrée des demandes d'intervention sont le Poste de contrôle OnDijon pour les interventions d'urgence, le portail téléphonique métropolitain, les services ou les communes et l'application mobile OnDijon.

Une optimisation des interventions est réalisée grâce à l'utilisation de cet outil :

- par la création des demandes d'intervention liées au problème constaté
- par l'envoi de ces demandes aux services concernés
- par la planification des interventions d'équipes sur le terrain
- par le suivi les demandes d'intervention en cours et leur résolution

- par la consultation des demandes d'interventions terminées

Son déploiement et son utilisation au quotidien par toutes les communes de la métropole permettent de :

- renforcer l'efficacité de l'action publique sur les domaines métropolitains (voirie, éclairage public, signalisation, espaces verts, réseaux assainissement et pluvial et retrait des encombrants)
- faciliter la gestion quotidienne des services opérationnels,
- accroître la qualité des prestations en améliorant le retour d'information vers les demandeurs sur le traitement de leurs signalements,
- cibler les investissements nécessaires par l'analyse des données

Entre juin 2022 et juin 2023, près de 25 000 demandes d'interventions ont été traitées (voir fichiers joints avec le détail par quartier pour Dijon et le détail par communes).



© Christian Dubarry

Lancement d'un Appel à Manifestation Intérêt pour la création d'une SEM Energies

S'inscrivant pleinement dans le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, Dijon métropole, doté des compétences Energie, souhaite réaliser le déploiement d'infrastructures de production d'énergies renouvelables à l'échelle territoriale.

Sont envisagés :

- Le développement de la production d'électricité d'origine photovoltaïque sur le territoire métropolitain, qui mobiliserait les actifs immobiliers et fonciers de la métropole (toitures, parkings, surfaces au sol), avec pour objectif d'atteindre une production de 80 GWh/an minimum sur les nouveaux projets
- Le développement sur le foncier de la métropole, d'unités de production de chaleur fonctionnant à la biomasse, en lien avec les acteurs territoriaux (délégataires et filière d'approvisionnement notamment), avec pour objectif d'atteindre 30 GWh/an minimum sur les nouveaux projets

En ce qui concerne les équipements de production d'énergie photovoltaïque (toitures, parking, centrales au sol), cela s'inscrit dans la dynamique dite de «solarisation du territoire », qui permet d'identifier les stratégies d'équipement en fonction de la taille des sites à équiper (centrale photovoltaïque de Valmy, projet Response à la Fontaine d'Ouche, ombrières du parking relais du Zénith, etc..).

Dijon Métropole souhaite constituer un véhicule commun de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation d'infrastructures de production d'énergies renouvelables à l'échelle territoriale en mobilisant des partenaires privés à l'aide de solutions innovantes.

Dans cette perspective d'ensemble, deux schémas sont envisageables :

- il pourrait être imaginé qu'une SEM ENERGIES définie dans le cadre de l'article L. 1521-1 du Code général des collectivités territoriales puisse détenir des participations variables dans tout ou partie des sociétés de portage filles,
- ceci pourrait aussi se faire dans le cadre du régime applicable aux SEMOP tel que fixé aux articles L. 1541-1 à L. 1541-3 du Code général des collectivités territoriales.

Ces opérations pourraient être développées, financées et exploitées dans le cadre d'un dispositif de « Tiers Investisseur », ce dernier étant sélectionné par le moyen d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

Dans ce contexte général, Dijon métropole souhaite lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de sélectionner un investisseur financier ayant vocation à rejoindre le capital de la SEM (ou des SEMOP) en tant qu'investisseur tiers aux côtés de la Collectivité (et de l'Opérateur de la SEMOP le cas échéant) pour accélérer le déploiement des projets énergie sur le territoire métropolitain.

Le tiers investisseur sera doté de compétences dans le champ de l'Energie, clairement aligné sur l'intérêt public, et porteur d'investissements sur le temps long.

Après sélection du partenaire Tiers Investisseur, sera étudié la faisabilité d'une démarche partagée, qui précisera le

périmètre d'investissement retenu et les modalités de structuration et de gouvernance partagées à long terme.

Notamment le Tiers apportera son aide à la structuration juridico-financière du montage. Concrètement, les coûts associés à cette aide, attachés à sa qualité de futur actionnaire, resteront la charge du Tiers Investisseur, qui mobilisera ses ressources internes et passera, pour son propre compte mais au bénéfice du projet, les contrats nécessaires avec les juristes, experts financiers etc.

Si la faisabilité de la démarche est confirmée, le conseil métropolitain sera appelé à se prononcer sur la création d'une SEM ou d'une SEMOP, les modalités de participations au capital de la société à créer, sur la base d'un projet de statuts, et le cas échéant, sur le mode gestion.

Calendrier envisagé :

Publication de l'AMI : Octobre 2023

Réponse des candidatures : Novembre 2023

Sélection de l'investisseur : Décembre 2023

Finalité 1 Objectif 5

Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Plan vélo 2023 – 2030

Le Plan vélo 2023 – 2030 s'inscrit dans une politique de planification plus globale. Le PLUi-HD définit la stratégie de la métropole en matière d'urbanisme, d'habitat et de mobilité pour les prochaines années. La définition et l'application de cette stratégie ont un impact direct sur l'usage du vélo : distances des déplacements, stationnement dans les logements, hiérarchisation des modes de transport, etc.

Les nombreux aménagements réalisés, l'établissement d'un schéma directeur des aménagements cyclables en 2004, la mise en place de deux lignes de tramway et le passage en communauté urbaine puis métropole ont permis de repositionner le vélo comme mode de transport au sein du territoire et de positionner Dijon à la 2ème place des villes cyclables en 2017 dans sa catégorie.

Avec l'ambition de rester exemplaire sur le sujet, Dijon métropole fait le choix d'investir massivement et stratégiquement en faveur des cyclistes.

Le but est de permettre au plus grand nombre de se déplacer à vélo sur le territoire de la métropole, tant pour les trajets quotidiens utilitaires, le cyclotourisme que pour la cyclologistique.

Pour atteindre l'objectif, inscrit dans le PLUi-HD, de 12 % de part modale vélo à l'horizon 2030 (3% en 2016), il est nécessaire de rassurer en sécurisant les nombreux usagers prêts à utiliser le vélo si des aménagements importants sont réalisés.

Ce Plan vélo permet de hiérarchiser le réseau en identifiant des axes structurants prioritaires destinés à être des axes à haut niveau de service. Il traite l'ensemble des leviers

en matière de vélo utilitaire en donnant les ambitions et les préconisations à suivre :

Aménagements :

la hiérarchisation du réseau routier est primordiale. Des axes structurants prioritaires sont identifiés pour former une « étoile » autour Dijon afin d'offrir des liaisons sécurisées et efficaces pour les cyclistes entre Dijon et chaque commune de la métropole. Des axes secondaires sont également identifiés afin de créer des liaisons intercommunales hors Dijon et des liaisons inter-quartiers à Dijon. Ces axes devront être aménagés par des pistes cyclables séparées de la chaussée automobile et des trottoirs. En complément, le reste de la voirie doit être apaisée en limitant la vitesse à 30 km/h ou moins et en réduisant le flux motorisé à moins de 4 000 véhicules/jour.

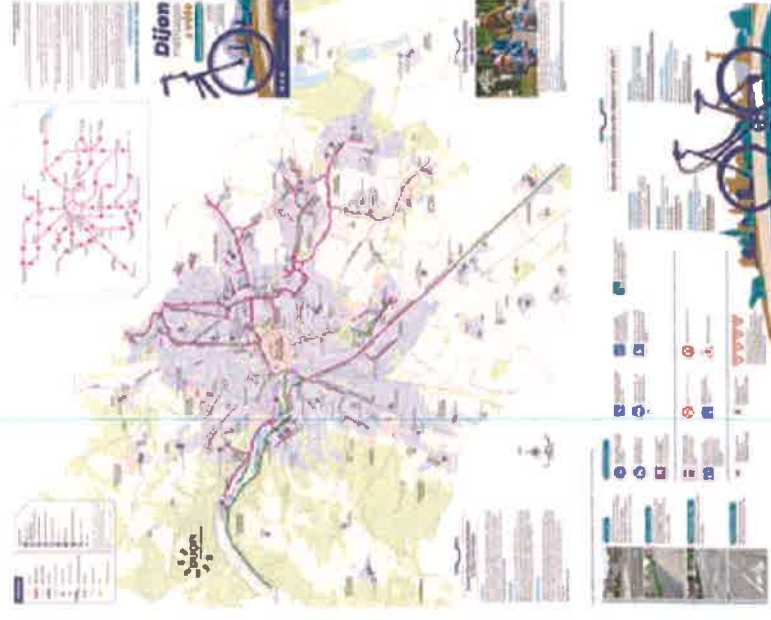
Stationnement :

la métropole poursuivra le développement de l'offre de stationnement vélos sécurisés en lien avec l'intermodalité. Des zones à enjeux ont été identifiées telles que les zones d'activités et les quartiers d'habitat collectif. Toutefois, le déploiement de stationnement vélo dans ces zones ne relève pas que de la collectivité mais également des promoteurs, des bailleurs et des entreprises. En complément, le déploiement de nouveaux arceaux par chaque municipalité est nécessaire. Sur le sujet du stationnement, Dijon métropole peut accompagner les communes, les promoteurs, les bailleurs et les entreprises.

Les services vélos :

le maintien voire le développement des services et

leur complémentarité permettront d'accompagner les choix modaux. La diversification du service DiviaVélo en renouvelant et diversifiant la flotte de vélos permettra d'élargir le public touché. Le développement de services annexes accompagnera et favorisera la pratique du vélo : calculateur d'itinéraire, ateliers d'auto-réparation, vélo-école (apprentissage et/ou conseils pour faire du vélo en ville), etc. L'implication de l'ensemble des acteurs est nécessaire.



Etude de faisabilité pour l'extension du réseau de TCSP (Transport en Commun en Site Propre)



L'ambition de Dijon métropole est de consolider ses actions pour donner la place à l'ensemble des mobilités du territoire au service d'une métropole écologique avec pour principaux objectifs :

- La maîtrise des flux de circulation et la lutte contre la pollution atmosphérique et le bruit ;
- La recherche du plus juste équilibre entre l'usage de la voiture et les déplacements alternatifs que sont les transports en commun, le vélo ou la marche à pied ;
- La Mobilité globale et l'articulation de l'ensemble des modes. Dijon métropole œuvre à la construction d'une mobilité durable, inclusive et abordable favorisant la cohésion sociale et le développement économique local.

En septembre et décembre 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon inaugurerait successivement les 2 premières lignes de tramway du réseau Divia.

Depuis, leur attractivité et leur fréquentation ont augmenté de manière constante.

Ces 5 dernières années, la fréquentation a augmenté en moyenne de 5 % par an. Le contexte de croissance

démographique de Dijon métropole, les programmes immobiliers autour des lignes de tramway T1 et T2 devraient encore contribuer à augmenter ce niveau de fréquentation et saturer le tramway à l'horizon 2025.

Une saturation ponctuelle est déjà constatée en heure de pointe le matin, ce qui a motivé la métropole à lancer le projet Capatram en mars 2021.

Les études d'aménagement du réseau Divia ont permis d'évaluer une augmentation de la fréquentation de plus de 13% à l'horizon 2029.

Le tramway, dont les deux premières lignes s'appuient sur des secteurs d'habitat à forte densité, s'est révélé un excellent outil de mobilité qui a permis d'améliorer la qualité de service du réseau Divia et sera un outil central à long terme pour améliorer la capacité du réseau tout en maîtrisant ses coûts d'exploitation.

Son extension ou le développement d'autres modes de TCSP participeront à la décarbonation du réseau Divia et de la mobilité dans la métropole.

Le PLUi-HD, approuvé en 2019, identifie la nécessité d'étendre le réseau de TCSP et d'améliorer la compatibilité avec le réseau ferroviaire.

Le tramway s'inscrit dans les 3 premiers axes du projet métropolitain 2022 - 2030 :

- la transition climatique et la cohésion territoriale,
- renforcer l'identité à la fois urbaine et rurale pour dynamiser l'attractivité du territoire, - le développement économique pour une ville attractive, durable et solidaire.

Le PLUi-HD propose que le réseau tramway, fer de lance des stratégies de mobilité durable, soit examiné sur l'axe Roland Carraz à Chenôve et en direction de Chevigny Saint Sauveur.

Si le projet métropolitain, lors de la concertation, a identifié

la nécessité de desservir un important projet urbain sur l'axe Roland Carraz et d'améliorer la desserte de Chevigny Saint Sauveur, l'étude devra cependant reprendre les études réalisées entre 2007 et 2009 pour identifier les corridors et extensions prioritaires en prenant en compte équipements, projets d'urbanisme, cohésion sociale et mobilités.

Cette étude envisagera également les modes de transport décarbonés et les comparera. Il est donc proposé de réaliser les études de faisabilité d'extensions possibles du réseau de TCSP de Dijon métropole, de choisir un bureau d'études pour étudier toutes les solutions de prolongement du réseau de TCSP et d'en étudier la faisabilité financière pour la Métropole en prenant en compte l'évolution des coûts d'exploitation du réseau Divia notamment liés à la décarbonation.

Le bureau d'études fera une analyse comparée des modes de transport adaptés à ce projet. Cette étude sera complétée par la réalisation d'enquêtes mobilités actualisées, des prestations de conseil juridique et financier ainsi qu'un accompagnement en communication. Le budget maximal total de cette phase d'études économiques, techniques, communication, financières et juridiques est de 500K€ HT.

Cette étude permettra de choisir des axes de prolongement du réseau et de préparer un dossier de concertation et de prise en considération pour rechercher les subventions à différents niveaux.

La concertation avec la population pourrait être organisée dès la fin de l'année 2024. Dijon métropole sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette étude, notamment auprès de l'État, dans le cadre du volet « accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité » du Fonds vert.

Les mobilités dans la métropole

Grand Dijon

40,7

millions de voyages à bord des bus et des trams
 89 333 voyages quotidiens en moyenne sur T1 et T2
 82 644 voyages quotidiens en moyenne dans les bus Divia
 807 voyages quotidiens en moyenne à bord de DiviaCity
 11 199 voyages à bord des transports à la demande

33

trames de tramway
 20 kilomètres de voies
 2 lignes de tramway (T1)

194

véhicules avec des fonctionnalités différentes
 108 bus hybrides
 184 bus à plancher surbaissé dotés d'une rampe d'accès dotée
 87 articules
 7 lignes de bus à niveau élevé de service (Lanes)
 8 lignes de bus (B)
 1 ligne circulaire (Cercle)
 10 lignes de transport à la demande (D)
 4 lignes Reno assurant la desserte des zones industrielles (R)
 1 ligne de nuit (Nuit de Lune)
 15 services sociaux assurés offerts en car
 5 navettes électriques (DiviaCity)
 10 véhicules pour le transport des personnes à mobilité réduite (PMR)

10,5

millions de kilomètres parcourus par les bus et les trams
 1 arrêt ou 1 station de tram à moins de 300 m pour 90% des habitants et pour 92% des emplois métropolitains

181

véhicules stationnés chaque jour en moyenne sur les parkings-voies
 3 parkings relais : Piscine olympique, Valley, Zénith Divia Canal
 369 trajets réalisés

461

abonnés à l'abonné en location longue durée
 808 vélos DiviaVélo disponibles en location longue durée
 372 vélos loués en course durée (DiviaVélo)
 par jour en moyenne
 18 DiviaVéloPart

8,9

millions d'euros investis dans le développement des mobilités

94,4%

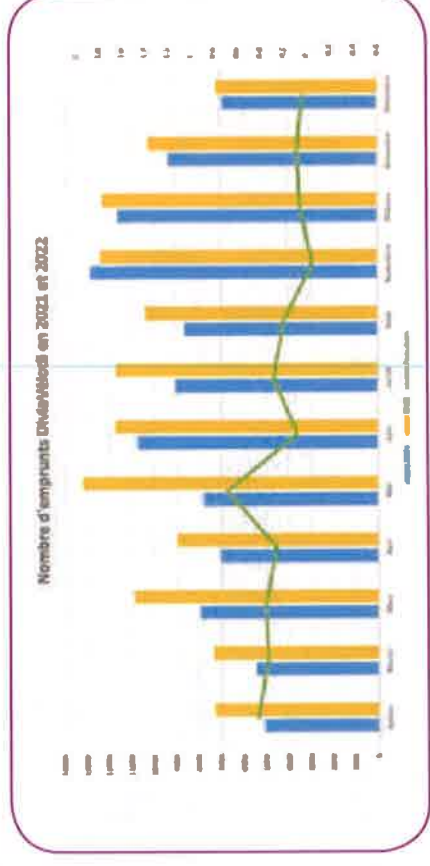
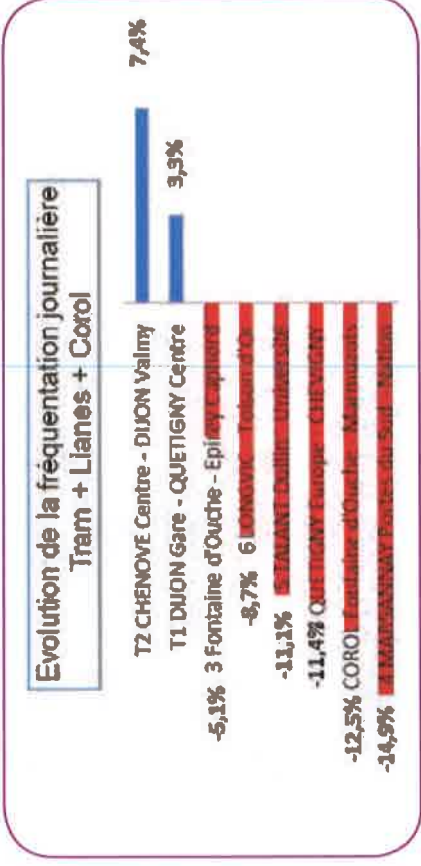
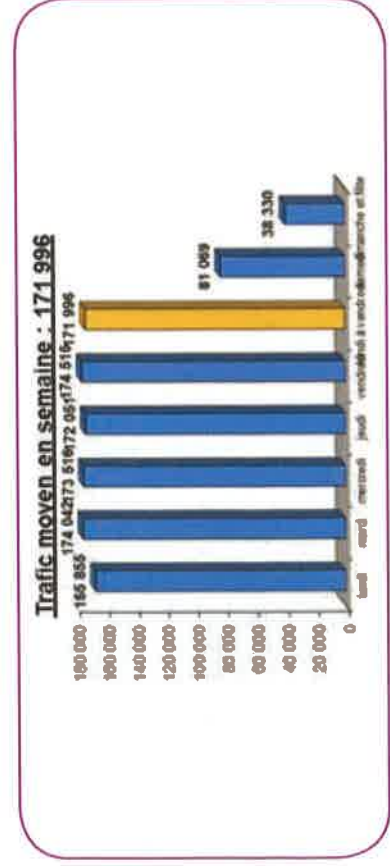
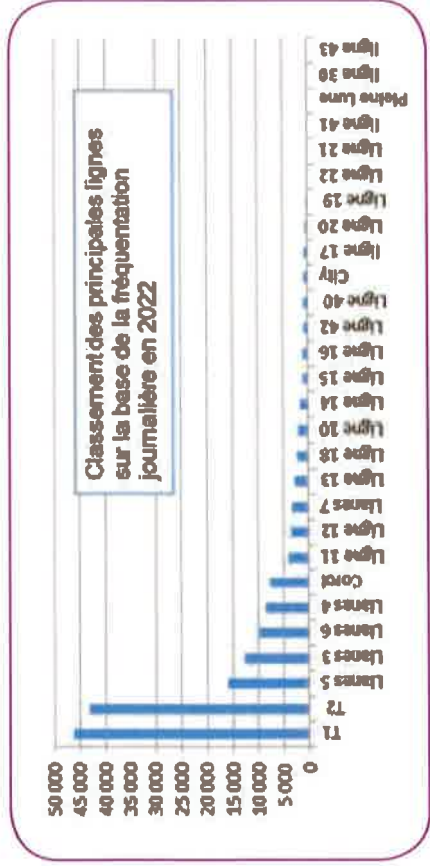
TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS DU RESEAU DIVIA



Source : Enquête de satisfaction 2022
 Programme de Service aux Usagers
 www.dijon-metropole.fr

Finalité 1

Indicateurs



Finalité 2

Préserver la biodiversité,
les milieux
et les ressources
du territoire



La biodiversité englobe toute la diversité des êtres vivants et des écosystèmes

Qu'elle soit terrestre ou marine, la biodiversité est essentielle pour contrer les effets du changement climatique. Les forêts tropicales, et notamment la forêt Amazonienne, ont séquestré près de la moitié du carbone terrestre des années 1990 et 2000, prélevant ainsi environ 15% des émissions humaines. L'océan n'est pas en reste, et aurait déjà absorbé pas moins de 90% de la chaleur excédentaire.

Autrement dit, sans ces écosystèmes le réchauffement serait bien plus important. Ils jouent le rôle de tampons, limitant les risques d'événements extrêmes, comme les forêts de montagne avec les glissements de terrain, en stabilisant les sols.

Les solutions fondées sur la nature existent : préservation d'écosystèmes intacts en bon état écologique, amélioration de la gestion durable des écosystèmes liés aux activités humaines et restauration d'écosystèmes dégradés ou création de nouveaux.

Sauvegarder les écosystèmes naturels est une première étape vers la limitation des effets du changement climatique et les collectivités ont un rôle à jouer elles aussi dans cette sauvegarde.

A travers ses services et ses partenariats scientifiques et techniques, Dijon métropole et la Ville de Dijon contribuent à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité de leur territoire, sa prise en compte dans les documents de planification, lors des projets d'aménagements ainsi que dans le cadre de la gestion au quotidien des espaces de nature sur l'ensemble du territoire.



La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués et particulièrement des habitants en faveur de la préservation de la biodiversité est accompagnée via différents programmes. L'approche participative menée est particulièrement recherchée.

Cette mise en œuvre et l'animation des programmes d'actions sont portées par le Jardin de l'Arquebuse dédié à la connaissance et au partage des enjeux liés à la biodiversité au sein de la Direction Générale Déléguée « Urbanisme et Environnement », il conduit les actions en transversalité avec les services de la collectivité et ses partenaires.

Le Jardin de l'Arquebuse et Biodiversité, c'est aussi :

- une « vitrine de la biodiversité » en plein cœur de Dijon,
- un site dédié aux relations homme / nature / environnement,
- un espace de sensibilisation à la nature et à la biodiversité,
- un lieu de valorisation auprès des habitants et de tous les publics des actions menées sur le territoire en faveur de la biodiversité urbaine.

Grâce à son programme de médiations et les nombreuses actions dans les murs et hors les murs, il contribue à faire des habitants des citoyens "curieux de nature", respectueux de leur environnement.

Regroupés au sein du label "Dijon c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité", les actions menées proposent une approche globale de la biodiversité biologique : biodiversité sauvage et cultivée, en milieu urbain comme péri-urbain.

Finalité 2 Objectif 1 Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

LE JARDIN DE L'ARQUEBUSE

Des missions transversales au service de la collectivité et des habitants de la métropole

Les actions conduites par le Jardin de L'Arquebuse visent à :

- **Connaître, faire connaître et partager les « enjeux de la biodiversité ».** Des inventaires naturalistes sont menés sur le territoire (en interne avec le botaniste et l'entomologiste de la collectivité, dans le cadre de partenariats avec les associations locales spécialisées ou en ayant recours à des expertises extérieures). Des programmes de recherche sont également régulièrement conduits par les institutions scientifiques du territoire ;
- **Systématiser la prise en compte de la biodiversité urbaine dans les différents projets** de la collectivité et de ses partenaires (planification, aménagement de la ville de demain, gestion écologique des espaces de nature, valorisation du territoire, programmes d'agriculture urbaine et péri-urbaine, renaissance du vignoble de Dijon) ;
- **Développer et accompagner la mobilisation citoyenne**, sous toutes ses formes (réseau des jardins partagés, opération de végétalisation citoyenne « J'adopte un pied d'arbre », relais local des programmes de sciences participatives Vigie-Nature, actions

variées d'éducation à l'environnement, la « Forêt des enfants », projet « quartier fertile »...).

La mise en œuvre et l'animation des programmes d'actions sont portées par le Jardin de L'Arquebuse.

Service de la collectivité dédié à la connaissance et au partage des enjeux liés à la biodiversité au sein du pôle nouvellement créé « Transition Climatique », il conduit les actions en transversalité avec les services de la collectivité et ses partenaires.



© Jardin de L'Arquebuse/CD

Finalité 2 Objectif 1

Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

LE JARDIN DE L'ARQUEBUSE

Développement des connaissances de la biodiversité

L'étude des Chiroptères sur le territoire :

Afin de développer la connaissance et la prise en compte de la biodiversité sur le territoire, la métropole via son Jardin de l'Arquebuse s'intéresse à la population des chauves-souris à Dijon. Ce mammifère sensible et exigeant sur la qualité de l'environnement est un excellent indicateur pour évaluer la bonne santé de l'écosystème métropolitain.

Des missions d'études et conseils sont conduites depuis 2019 par Karsten Schmale, écologue et ornithologue de formation. L'objectif est de dresser un état des lieux des chiroptères des combes et du site funéraire métropolitain, de caractériser et d'évaluer la distribution des chiroptères au sein des « réservoirs verts », les flux et les facteurs limitants au vol des chiroptères sur les continuités (trames vertes et bleues).



Etude des chauves-souris Karsten Schmale de l'Arquebuse

Cet expert déclare « une population de chauves-souris assez exceptionnelle qui s'explique selon lui par la diversité de l'habitat. Le secteur de la métropole est urbanisé avec des milieux naturels imbriqués et plusieurs opportunités pour ce mammifère ». Il explique également que c'est un carrefour de passage pour de nombreuses espèces. Cette année, son étude portait sur l'étude du cimetière métropolitain. Sur ce site paysager, il avait identifié en 2022, 14 espèces dont certaines, rares, témoignent de l'enjeu de la préservation, que ce soit en termes de bâti comme de gestion des espaces verts.



Etude des chauves-souris Karsten Schmale de l'Arquebuse

Quelques chiffres pour illustrer cette étude :

▲ En 2020, sur 36 espèces connues en France métropolitaine, **19 ont pu être observées sur le périmètre dijonnais.**

▲ En 2023, ce sont **20** espèces qui ont été observées et peut-être une **21^{ème}** en cours d'identification, dont certaines très rares.

LE JARDIN DE L'ARQUEBUSE

Développement sur la prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité



2022 - Reconduite du Label APICité® :

Pour la 4ème fois, Dijon décroche le label APICité® - « 3 abeilles = démarche exemplaire » pour son engagement en matière de protection des pollinisateurs et de l'environnement. Il s'agit de la plus haute distinction que la ville se voit à nouveau décerner par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF).

Ce label national a pour objectif de valoriser les politiques locales en faveur de la sauvegarde des pollinisateurs et de la protection de l'environnement en zones urbaines et rurales. Il récompense les communes qui aiment, protègent et s'engagent pour les abeilles domestiques et autres pollinisateurs sauvages. Il est la garantie d'un projet cohérent pour la défense de ces insectes ainsi que d'une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Appuyée par le Jardin de l'Arquebuse, la ville mène une **démarche exemplaire** en la matière. En effet, depuis 2013, elle s'est engagée avec l'UNAF en signant la charte

« Abeille, sentinelle de l'environnement ». C'est également à cette date qu'ont été implantées les premières ruches. À ce jour, près d'une centaine sont installées dans les parcs et jardins de la ville où est produit le miel de Dijon métropole, récompensé pour sa qualité.

À noter la présence d'une diversité importante d'abeilles sauvages sur le territoire de la métropole : 181 espèces solitaires ont été identifiées.

Dijon s'inscrit dans une démarche de gestion écologique de son territoire. Outre ses engagements dans les domaines des mobilités douces, de la croissance verte et de l'éco-innovation, de l'amélioration de l'habitat et de la performance énergétique, la ville mène une politique volontariste en matière de biodiversité urbaine. Le label APICité® permet de renforcer le travail de la collectivité dans cette dynamique portant sur un retour de la nature en ville et de valoriser et renforcer toutes ses actions novatrices (conseils d'aménagements urbains pour développer des zones de végétalisation favorables aux pollinisateurs...) permettant ainsi de prendre en compte et de favoriser le développement des abeilles et autres pollinisateurs.

La préservation de ces insectes passe également par l'information et l'accompagnement des citoyens : en plaçant les ruches dans la cité, la ville de Dijon sensibilise le public à la sauvegarde des abeilles qui constitue un enjeu environnemental majeur. Un public très nombreux, participe chaque année au printemps à la journée festive « APIdays, fête des abeilles », entièrement dédiée aux pollinisateurs et aux actions menées par de nombreux acteurs locaux agissant en faveur de la biodiversité.

Le label APICité® est aussi une récompense pour tous les citoyens mobilisés qui agissent au quotidien pour une meilleure qualité de vie. Dans ce cadre, de nombreuses opérations sont proposées et encadrées toute l'année,

notamment par et au Jardin de l'Arquebuse : adopter un pied d'arbre ou de mur, végétaliser sa rue, cultiver au sein d'un jardin partagé, photographier la faune et la flore près de chez soi pour enrichir les données des chercheurs dans le cadre des programmes nationaux de sciences participatives, participer à des cours de botanique, aux journées festives (Fête de la nature & de la biodiversité, APIdays, journées sciences participatives, forêt des enfants)... Autant d'actions impliquant des citoyens soucieux de s'informer sur la biodiversité en ville mais aussi de contribuer activement à son développement.

Dans la dynamique des démarches menées en faveur de la biodiversité sur le territoire métropolitain et de la recherche de mise en réseaux, ce programme global en faveur des pollinisateurs mis en place à Dijon, a été élargi à la métropole.



Anthophora plumipes mâle © S. PUESSANT

Finalité 2 Objectif 1 Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

LE JARDIN DE L'ARQUEBUSE

Mobilisation des acteurs et partage des enjeux de la préservation de la biodiversité

2022, promesse tenue d'une année « gourmande de nature ! » au Jardin de l'Arquebuse

MIAM!

JE MANGE DONC JE SUIS

Dans la dynamique de la mise en place du nouveau parcours végétal « Jardin botanique des saveurs et des cépages, des origines à demain », de l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin et plus globalement, du projet « Dijon Alimentation durable 2030 », le Jardin de l'Arquebuse a accueilli une déclinaison de l'exposition « Je mange donc je suis », conçue par le Musée de l'Homme/Muséum national d'Histoire naturelle, agrémentée à la « sauce dijonnaise » ! qui explorait les facettes biologiques, culturelles et écologiques d'un sujet qui nous touche tous : l'alimentation.

Des plus attendus aux plus surprenants, de nombreux aspects de l'alimentation ont été mis en lumière au fil de l'exposition.

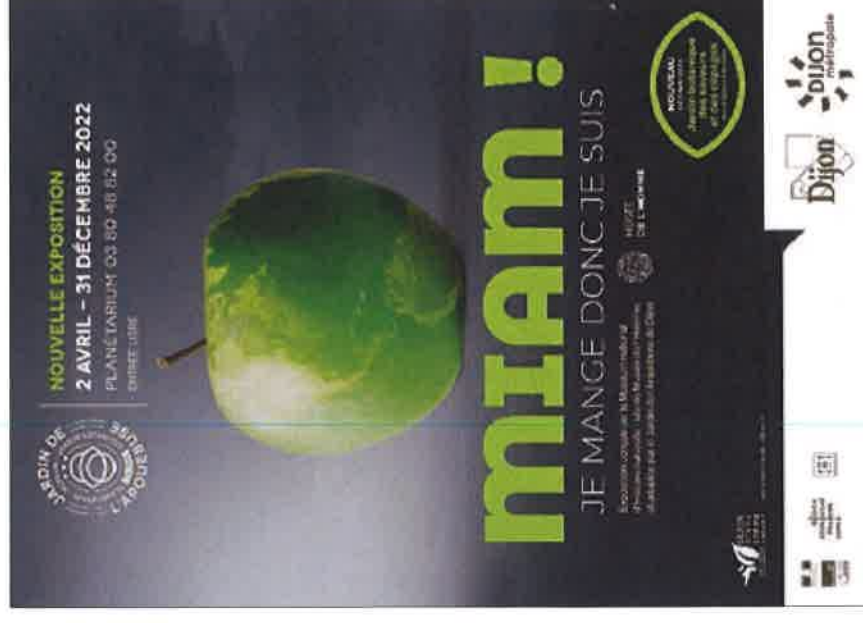
- En quoi l'Homme, en tant qu'espèce, se définit-il par ce qu'il mange ?
- Quels sont les impacts environnementaux liés à la production de ressources nécessaires pour nourrir l'humanité d'aujourd'hui et celle de demain ?

- Et si nous consommons la nature autrement ?
- Quels sont les enjeux contemporains et futurs à l'échelle mondiale, des modes de production et de consommation alimentaires ?
- Et nous, quelles sont nos pratiques alimentaires ?

Cette exposition restituait les recherches actuelles menées par les scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle mais sa présentation à Dijon a permis de mettre en lumière celles menées par les organismes de recherches de Dijon (Université de Bourgogne / Inrae / Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation / Institut de la vigne et du vin Jules Guyot / etc.) sous un prisme éminemment pluridisciplinaire.

Autant de questions abordées à travers une expérience de visite singulière, à la croisée des chemins entre passé, présent et avenir.

Plus de **43 000 personnes** ont visité cette exposition.



Finalité 2 Objectif 1 Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

2023, les insectes pollinisateurs font le buzz au Jardin de l'Arquebuse !

Jusqu'à la fin de cette année, le Jardin de l'Arquebuse propose une immersion dans l'univers fascinant des insectes pollinisateurs.

- Dimanche 2 avril

[Safari urbain] - Agir et donner l'envie de s'engager en faveur de la biodiversité, elle a besoin de vous !

Une journée d'initiation, à destination de tous les publics, à divers ateliers ludiques d'observation animés par l'équipe du Jardin de l'Arquebuse (relai local de Vigie Nature, programme de sciences participatives développé par le Museum national d'Histoire naturelle) et la Société Astronomique de Bourgogne.

- Présentation des 7 protocoles scientifiques pour observer la faune, la flore et le ciel... dans le but de transmettre aux scientifiques les données récoltées :

« L'opération papillons » pour observer, identifier et mieux connaître les lépidoptères.

« L'observatoire des bourdons » pour observer, compter et identifier les bourdons.

« SPIPoll » est le suivi photographique des insectes pollinisateurs (abeilles, papillons...) pour lequel un appareil photo est nécessaire.

- Présentation de l'opération « **Votre jardin nous intéresse !** » : Des « experts biodiversité » à la maison ! Sur rendez-vous, ils viennent à la rencontre des habitants afin d'identifier la « nature incognito » présente dans leur jardin, le parc de leur quartier et même leur balcon.



- « **À vos objectifs !** » : Lors de cette journée, une experte des abeilles sauvages était présente pour rencontrer le public et apporter tous les conseils pour réussir des prises de vues d'insectes en « macro » et aider à les déterminer.

- **Du 8 avril au 31 décembre, une exposition temporaire leur est dédiée :**

« **Les insectes pollinisateurs font le BUZZ, influenceurs de nature** ».

Que font-ils ? Qui sont-ils ?

Déclinée en 3 grandes parties,

- Insectes pollinisateurs, « influenceurs de nature »
- La fascinante rencontre entre les insectes et les fleurs
- Des insectes, des fleurs et nous...

cette exposition, adaptée à tous les publics, offre une « tribune » exclusive à ces insectes parfois minuscules mais tellement importants !

Elle apporte un éclairage précis sur les questions que se posent tous « les curieux de nature ». Sa mise en scène originale offre une visite active et participative.

Pour les protéger, apprenons à mieux connaître ces insectes qui nous rendent gracieusement un service si précieux.

À Dijon, des citoyens, des scientifiques, des professionnels, des associations... œuvrent pour les connaître, les protéger et les favoriser.

Chacun de nous peut devenir un petit maillon de la chaîne et peut agir à son niveau à la **préservation de ces insectes, « influenceurs de nature », venus faire le Buzz au Jardin de l'Arquebuse !**

 **Un public particulièrement sensibilisé et venu nombreux : plus de 38 000 visiteurs du 8 avril au 31 août.**

Finalité 2 Objectif 1 Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

L'abeille, un sujet d'exception pour la 3D et la réalité augmentée...

Pour la première fois, dans le cadre de cette exposition, le Jardin de l'Arquebuse a fait appel aux nouvelles technologies de contenus en 3D et de réalité augmentée. Le sujet des abeilles et la pollinisation était idéal pour exploiter cette technique innovante afin de faciliter la compréhension des informations scientifiques pour le développement des contenus pédagogiques.

FOXAR, une startup dijonnaise, reconnue dans le domaine de l'éducation et de la formation en réalité augmentée a mis ses compétences techniques au service du discours scientifique du Jardin de l'Arquebuse.

Une étroite collaboration entre deux univers a permis la réalisation de plusieurs maquettes pédagogiques virtuelles en réalité augmentée : **Une co-production réussie mise au service des pollinisateurs... et des visiteurs de l'exposition « BUZZ ».**

Trois maquettes présentent chacune une espèce d'abeille : Bourdon terrestre, Anthophore plumeuse et Xylocope violette offrant une parfaite visualisation des différences, parfois infimes à l'œil nu, entre les espèces. Les détails de la langue, des brosses et des yeux deviennent impressionnants... reste au visiteur d'observer facilement les différences selon l'espèce !



© Jardin de l'Arquebuse/AV

Pour cette édition 2023, l'accent a été mis sur les insectes pollinisateurs, influenceurs de nature, venus faire le BUZZ au Jardin de l'Arquebuse.

Une déambulation féérique avec Melle Libellule et Miss Papillon, sentinelles de la Nature, représentantes de la biodiversité, sont venues chuchoter aux oreilles des petits curieux venus les écouter... Un moment visuel, poétique où ces demoiselles en échasses, aux magnifiques ailes, en ont fait voir de toutes les couleurs...



- **Dimanche 14 mai**

Fête de la nature et de la biodiversité

Cette journée festive est un rendez-vous annuel incontournable pour tous les curieux et passionnés de nature. L'édition 2023 ne s'est pas faite sous les meilleurs auspices météorologiques. Malgré une météo capricieuse, très pluvieuse, 2400 personnes sont venues à la rencontre des nombreux acteurs et partenaires pour partager un moment de convivialité, de détente et d'échanges.

Une invitation à découvrir l'étonnante et méconnue biodiversité urbaine et s'informer sur ce que chacun d'entre nous peut faire au quotidien pour la préserver.

Cette année encore plus de 30 stands, animations, visites guidées, ateliers d'observation, expositions... pour petits et grands, étaient proposés dans ce « village biodiversité » installé au cœur du Jardin de l'Arquebuse.

L'équipe du Jardin de l'Arquebuse et ses nombreux partenaires avaient pour seul objectif de montrer à un public sensible, curieux, à quel point le partage des connaissances et l'engagement de chacun peut améliorer et contribuer à la préservation de la biodiversité, chez eux, dans leur rue, leur quartier, leur village... Des pratiques, des actions à la portée de tous pour agir en faveur d'un retour de la nature en ville... C'est facile et c'est utile !



Finalité 2 Objectif 1

Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

- **Dimanche 18 juin**
APIdays®, Fête des abeilles



Cette journée festive, attendue chaque année par le public, est venue compléter la promesse du Jardin de l'Arquebuse d'offrir à ces insectes, parfois minuscules mais tellement importants, une « tribune » exclusive.

Cet événement national, initié par l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) et organisé par le Jardin de l'Arquebuse, est possible grâce à l'investissement et la présence de tous les acteurs locaux agissant en faveur de la biodiversité.

Au fil de cet événement et de l'exposition « BUZZ » l'équipe du Jardin de l'Arquebuse et tous les partenaires présents se sont mobilisés pour répondre aux questions du public, présenter leurs actions, donner des conseils avertis sur l'apiculture, des « astuces » pour préserver la biodiversité en protégeant les insectes pollinisateurs, sensibiliser les publics sur leur rôle essentiel, apprendre à mieux les connaître et ainsi, s'assurer sans doute une vie meilleure dans notre ville et une alimentation saine et durable.

Une trentaine de stands, ateliers, animations, expositions, visites guidées... pour informer, tout en vous divertissant, sur l'univers fascinant des pollinisateurs :

Comment les protéger ? Le coin des Happy'culteurs, une passion à partager ! De la ruche... au pot de miel ! Le petit coin des minis bourdons ! Les Happy... conteurs ! À la recherche des pollinisateurs dans le Jardin de l'Arquebuse, extraction de miel, lancement d'un concours photo « À vous de faire le BUZZ ! », les 4 saisons de la ruche, observation des fleurs avec les yeux d'un insecte...



Soyez « curieux de nature » et observateurs !

Lancement du concours photo sur Instagram « À vous de faire le Buzz ! »

Lors de cette journée des APIdays, des spécialistes des insectes pollinisateurs et de la photo macro étaient présents pour conseiller le public afin de participer au concours photo « À vous de faire le BUZZ ! »

Jusqu'au 27 août, les Instagrammeurs étaient invités à photographier et publier des photos d'insectes pollinisateurs sur leur compte Instagram avec le hashtag #ConcoursBuzzDijon.

Une sélection des meilleurs clichés sera faite en vue d'une exposition de plein air à l'automne.



insectes pollinisateurs fleurs © E. Juhet

Finalité 2 Objectif 1

Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

La forêt communale dijonnaise au Val-Suzon labellisée « Forêt d'exception »

La forêt communale de Dijon, d'environ 9 hectares, incluse dans la Réserve naturelle régionale du Val Suzon est située sur les territoires d'Étaules et de Messigny-et-Ventoux.

Riche de sa diversité biologique, paysagère, elle représente un patrimoine naturel unique en Bourgogne/Franche-Comté, aux portes de Dijon.

Ce label « **Forêt d'exception** », créé par l'Office National des Forêts est attribué pour une durée de 5 ans sur projet par un comité national d'orientation composé d'experts. Sans contrainte réglementaire, ce label est une reconnaissance nationale accordée à des forêts exceptionnelles. Il permet de fédérer les acteurs du territoire autour de la valorisation des espaces de nature. Le label garantit et valorise conformément à la charte nationale, les valeurs patrimoniales de la forêt ainsi qu'une gestion durable du site, selon les orientations suivantes, décrites dans le plan de gestion :

- Favoriser la biodiversité
- Préserver les ressources naturelles de qualité
- Préserver le patrimoine historique
- Accueillir dans un milieu naturel préservé
- Rassembler les acteurs du territoire

L'attribution du label pour les parcelles forestières communales est une valeur ajoutée pour ces espaces situés en position privilégiée pour l'accueil du public.



Forêt d'exception Val Suzon EP: Neupelt



EP: Neupelt

Finalité 2 Objectif 1

Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Lancement d'une étude de recensement et de qualification des espaces de nature en ville à l'échelle de Dijon métropole

Contexte actuel de protection des espaces verts publics et privés

Le plan local d'urbanisme intercommunal habitat déplacements (PLUi-HD) protège les principaux espaces verts urbains et ruraux présents sur les 23 communes de la métropole grâce à des dispositions réglementaires adaptées : zones naturelles ou servitudes d'urbanisme (espaces boisés classés, espaces d'intérêt paysager et écologique, ...).

Au-delà de cette trame verte primaire, le PLUi-HD protège également des formations végétales de taille plus limitée mais contribuant à la qualité du cadre de vie des habitants. De plus, le coefficient de biotope par surface (CBS) et la part incompressible de pleine terre (PLT) permettent de conserver les espaces verts plus diffus, tels que la trame jardinée des quartiers résidentiels.

La procédure de modification n°1 du PLUi-HD, approuvée par délibération du 24 juin 2022, est venue renforcer ce dispositif notamment en instaurant un « malus » en cas d'abattage de grands arbres.

Cependant, malgré tout le travail effectué lors de l'élaboration du PLUi-HD, la protection des espaces verts repose principalement sur des données issues des PLU communaux sans véritable analyse scientifique

et technique d'ensemble. De fait, certaines de ces protections peuvent être inadaptées aux enjeux actuels de conservation des espaces de nature en ville, ou être parfois inexistantes, donnant la possibilité aux propriétaires des masses boisées concernées de les défricher sans aucune autorisation préalable. Par ailleurs, l'absence de connaissance fine des caractéristiques et de la qualité des espaces verts identifiés ne facilite pas l'instruction des permis de construire.

Or, dans un contexte de transition climatique et de sobriété énergétique, les espaces verts arborés ont un rôle central à jouer en matière de régulation du micro-climat urbain. Ils permettent la création d'îlots de fraîcheur (conservation de l'humidité, ombre, ...) et constituent ainsi des atouts précieux pour lutter contre les îlots de chaleur urbains. Le bénéfice est double : pour la biodiversité mais aussi le bien-être et le cadre de vie des habitants.

En outre, les habitants et les associations de défense de quartier et/ou de l'environnement ont placé la protection des arbres et de la nature en ville au cœur de leurs préoccupations lors des enquêtes publiques de l'élaboration et de la modification n°1 du PLUi-HD.

Engager une étude « nature en ville »

C'est ainsi qu'une étude de recensement des caractéristiques des espaces de nature en ville (protégés ou non par le PLUi-HD) et d'amélioration de leur protection dans le PLUi-HD va être engagée à l'échelle du territoire métropolitain.

Après la passation d'un marché public, l'étude prévue sur une durée de deux ans et dont le coût total est estimé à environ 200 000 € TTC, sera confiée à une équipe pluridisciplinaire, incluant des spécialistes en biodiversité,

paysage, écriture des PLUi, communication et cartographie SIG, pour :

- recenser les espaces de nature en ville, protégés ou non par le zonage et le règlement sous forme de fiches synthétiques et d'une cartographie ;
- ajuster les périmètres des protections et les prescriptions réglementaires existantes (OAP, règlement littéral, zonage), en créer d'autres ou en supprimer.

Une démarche participative

Dans la continuité de l'esprit de collaboration qui a prévalu lors de l'élaboration et de la modification n°1 du PLUi-HD, les 23 communes membres seront étroitement associées tout au long de l'étude.

Par ailleurs, les habitants ainsi que les associations de défense des quartiers et/ou de l'environnement seront également invités à s'exprimer et à contribuer aux différentes étapes de la mission d'étude. Des précisions sur cette démarche participative seront annoncées par voie de presse et par le biais de support(s) numérique(s)



Parc de la Colombière @FranceJoy

Finalité 2 Objectif 1 Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Des ruches dans la ville

Après 2016, 2018, 2020 pour la 4^{ème} édition, la ville de Dijon reçoit en 2022 la plus haute distinction : 3 abeilles « Démarche exemplaire » à l'apiculture locale.

L'objectif de ce label, créé en 2016 par l'**Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)**, accordé pour deux ans, est de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. Au-delà de la récompense officielle, le label incite à la poursuite d'une stratégie municipale cohérente en faveur des abeilles, des pollinisateurs sauvages et de l'environnement ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie de citoyens.

Une centaine de ruches sont implantées dans des parcs publics (la Colombière, la Combe à la Serpent, les Carrières Bacquin...). On les trouve aussi en pleine ville à la médiathèque Champollion ou à la Vapeur. Concernant les ruches du parc de l'Arquebuse, elles ont été temporairement retirées pour permettre d'effectuer les travaux de la nouvelle passerelle.

La ville de Dijon a confié la gestion de ses ruches à un collectif d'apiculteurs (associations et professionnels). La ville et Dijon métropole participent au programme «**Abeille, sentinelle de l'environnement**» porté par l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

Depuis 2017, Dijon est signataire de la déclaration des villes européennes pour la protection des abeilles et participe à la création d'un réseau européen des villes amies des abeilles.

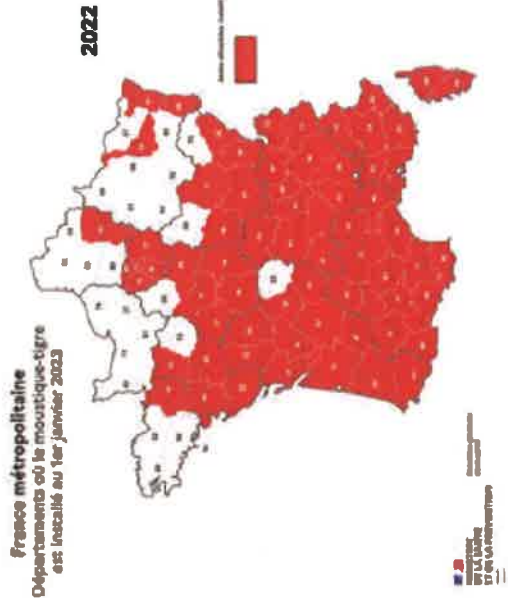


Ruches Parc de la Colombière © Anne Jacquat



Localisation des ruches de la ville de Dijon

Coupez l'eau au moustique tigre !



Le moustique tigre est un moustique d'origine tropicale. Il ne ressemble pas aux autres moustiques. Il est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté (d'où son nom). Il s'est adapté à divers environnements, et notamment au milieu urbain, en colonisant une multitude de récipients dans lesquels il pond ses œufs. Il se développe dans des petites quantités d'eau. Il pique la journée, surtout le matin et au crépuscule. Il est attiré par le gaz carbonique (émis lors de la respiration).

Son expansion est mondiale, il est aujourd'hui implanté dans plus de 80 pays. Cette expansion fulgurante lui vaut d'être classé parmi les dix espèces les plus invasives au monde. C'est la raison pour laquelle l'Agence régionale

de santé (ARS) a déployé un programme de surveillance prioritaire durant la période d'activité de ce moustique en métropole, du 1er mai au 30 novembre.

L'objectif de cette surveillance renforcée est double : il s'agit à la fois de ralentir la progression de l'implantation du moustique tigre dans les départements et de limiter le risque d'importation et de circulation des virus dont il peut être le vecteur en métropole. Le moustique tigre possède une grande plasticité génétique lui permettant d'évoluer rapidement pour s'adapter à un nouveau milieu.

« *Aedes albopictus* » est le transporteur potentiel de trois maladies virales : la dengue, le chikungunya et le zika. L'OMS estime à 50 millions le nombre de cas annuels, dont 500 000 cas de dengue hémorragique qui sont mortels dans plus de 2,5 % des cas.

Deux milliards et demi de personnes vivent dans des zones à risque. Initialement présente dans les zones tropicales et subtropicales du monde, la dengue a désormais touché l'Europe, où les deux premiers cas autochtones ont été recensés en 2010.

En région Bourgogne Franche-Comté, selon l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté, le moustique tigre est désormais présent dans 5 départements : en Saône-et-Loire (depuis 2014), en Côte-d'Or et dans la Nièvre (depuis 2018), le Doubs et le Jura (depuis 2020).

Le rôle du réchauffement climatique

L'augmentation des températures allonge la période d'activité du moustique tigre, étend vers le nord son aire de répartition, accélère son cycle de vie et écourte le délai avec lequel il devient infectieux pour l'homme lorsqu'il est porteur d'un agent pathogène.

Des réunions publiques pour rappeler les bons gestes :

La Ville de Dijon a organisé deux réunions d'information au mois de septembre, afin de sensibiliser les habitants sur les bons gestes à adopter pour éviter la prolifération des moustiques tigres, très présents cet été.

Ces réunions publiques, ouvertes aux habitants des quartiers concernés, et plus largement à l'ensemble de la population dijonnaise et de la métropole, ont été organisées avec l'appui de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Bourgogne-Franche-Comté (IREPS) et de l'Agence régionale de santé (ARS).

Elles visent à sensibiliser les habitants des quartiers sur les bons gestes à adopter pour se protéger et limiter la prolifération du moustique tigre. Elles visent également à sensibiliser les associations d'usagers, des jardins partagés notamment, aux bonnes pratiques, consistant principalement à supprimer les zones favorables au développement de l'insecte et notamment les eaux stagnantes.



Réunion publique de sensibilisation sur le moustique tigre. erabonne.cdiac

Finalité 2 Objectif 1

Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Les pollens



Grains de pollens au microscope

Le pollen est l'élément reproducteur produit par les organes mâles des plantes. Il est constitué de petits grains aux formes très variables selon les espèces végétales. Il est invisible à l'œil nu et contient de nombreuses protéines allergisantes. Il est transporté par les insectes ou par le vent.

Les pollens ne sont pas tous allergisants. Pour provoquer des symptômes d'allergie, il est indispensable que les grains des pollens arrivent sur les muqueuses respiratoires de l'homme. Seules les plantes **anémophiles** disséminent les grains de pollen par le vent ; alors que les plantes **entomophiles** nécessitent l'intervention d'un insecte pour assurer leur fécondation en transférant le pollen de la fleur mâle d'origine à la fleur femelle réceptrice.

Les pollens allergisants sont émis par des plantes (arbres et herbacées) anémophiles. Pour être allergisant, un grain de pollen doit disposer de substances (protéines ou glycoprotéines) reconnues comme immunologiquement néfastes pour un individu donné.

Le potentiel allergisant d'une espèce végétale est la capacité de son pollen à provoquer une allergie pour une partie non négligeable de la population



Ambroisie enve

Finalité 2 Objectif 1 Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Effets sur la santé :

Les pollens jouent, dans certaines conditions, le rôle d'allergène, c'est-à-dire de substances provoquant une réaction immunitaire. En pénétrant les voies respiratoires des individus sensibles, ils provoquent des affections le plus souvent bénignes, parfois sévère voire invalidantes : irritations et picotements du nez, rhinite, crise d'éternuements, conjonctivites, larmolements... Les petits pollens, qui pénètrent jusque dans les bronches, peuvent provoquer des crises d'asthme : diminution du souffle, sifflements bronchiques ou encore toux persistante.

L'allergie au pollen, ou « pollinose », dépend de plusieurs facteurs :

- La quantité de pollens dans l'air : plus elle est importante et plus une personne allergique risque de manifester une réaction,
- La sensibilité des individus : une personne peu allergique réagira si l'air contient une grande quantité de pollens alors qu'une personne très sensible manifesterait une réaction avec peu de pollen.
- Le potentiel allergisant de chaque plante : plus il est élevé, plus la quantité de pollen nécessaire à provoquer une réaction allergique est faible.

La campagne de surveillance des pollens s'est déroulée du 31 janvier au 25 septembre.

Mobilisant 6 capteurs, localisés à Bart, Besançon, Chalon-sur-Saône, Dijon et Nevers, cette campagne s'est déroulée avec le partenariat du RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique), du RAFT (Réseau d'Allergologues Francs-comtois) et de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté.

Durant la saison pollinique, 34 bulletins ont été diffusés à plus de 1 600 abonnés. Les alertes ont été relayées dans de nombreux médias (presse, radio, télévision, réseaux sociaux, web).

Les effets du changement climatique : les pollens sont plus nombreux et la saison dure plus longtemps

Une étude menée par le RNSA et l'Observatoire national des effets du réchauffement climatique (ONERC) montre qu'en 30 ans, la quantité de pollens de bouleaux émise dans l'air a augmenté de 20% en France.

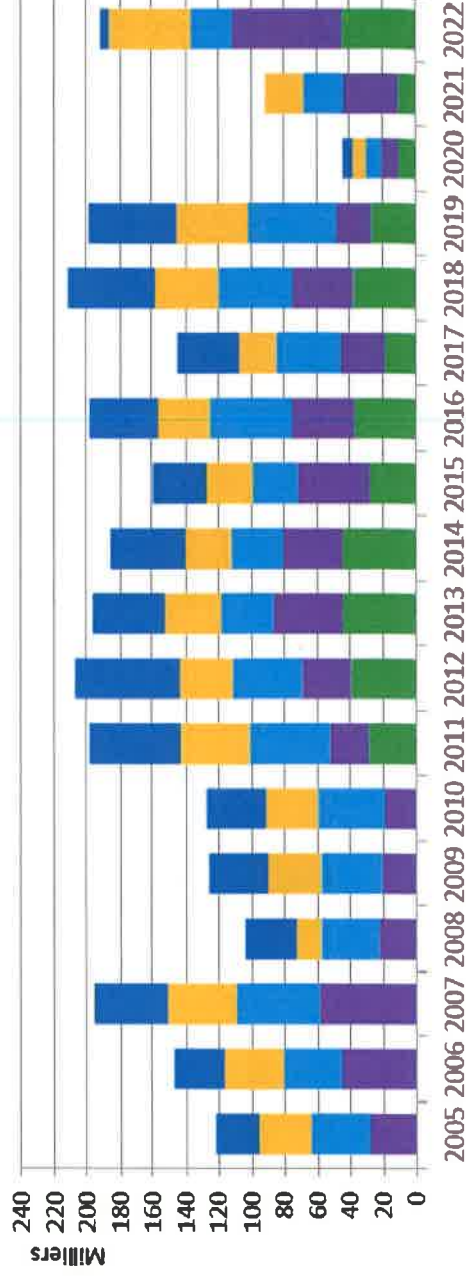
En raison de la hausse des températures, certaines espèces fleurissent dorénavant plus tôt. Là où la période des allergies s'étalait auparavant de l'arrivée du printemps à l'automne, elle pourrait dorénavant durer de février à octobre. Avec le réchauffement climatique, la saison des pollens dure trois semaines voire, un mois de plus à l'avenir.

Effet méconnu de la pollution atmosphérique : la hausse de la concentration en CO2 rend les pollens plus allergisants. 6 alertes ont été déclenchées, en lien avec les pollens de noisetier (durant 1 semaine), d'aulne (2 semaines), de frêne (1 semaine), de bouleau (8 semaines), de graminées (7 semaines) et d'ambroisie (3 semaines).

L'historique des données révèle une particularité pour les années 2020 (crise sanitaire) et 2021 (aléas techniques et capteur de Nevers à l'arrêt).

La campagne 2022 a vu un retour à la normale (exception faite du capteur de Nevers, remis en route en cours d'année).

Au total, 248 576 grains de pollens ont été comptés en région, dont 167 828 par les 4 analystes d'Atmo BFC. En termes de risque, on dénombre jusqu'à 35 % d'indices moyens à très élevés en Bourgogne-Franche-Comté.



Index pollinique annuel cumulé (en milliers de grains)

Finalité 2 Objectif 1 Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Un poumon vert : Le canal de Bourgogne



© Philippe Mugnier/VD

Jonction essentielle entre la Seine et la Saône, le canal de Bourgogne parcourt la Bourgogne – Franche-Comté sur plus de 242 km, de Saint-Jean-de-Losne à Migennes. Sur le territoire métropolitain, ce sont 5 communes qui sont traversées par le canal : Plombières-lès-Dijon, Dijon, Longvic, Ouges et Bretenière.

Pensé initialement pour le transport de marchandises, le canal de Bourgogne a vu ses usages évoluer au fil du temps pour être aujourd'hui, essentiellement tourné vers le tourisme « fluvestre » (activités touristiques et de loisirs se pratiquant sur et le long du canal). Potentiel vecteur de développement économique et touristique, le canal de Bourgogne doit contribuer davantage à l'attractivité et au rayonnement du territoire métropolitain.

Le 5 mai 2023, la métropole Dijonnaise et Voies Navigables de France (VNF) signaient un protocole d'engagement visant à valoriser et redynamiser la voie d'eau et ses abords.

Les partenaires se sont engagés à construire d'ici fin 2024 un projet d'avenir structurant et stratégique autour de 4 axes de coopération portant notamment sur :

- Le développement du potentiel touristique sur et aux abords de la voie d'eau
- Avec des touristes de plus en plus désireux de renouer avec des pratiques responsables et durables, le tourisme vert a le vent en poupe (tourisme fluvial, cyclo-tourisme, tourisme pédestre...). Le canal de Bourgogne peut jouer ce rôle de vecteur pour les visiteurs de la métropole en combinant à la fois la découverte d'un patrimoine culturel très riche et des espaces de natures privilégiés.
- Le renforcement du lien entre le canal de Bourgogne et les habitants de la métropole

Élément naturel d'agrément et porteur d'une grande diversité d'usages, le canal peut participer pleinement au renforcement du lien social. En initiant de nouveaux usages, en ouvrant la ville sur le canal ou en créant des liens historiques et culturels autour de la voie d'eau, les habitants pourront s'approprier et développer une relation privilégiée avec le canal, véritable vecteur d'identité pour un territoire.

La définition de ce projet se traduira par l'élaboration d'un plan d'actions de développement et de valorisation du canal de Bourgogne. L'ensemble des parties prenantes, publiques ou privées, qui ont une interaction forte ou indirecte avec le canal et ses abords seront invités à s'impliquer dans cette démarche : institutionnels (Région

BFC, Département de la Côte d'Or, services de l'État...), acteurs économiques (péniches-hôtels, entreprises...), acteurs associatifs (fédérations sportives, associations culturelles...),...



© Franck Westendorp



© VNF

Finalité 2 Objectif 2

Protéger et gérer durablement la ressource en eau

Bassin d'orage de la station d'épuration eauvitale de Dijon métropole

Dijon, comme toutes les grandes villes, est historiquement dotée d'un réseau d'eau et d'assainissement majoritairement unitaire. Cela signifie que eaux usées et eaux pluviales sont dirigées vers la station d'épuration Eauvitale par les mêmes conduits, sans distinction, avant d'être traitées.

Lors d'épisodes pluviométriques exceptionnels, phénomènes qui vont se multiplier dans les années à venir en raison des conséquences du changement climatique, des volumes d'eaux massifs se dirigent vers la station d'épuration dans un laps de temps très court, et le seul bassin d'orage dit « de la Mongeotte » ne pouvait les stocker. Afin de réduire les débordements et les rejets d'eaux non traitées dans le milieu naturel, Dijon métropole augmente sa capacité de stockage avec la construction d'un second bassin d'orage, pour un volume total de 45 000 m³, dans l'objectif de stocker l'eau et attendre qu'elle puisse être traitée. Par ailleurs, Dijon étant placée en tête de bassin, plus l'eau rejetée dans le Suzon et l'Ouche est propre, plus les habitants des communes alentours pourront bénéficier d'une eau potable de qualité, et plus la biodiversité sera préservée.

Augmenter les capacités de stockage pour réduire les déversements

Ce second bassin d'orage, dont la première pierre a été posée le 5 juillet 2022, après celui dit « de Mongeotte »,

est d'une profondeur de 16 mètres et d'un diamètre de 37 mètres. Il est entièrement enterré et dispose d'une capacité de 15 000 m³. Il s'ajoute donc au bassin existant d'une capacité de 30 000 m³ avec lequel il communique



Finalité 2 Objectif 2

Protéger et gérer durablement la ressource en eau

Ici commence la mer

De nombreux déchets, jetés sur la voie publique, sont emportés par les pluies dans les grilles et avaloirs, transitent dans les réseaux d'eaux pluviales et finissent par se retrouver dans les rivières, les mers et les océans. 80% des déchets qui contaminent le milieu marin proviennent de négligences terrestres. Ainsi, un mégot de cigarette ou un emballage plastique jetés dans une rue de la métropole peut polluer jusqu'en Camargue. Un seul mégot de cigarette peut polluer 500 litres d'eau et mettre plus de 10 ans à se dégrader.

La métropole est sillonnée par de nombreux petits cours d'eau, le Suzon, l'Ouche, le Rainne, la Norges, la Mirande, en tête du bassin du Rhône, qui se jeta dans un large delta en Méditerranée.

Installation de plaque «Ici commence la mer»

La ville de Dijon et d'autres communes de la métropole, Chevigny, Quetigny, Sennecey, habillent leurs trottoirs de plaques «ici commence la mer» afin de rappeler à chacun que tout ce que nous jetons sur l'espace public est susceptible d'atteindre les mers et les océans en transitant par les égouts puis par les rivières et les fleuves. Après la pose de 120 plaques à Dijon en 2020-2021, un peu plus de 160 plaques ont été mises en place en 2022-2023 dans la métropole dijonnaise en partenariat avec les communes et l'appui financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



©Philippe Bonnier/VD

Installation de filets de piégeage

Dijon métropole met en œuvre des actions techniques particulièrement innovantes : piégeage actif des plastiques et canettes par des filets avant l'arrivée en rivières. La station d'épuration de Dijon Longvic est également équipée de filtres pour éliminer les micropolluants et les micro-plastiques qui passeraient à travers les mailles des filets.

Filet pour retenir les déchets et ainsi préserver les cours d'eau

Ainsi, 3 filets de piégeage des macro-déchets ont été installés depuis juillet 2021 sur des exutoires du réseau de Dijon métropole.

- Le 1^{er} à proximité du parc de la Colombière, sur l'exutoire de déversement du sud dijonnais pour préserver la rivière Ouche,
- Le 2^{ème} à côté du jardin Japonais, sur un exutoire d'eaux pluviales qui se jette dans le Suzon.
- Le 3^{ème} filet a été installé en février 2023 un exutoire d'eaux pluviales qui se jette dans la Mirande sur la commune de Quetigny et qui concerne toute la zone commerciale..

Les filets sont vidés toutes les trois semaines par des agents d'Odivea, 500 kg de déchets sont collectés par filet par an.



©Emma Benjamin/VD

Installation de paniers anti-déchets

Parallèlement, 2 paniers anti-déchets ont été installés en mars 2023 sur des avaloirs autour des Halles de Dijon à titre expérimental, rue Quentin et rue Musette. Ceux-ci piègent les déchets, principalement des mégots de cigarette, qui se retrouveraient directement dans le Suzon.



©Vincent Pissier/VD

Protéger la ressource en eau sur le territoire de la Côte-d'Or

Une démarche commune a été lancée par les syndicats du bassin de l'Ouche, du bassin de la Vouge et du bassin de la Tille sur la prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau à horizon 2050.

L'objectif de cette démarche est de protéger la ressource en eau sur le territoire

Les bassins de l'Ouche, la Tille, la Vouge et la nappe de Dijon sud sont classés en Zones de Répartitions des Eaux, c'est-à-dire des zones caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins en eau. Un équilibre doit ainsi être assuré entre d'une part les ressources en eau disponibles et les besoins des milieux aquatiques et d'autre part les prélèvements pour la satisfaction des usages.

La tendance à la raréfaction de la ressource pour l'avenir est établie par les travaux scientifiques : les débits des cours d'eau (en particulier à l'étiage) ou la recharge des nappes diminuent, alors que l'augmentation des températures et l'assèchement des sols conduisent à l'inverse à des besoins croissants en eau pour tous les usages. Face à ce constat, les syndicats du bassin de l'Ouche, du bassin de la Vouge et du bassin de la Tille ont lancé une étude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur les ressources en eau sur les bassins Ouche, Tille et Vouge, incluant la nappe de Dijon Sud. Elle aboutira à la définition d'une stratégie d'adaptation à la hauteur de cet enjeu, en particulier dans le cadre de projets de territoire pour la gestion de l'eau.

Cette étude a pour objectifs de :

Définir la modification des usages sur notre territoire impacté par l'évolution attendue du climat à l'horizon 2050 (avec une étape à l'horizon 2035), identifier une stratégie d'adaptation en arbitrant collectivement les bons choix au regard de leurs bénéfices, coûts et impacts possibles, Planifier les actions et investissements nécessaires à l'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau.

Partant du constat du changement climatique, marqué encore cet hiver par un déficit pluviométrique, il s'agira d'analyser des scénarios prospectifs contrastés sur une période de 30 ans, afin de définir des plans d'actions globaux qui seront adaptés aux particularités des trois bassins versants et de la nappe de Dijon Sud.

Une large part est faite à la concertation via un groupe de contribution, réuni en ateliers qui sera mobilisé tout au long de l'étude.

Ce groupe impliquera outre les collectivités locales (exécutif, services urbanisme, aménagement et développement du territoire, SCOT, PCAET de Dijon métropole...), le secteur agricole bien entendu, mais également le secteur industriel et économique, le secteur touristique, des représentants des consommateurs, des chercheurs et scientifiques etc.



La Tille © Vincent Acharé/VDU

Finalité 2 Objectif 2 Protéger et gérer durablement la ressource en eau

Convention technique et financière relative à l'animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Tille - Vouge - Ouche

La mise en œuvre de la directive européenne inondation s'est notamment concrétisée par l'identification de 31 territoires dits à risque important inondation (TRI) à l'échelle du bassin RhôneMéditerranée, parmi lesquels le territoire autour de Dijon regroupant 14 communes du bassin de vie affectées par les potentiels débordements des cours d'eau de la Tille, la Norges, le Suzon et l'Ouche ainsi que par le ruissellement.

Pour chacun de ces territoires, une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (S.L.G.R.I.) a été élaborée puis validée par arrêté inter préfectoral.

Les objectifs de la S.L.G.R.I. du Territoire à Risque Important d'Inondation de Dijon doivent être déclinés à l'échelle des 12 E.P.C.I. concernés au travers de l'élaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (P.A.P.I.), dont la première étape d'une durée de 2 ans consiste à établir et réaliser un Plan d'Études Préalables (P.E.P.) qui définira les actions à mettre en œuvre dans la phase opérationnelle du P.A.P.I. Les 12 E.P.C.I., dont la liste est reprise dans la convention jointe en annexe, se sont accordés pour choisir la communauté de communes de Cap Val de Saône comme structure porteuse du P.A.P.I.

Ces derniers ont également choisi de s'entourer d'un animateur pour mener à bien l'élaboration du P.A.P.I.

Cette convention, d'une durée de deux ans, définit les modalités administratives, techniques et financières du partenariat entre les 12 E.P.C.I. et notamment la répartition et prise en charge des coûts qui restent à la charge des E.P.C.I. et liés à l'animation du P.A.P.I.

D'un commun accord, il a été décidé par les E.P.C.I. que le reste à charge serait réparti pour 80% sur le critère surface et pour 20% sur le critère population.

Pour Dijon métropole, le montant de sa participation devrait se situer autour de 5 000 € TTC.



Inondation rue de l'île à Dijon © Philippe Borne/AVD



© Philippe Borne/AVD

Finalité 2 Objectif 3 Agir sur les déchets à la source et les valoriser

LA TRIMOBILE : la déchetterie qui vient à vous

La métropole souhaite sensibiliser les habitants au tri et à l'utilisation des déchets dangereux afin de minimiser leur dangerosité et leur impact sur l'environnement et la santé.

Samedi 19 novembre 2022, à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Dijon métropole et son prestataire de collecte, DIEZE, ont lancé la « Tri Mobile », un service innovant de déchetterie mobile de proximité pour permettre aux habitants de valoriser facilement leurs déchets dangereux ménagers.

Chaque habitant était invité à venir déposer ses déchets dangereux acceptés tels que les produits d'entretien ménager (détartrant, décapant, acétone...), les produits de bricolage (colles, vernis, peintures...), ampoules (tubes néons, LED...), petits appareils électriques et électroniques (cafetière, sèche-cheveux...), piles et batteries, huiles alimentaires et cartouches d'encre.

4 sorties ont été organisées tout au long de cette semaine sur les communes de Dijon, Quetigny et Ouges, 125 personnes sont venues y déposer leurs déchets.

En 2023, la métropole souhaite proposer la tri-mobile aux usagers lors des marchés en organisant des rendez-vous réguliers.

Lors du 1er semestre 2023, la tri-mobile a réalisé 10 sorties sur les communes de Chenôve, Dijon, Marsannay-la-Côte, Neully-Crimolois et Perrigny-lès-Dijon.

On comptabilise 134 personnes sensibilisées dont 67 dépôts de déchets dangereux soit un total de 493 kg collectés.



La «Tri Mobile» Place François Rude à Dijon ©Erna Benyamine/VO



©Erna Benyamine/VO

Finalité 2 Objectif 3

Agir sur les déchets à la source et les valoriser

Mise en place de l'extension des consignes de tri

Depuis le 1er janvier 2023, la loi de transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV) impose à toutes les collectivités de France de mettre en place l'extension des consignes de tri (ECT).

Cette évolution entraîne une simplification du geste de tri et permet aux habitants de déposer dans le bac jaune, en plus du papier, tous les emballages qu'ils soient en carton, métal ou plastique et donc de mettre en œuvre le recyclage des emballages qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors :

- sacs, films et sachets en plastique,
- pots, tubes et gourdes : pots de yaourt et de crème en plastique, gourdes type compote, sticks de déodorant,...
- barquettes en polystyrène, en plastiques, blisters en plastiques,...
- capsules en aluminium ou en plastique

L'arrivée de ces nouveaux flux de déchets a amené Dijon métropole, compétente en matière de collecte et de traitement des déchets, à initier la modernisation du centre de tri de Dijon, basé à Valmy, dont elle est propriétaire.

Compte tenu que cette extension des consignes de tri concerne l'ensemble des habitants des 23 communes de Dijon métropole mais aussi les habitants des collectivités côtes d'orientiennes qui orientent déjà, pour beaucoup,

leurs déchets vers le centre de tri, Dijon métropole a signé une entente territoriale avec 9 intercommunalités représentant 615 communes.

Cette démarche de coopération et de mutualisation a permis d'entreprendre de façon concertée la conception, la réalisation et l'exploitation du nouveau centre de tri dont l'objectif est de mutualiser les coûts du tri des déchets pour une durée minimale de 10 ans.

Les travaux du centre de tri permettront d'une part d'augmenter la capacité du site pour assurer la prise en charge des emballages issus de l'extension des consignes de tri, avec l'objectif d'optimiser les performances et les coûts d'exploitation et d'autre part d'améliorer les conditions de travail et la sécurité incendie du site. Un nouveau parcours de visite permettra également de favoriser la sensibilisation aux gestes de tri pour tous les publics.

Ces travaux ont débuté le 1er juillet 2022 et se termineront en octobre 2023.



90 % des communes de la côte d'Or orientent leurs déchets recyclables vers le centre de tri de Dijon métropole

33,25 M€ le coût des travaux

5,6274 M€ de subventions
ADEME 4,174 M€ + CITEO 0,95 M€ + Région
BFC 0,5 M€

Modernisation de l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE)

Historiquement, l'usine de valorisation énergétique de Dijon métropole représente un outil stratégique pour la gestion des déchets ménagers ainsi que pour le traitement des DASRI (déchets des soins) à l'échelle régionale.

Grâce à sa capacité de traitement, l'UVE traite la quasi-totalité des déchets du département et représente un outil de secours essentiel à l'échelle régionale comme le démontre actuellement le traitement de déchets du SMET 71 (syndicat mixte qui regroupe les EPCI de l'est de la Saône-et-Loire et du sud de la Côte d'Or) depuis l'incendie du site de Chagny, ou le soutien annuel des UVE de la région lors des arrêts techniques programmés et non programmés.

De plus, grâce à son haut rendement énergétique, l'UVE est de loin le premier outil de production d'énergie local avec 37 Gwh d'électricité et 140 GWh de chaleur chaque année.

Cette chaleur produite est indispensable à l'équilibre économique des réseaux de chaleur et représente le tiers de la production totale de chaleur des réseaux. L'UVE est de plus le seul outil de production de chaleur utilisé en été pour fournir l'eau chaude sanitaire.

Dijon métropole a engagé un schéma directeur des réseaux de chaleur qui montre l'importance de l'UVE dans le dimensionnement des capacités futures des réseaux et le prix de la chaleur.

Après avoir construit un nouveau centre de tri pour répondre aux objectifs d'extension des consignes de tri et engagé la collecte des Biodéchets alimentaires, Dijon Métropole souhaite mettre en œuvre toutes les études nécessaires pour maintenir l'UVE dans le top européen des usines de valorisation énergétique des déchets :

- En assurant un haut niveau de qualité de traitement des déchets
- En assumant le rôle d'outil régional de solidarité territoriale
- En recherchant l'optimisation de la production d'énergie, notamment chaleur, pour soutenir le développement des réseaux de chaleur.

Compte-tenu de l'importance du projet et de son caractère pluriannuel, et en application du règlement budgétaire et financier, il sera proposé de créer une autorisation de programme au cours de l'année 2024 (ce qui permettra de disposer d'une vision affinée du coût du projet tenant compte des aléas techniques qui resteront à étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre).

Cette opération sera financée par des subventions d'équipement, la récupération de la TVA via le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), et par le budget général de la Métropole (autofinancement et, le cas échéant, emprunt).

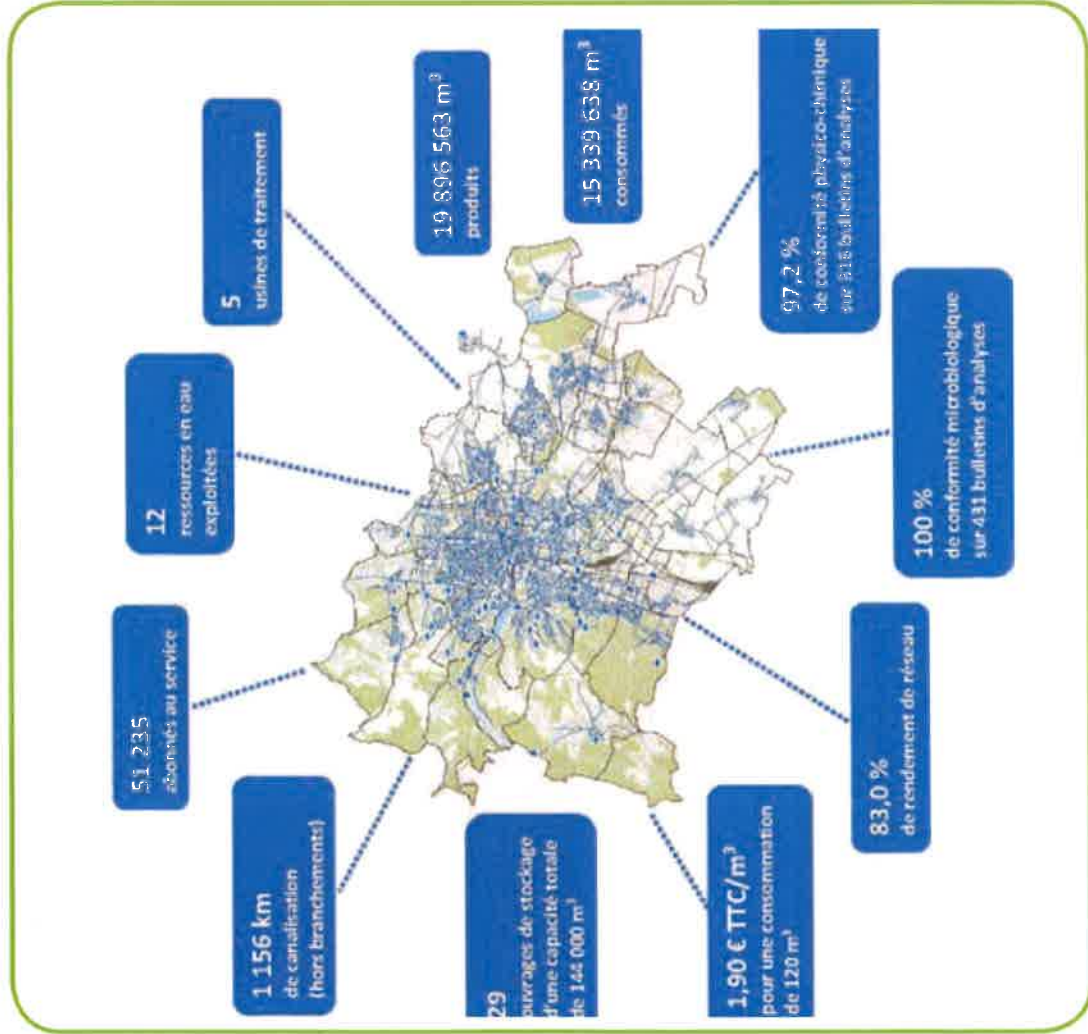
La Métropole sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'ADEME.



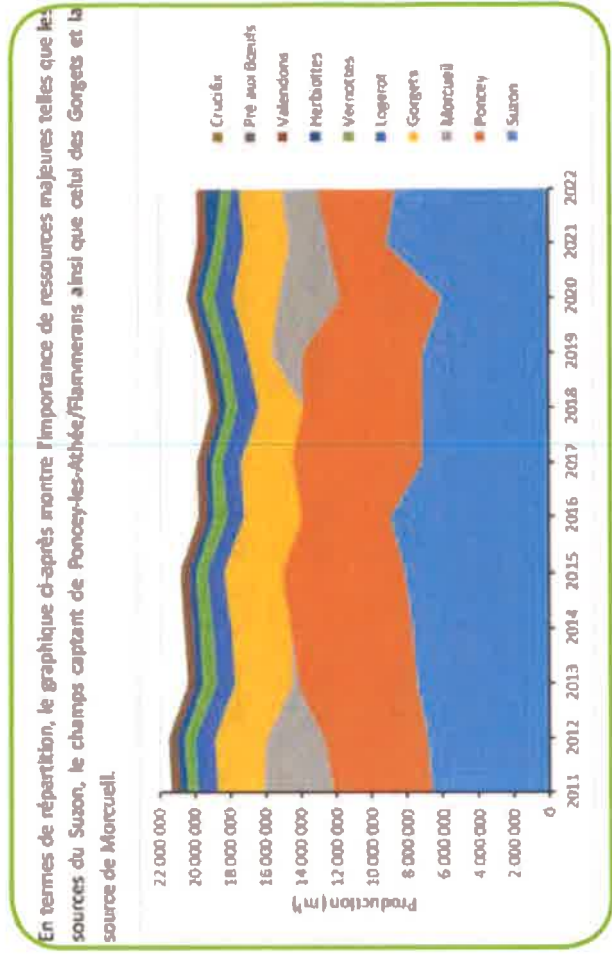
Centre de tri de Dijon métropole ©Emma Benyamina/VD



Chiffres clé du service public de l'eau potable

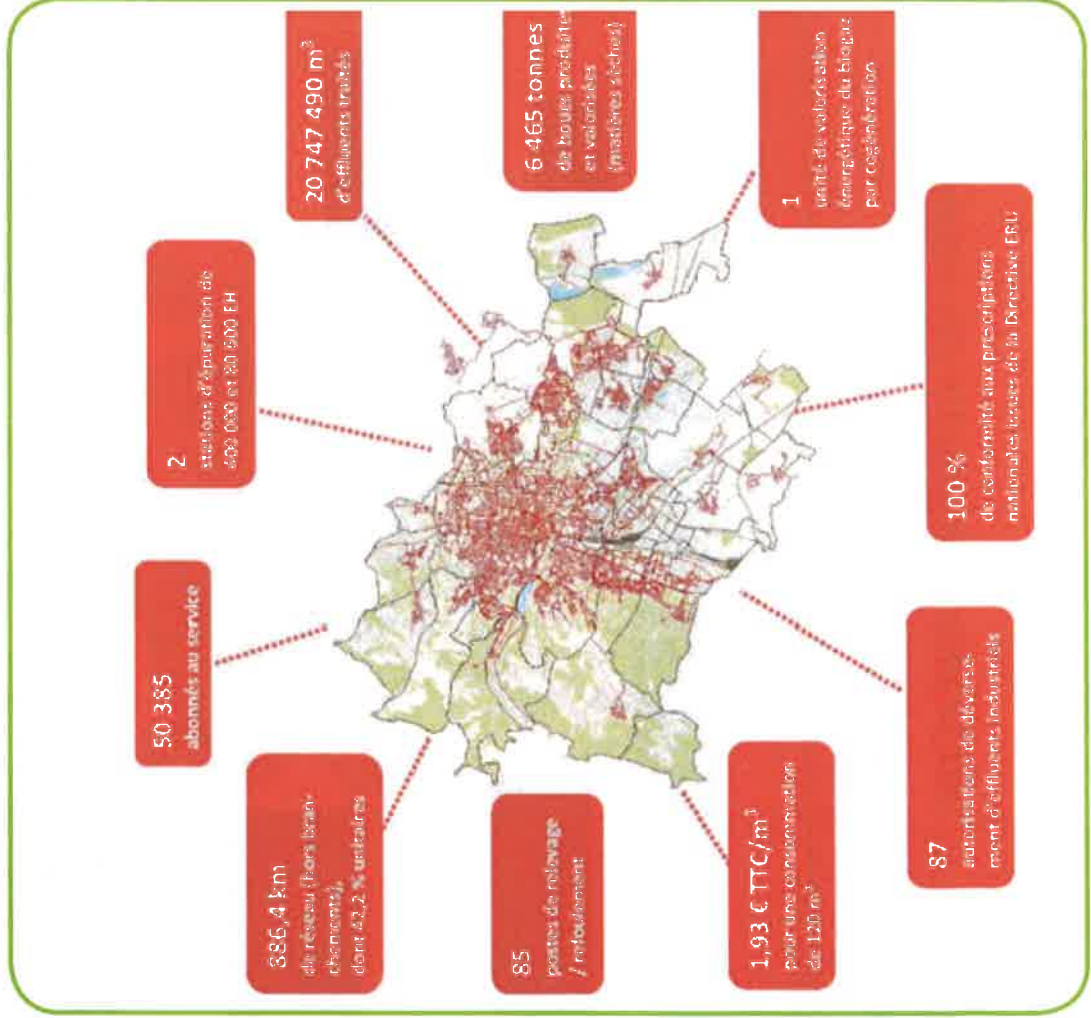


L'exploitation des ressources pour la production d'eau entre 2011 et 2022



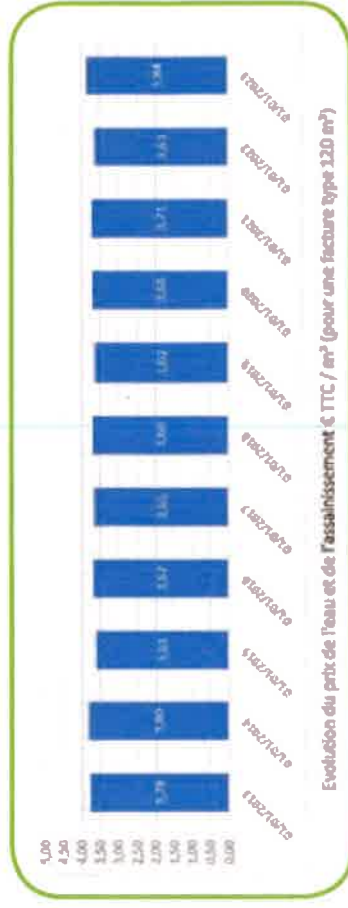
sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Chiffres clé du service public de l'assainissement



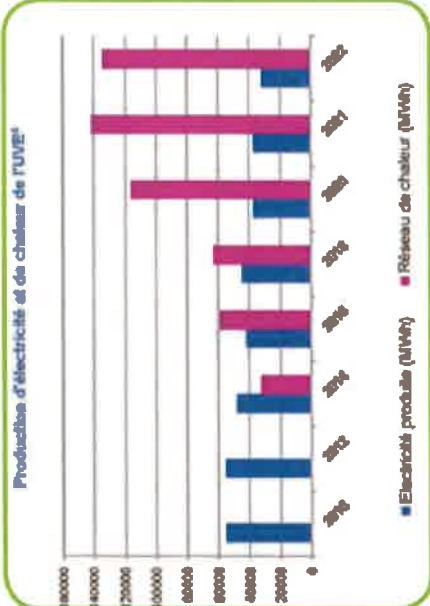
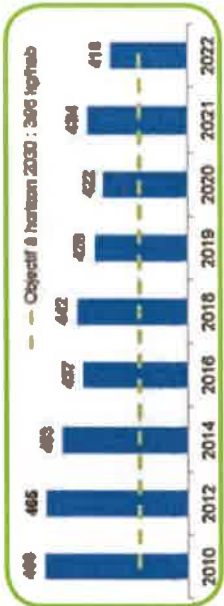
	Quantité 2021 (tonnes)	Quantité 2022 (tonnes)	Devenir
Boues (MS)	5 422	5 176	Compostage
Sables	277,58	322,45	Lavage sur site et valorisation
Refus de dégrillage	183,46	279,78	Valorisation énergétique (UVE Dijon) et CET classe 2 (Drambois)

Evolution du prix moyen Dijon métropole sur les 10 dernières années



Indicateurs

sur le prix et la qualité des services publics en matière d'élimination des déchets



105 sites de compostage partagé

Ordures ménagères résiduables

61 002 t

Total des ordures ménagères résiduables collectées sur Dijon métropole

235,5 kg/hab.

Production d'ordures ménagères résiduables par habitant

2010	22 085 t
2015	64 971 t
2020	61 310 t
2022	61 002 t

-2,9%

Baisse de la quantité d'ordures ménagères résiduables par habitant, par rapport à 2021

Déchets recyclables (hors catons, des commerces et collectes en déchèterie)

12 665 t

Total de déchets recyclables collectés sur Dijon métropole

48,9 kg/hab.

Production de déchets recyclables par habitant

2010	14 571 t
2015	13 480 t
2020	12 892 t
2022	12 665 t

-4%

Baisse de la quantité de déchets recyclables par habitant, par rapport à 2021

Déchets verts (hors catons des jardins de Nati) et résidus en déchèterie)

1 526 t

Total de déchets verts collectés sur Dijon métropole

4 997

Convertisseur agricole en 2021

-16,1%

Baisse de la quantité de déchets verts par habitant par rapport à 2021

2010	1 690 t
2015	1 431 t
2020	1 690 t
2022	1 526 t

Verre d'emballage

7 379 t

Total de verre d'emballage collecté sur Dijon métropole

28,5 kg/hab.

Production de verre d'emballage par habitant

2010	7 064 t
2015	7 252 t
2020	7 374 t
2022	7 379 t

-1,6%

Baisse de la quantité de verre d'emballage par habitant, par rapport à 2021

Indicateurs

sur le prix et la qualité des services publics en matière d'élimination des déchets

Performances de Dijon métropole en 2022

82 459 t

Total des ordures ménagères et assimilées* collectées de Dijon métropole

- 9 195 t

Séance des tonnages d'ordures ménagères et assimilées collectées par rapport à 2010

318,4 kg/hab.

Production d'ordures ménagères et assimilées par habitant (moyenne nationale ADEME à 324 kg/hab./an)

- 15%

Baisse de la quantité d'ordures ménagères et assimilées collectées par habitant par rapport à 2010



Répartition des tonnages des déchets ménagers et assimilés* collectés (hors déchets verts)

85 652 t

Total des déchets ménagers et assimilés collectés sur la territoire de Dijon métropole



- Ordures ménagères et assimilées
- Ordures ménagères et assimilées avec déchets verts
- Ordures ménagères et assimilées
- Ordures ménagères et assimilées



Production de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant et par an



24 958 t

Total des ordures ménagères et assimilées* collectées sur le territoire de la métropole de Dijon

23 183 tonnes la même année

2 795 tonnes uniquement conditionnées

ISO 14001 et ISO 50001
Une certification certifiée

14 104 tonnes

Total des ordures ménagères et assimilées* collectées sur le territoire de la métropole de Dijon

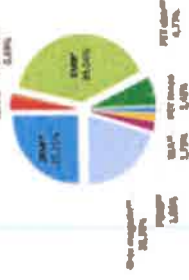
13 892 tonnes la même année

1 813 tonnes uniquement conditionnées

34,8%

Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés

Source : Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Dijon



Finalité 3

Améliorer la qualité
de vie et contribuer
au bien être de tous



Finalité 3



L'humain est au cœur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de chacun à ce titre un but premier.

Dans un contexte économique et social fragilisé par la crise sanitaire, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations constituent un enjeu central.

Dans cette perspective, s'il est nécessaire de s'attacher à rendre accessible les biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), il est également indispensable de garantir l'accès à la production, à l'échange interculturel, au savoir et à la vie démocratique.

Les collectivités sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles disposent à ce titre de nombreux leviers pour favoriser leur épanouissement et agir en faveur de la satisfaction de leurs besoins matériels et immatériels, essentiels pour tous.



Contrat de ville : programmation 2023 de Dijon Métropole

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) institue le cadre d'intervention de la Politique de la ville, à savoir :

Une géographie prioritaire réduite :

le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la ville dans les départements métropolitains.

Sont éligibles aux aides financières les quartiers qui concentrent des populations fragilisées ou en situation de précarité (revenus inférieurs à 11 250 € par an).

Pour Dijon Métropole, ce sont cinq quartiers qui ont été retenus au titre de la géographie prioritaire : le mail à Chenôve, les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, Le Bief du moulin à Longvic et le Belvédère à Talant. Deux quartiers ont été classés en veille active, à savoir : Guynemer à Longvic et le Centre-ville de Quetigny ;

- un **contrat unique** intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques ;
- une **action publique** qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés ;
- la **mobilisation prioritaire du droit commun** de l'État et des collectivités territoriales ;
- la **participation des habitants** au suivi et au pilotage du Contrat de ville via la mise en place d'un conseil citoyen sur chacun des quartiers prioritaires, dont les représentants siégeront non seulement dans les instances de pilotage du Contrat de ville, mais aussi participeront à l'élaboration des programmations annuelles.

Globalement, le financement des actions d'intérêt métropolitain se répartit comme suit :

- **158 574 €** au titre du soutien d'actions proposées par les villes et les associations ;

- **93 927 €** au titre du fonctionnement de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) métropolitaine.

L'intervention de Dijon Métropole au titre du Contrat de ville s'accompagne de celle des partenaires que sont l'État, les 5 communes concernées (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant), les bailleurs, l'ARS, Pôle emploi, la Caisse des dépôts et la CAF de Côte-d'Or.

Parallèlement, la Convention Régionale de Cohésion Sociale et Urbaine, conclue entre la Région Bourgogne et le Grand Dijon, a été approuvée par délibération du conseil de communauté le 25 juin 2015 et prorogée par voie d'avenant (N°3) le 14 décembre 2020.

Pour l'année 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage à apporter un soutien financier à hauteur de 120 000 €, sur les trois axes suivants :

- actions de protection de l'environnement, la gestion des déchets et les économies d'énergie ;
- actions d'animation et d'appropriation de l'espace public ;
- actions favorisant l'accès à l'orientation, l'information, à la formation et à l'emploi ;

en intégrant une priorité renforcée sur les projets concernant l'égalité hommes-femmes.

Dans le cadre de la conduite des actions support à l'animation de cette politique de cohésion sociale métropolitaine, Dijon Métropole a sollicité la participation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour le financement de la MOUS métropolitaine, à hauteur de 20 000 €.

L'article premier de la loi du 21 février 2014 confirme la double finalité d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et la réduction des écarts de développement entre ces quartiers prioritaires et les autres territoires.

Le conseil de communauté du Grand Dijon, par délibération du 25 juin 2015, a approuvé le contenu du Contrat de ville 2015-2020 du Grand Dijon ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente.

Ainsi, des orientations stratégiques en faveur des quartiers en difficulté ont été définies par l'ensemble des partenaires et se déclinent à partir de :

3 piliers :

- la cohésion sociale (éducation, sport, culture, santé) ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- le développement de l'activité économique, de l'emploi et l'accès à la formation.

4 axes transversaux :

la jeunesse, l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la citoyenneté.

Le contrat de ville 2015-2020 a été prorogé en 2021, 2022 et 2023.

La programmation 2023, d'un montant total de **252 501 €**, vise principalement à intervenir en soutien des projets présentés par les communes et les associations, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et de veille identifiés au titre du Contrat de ville et les autres territoires de la Métropole.

Le conseil de développement de Dijon Métropole



Le Conseil de Développement de Dijon métropole s'est installé progressivement depuis juin 2022 et constitue une instance de participation citoyenne à l'échelle métropolitaine. Son objet : faire grandir la démocratie par une participation d'habitants des 23 communes de Dijon métropole aux réflexions sur les projets et politiques qui les concernent.

Espace de réflexion et de dialogue, il s'appuie sur une assemblée paritaire de 150 citoyens, répartis en 3 groupes et désignés pour 2 ans :

- 50 habitants dont au moins 10 de la tranche d'âge 18-25 ans, tirés au sort sur la base de plus de 500 personnes s'étant portées volontaires ;
- 50 membres proposés conjointement par le président de Dijon métropole et le président du Conseil de développement représentant les acteurs économiques, associatifs, les organismes publics, les organisations socio-professionnelles et syndicales du territoire métropolitain ;
- 50 personnes qualifiées proposées par le président de Dijon métropole, la possibilité étant réservée au maire de chacune des communes membres de Dijon métropole de proposer une personne qualifiée.

Il est piloté par un bureau composé d'une présidente appuyée par une vice-présidente et un vice-président. Le conseil de développement a publié en juin dernier son premier rapport annuel.

AVIS SUR LE PROJET MÉTROPOLITAIN

Le président de Dijon métropole a souhaité recueillir l'avis du conseil de développement sur la base d'un document

projet composé de 7 axes. 7 groupes de travail ont ressorti les messages clés suivants :

- Faire davantage métropole au travers d'actions reposant sur un meilleur équilibre entre ville centre et les autres communes, en particulier sur les questions de mobilité mais pas uniquement (aller vers les habitants y compris dans les petites communes pour recueillir leurs avis, les faire participer aux décisions métropolitaines et à des dispositifs tels que OnDijon) ;
- Valoriser les atouts de la métropole pour renforcer son attractivité et son image, en particulier auprès des plus jeunes ;
- Faire de la mobilité un axe majeur du projet métropolitain, compte tenu de sa transversalité (impacts environnementaux, sociaux et économiques) et de sa récurrence dans les thèmes abordés ;

MISE EN PLACE DE 3 COMMISSIONS THÉMATIQUES ET D'UN GROUPE PROJET

Commission communication

La commission communication est une des 4 commissions permanentes du CODEV.

- Ses axes de travail

Comme pour les autres commissions, les membres de la commission communication se sont d'abord consacrés à la saisine sur le Projet métropolitain dans les différents groupes de travail. Mais dès septembre 2022, ils ont posé les bases de la construction de la communication du CODEV avec pour fil rouge : la Démocratie Participative.

- Ses 1ères réalisations :
Présentation du CODEV par ses membres et habitants, dans les communes de Corcelles-les-Monts, Flavignerot et Neuilly-Crimolois,

Finalité 3 Objectif 1

Favoriser la gouvernance, l'information et la démocratie participative (acteurs et habitants)

Annuaire trombinoscope des membres du CODEV, mars 2023

Validation du projet d'organisation de réunions publiques dans les municipalités, plénière CODEV du 29 avril 2023

Participation à l'article sur le CODEV dans le magazine Dijon métropole de juin 2023

Commission prospective

Le travail de prospective étant une réflexion sur le temps long, la Commission a défini son horizon à 2050. Son travail peut s'inscrire dans la perspective de la préparation du prochain Projet métropolitain. La Commission a décidé de se concentrer sur les mobilités extra et intra métropolitaines et l'habitat.

Il s'est posé la question de l'articulation de travail de la Commission et des travaux à mener dans le cadre de la saisine PCAET. Aux termes des échanges, la commission a décidé qu'il n'était pas opportun de faire coexister deux structures compte tenu du grand risque de «doublet» des travaux et a décidé de fusionner avec le Groupe de travail sur le PCAET

Commission suivi et évaluation

Évaluation du premier avis du Conseil de Développement à propos de Dijon métropole Demain, définition d'une méthodologie.

Mise sous dispositif d'évaluation d'une politique publique métropolitaine d'intérêt général.

Réactualisation du tableau de bord suivi des présences avec création d'une procédure écrite entre les services et la commission suivi évaluation.

CONTRIBUTION AU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) 2024-2030

Le Président de Dijon métropole a sollicité la contribution du Conseil de développement à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie du Territoire (PCAET).

La vision collective du Conseil de développement est attendue pour le printemps 2024 sur la base de deux questions :

- En 2050, Dijon métropole est une référence en matière de politique de transition climatique, alimentaire et de préservation de la biodiversité. Elle est reconnue pour sa qualité de vie et son modèle durable, y compris sur le volet social. Quel a été son modèle de développement ?

- À quelles conditions, au niveau individuel et collectif, les changements nécessaires pour parvenir à cette vision peuvent-ils être mis en œuvre ?

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les membres du CODEV sont des acteurs de la démocratie participative, des promoteurs de la participation citoyenne. Il leur revient de faire vivre dans ce territoire de plus de 260.000 habitants, la démocratie participative en allant à la rencontre des habitants pour recueillir les avis, les remarques et les propositions des habitants dans le cadre des réunions publiques de Dijon métropole.



Assemblée du CODEV  François Westerkamp

Finalité 3 Objectif 1

Favoriser la gouvernance, l'information et la démocratie participative (acteurs et habitants)

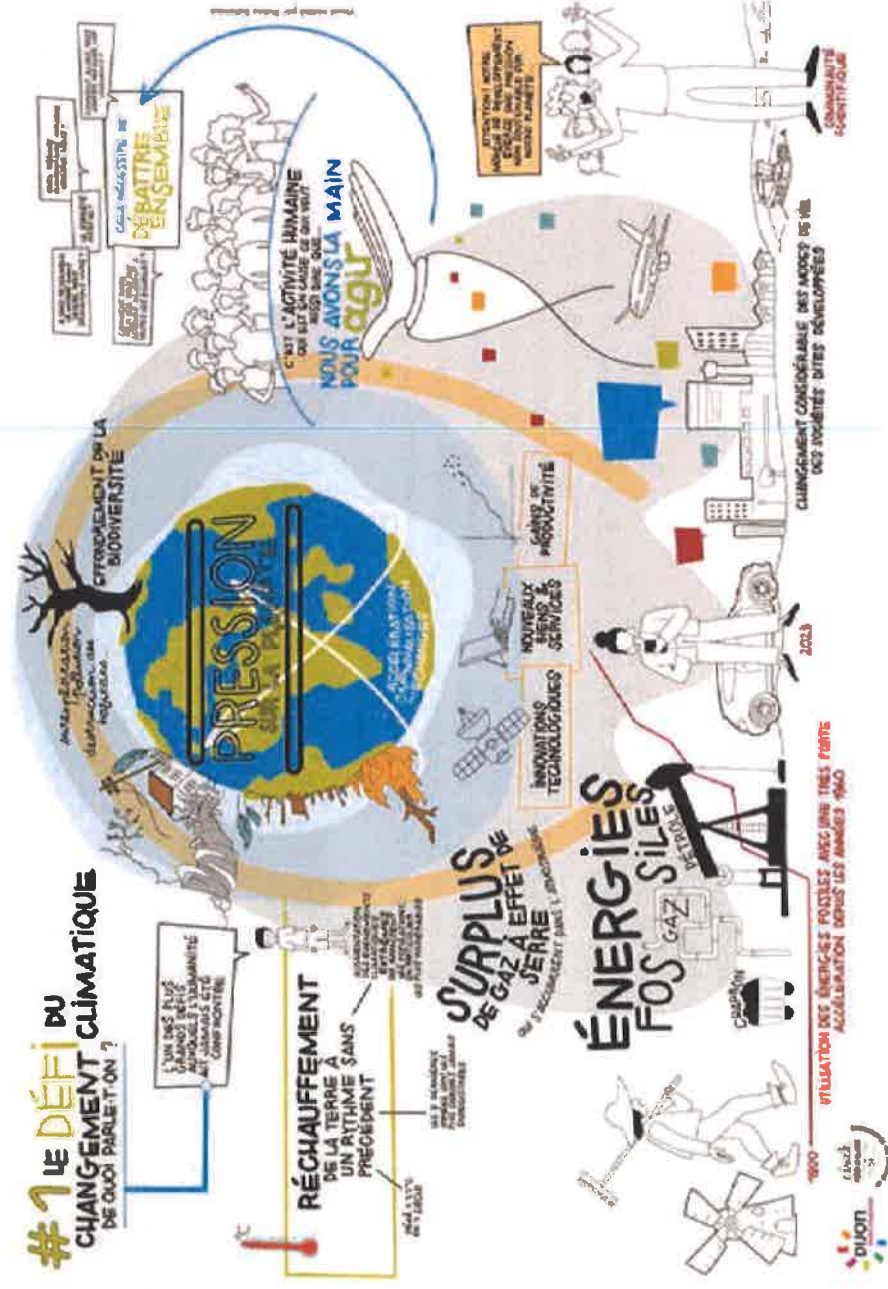
Dispositif de participation citoyenne au plan climat

<https://www.metropole-dijon.fr/Je-participe-je-m-informe/Le-climat-en-questions>

Dijon métropole est engagée dans la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET ou « Plan Climat ») afin d'actualiser et de renforcer la stratégie de la métropole pour s'adapter et lutter contre le changement climatique.

Le Climat en questions est un grand débat citoyen organisé jusqu'à la fin de l'année 2023 pour recueillir les avis, propositions et vigilances du plus grand nombre sur les enjeux climatiques.

6 outils de participation sont déployés de septembre à décembre 2023 pour recueillir les constats et les propositions du plus grand nombre.



Finalité 3 Objectif 1

Favoriser la gouvernance, l'information et la démocratie participative (acteurs et habitants)

L'association d'habitant « Écovivre à Heudelet » moteur de la labellisation de leur écoquartier

La Ville s'est engagée, dans le processus Ecoquartier, depuis 2021 avec l'association d'habitants « Écovivre à Heudelet » par la signature conjointe de la charte d'engagement en novembre 2021 suite à la sollicitation du président de cette association de partager la démarche de labellisation écoquartier. Cette association d'habitants est en lien permanent avec les services des collectivités, Ville et métropole, pour améliorer les conditions de vie dans cet écoquartier novateur.

Ce processus de labellisation en 4 étapes se poursuit pour Heudelet 26 via la candidature de la Ville de Dijon à l'étape 3 « écoquartier livré » en 2023. Un dossier composé des réponses aux 20 engagements du projet, ainsi que 15 indicateurs chiffrés, a été remis au printemps au Ministère de la Transition écologique. Les aspects techniques du label sont pilotés par la Ville en concertation avec « Écovivre à Heudelet » pour chaque étape.

Initié en 2012, par le ministère de la Cohésion des Territoires, le label Écoquartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des démarches d'aménagement durable et de valoriser les opérations qui permettent aux habitants de vivre dans des quartiers conçus selon des principes du développement durable.

Tous les ingrédients sont réunis pour franchir l'étape 3, si la commission d'expertise valide le dossier de Heudelet 26, cet automne 2023. Nous entrerons alors dans une phase d'observation de 3 ans avant de pouvoir candidater au label étape 4 « écoquartier vécu » et ainsi finaliser la démarche.



Finalité 3 Objectif 2

Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser aux objectifs du développement durable

Latitude 21

Latitude21, la maison de l'architecture et de l'environnement de Dijon métropole est un établissement public dédié à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement, l'urbanisme, l'architecture et le développement durable.

Pour l'exercice 2022-2023, Latitude21 a proposé 6 nouvelles expositions au public sur des thématiques variées :

- **l'architecture** (« De la terre, formes et usages », « Regards croisés : France-Slovaquie »),
- **la nature** (« Capturer le vivant », « Lichens, mousses et fougères »),
- **le patrimoine gastronomique** (« Des couleurs et des saisons »)
- **les Aires Terrestres Educatives** menées avec les écoles de la métropole (« Apprendre à voir »). Chacune s'est vue accompagnée d'événements organisés autour de ces thèmes (ateliers, conférences, visites guidées, etc.).

Régulièrement plébiscité par les enseignants des établissements scolaires de la métropole, le programme d'animations pédagogiques de Latitude21 a permis de réaliser, sur l'année scolaire écoulée, 971 interventions dans 340 classes de la métropole, ce qui représente 7 451 élèves sensibilisés aux enjeux environnementaux, naturalistes et/ou urbains.

A ce titre, Latitude21 a mis en place 15 Aires Terrestres Educatives (ATE) sur les 46 recensées en Bourgogne-Franche-Comté. Elles représentent 363 séances d'animations pour 2118 élèves mobilisés (95 classes au total).

Les ATE constituent un projet éducatif et pédagogique qui a pour objectif de sensibiliser et initier les enfants à la préservation de la nature.

Une ATE est une zone terrestre de petite taille qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement. Outils de pédagogie active, elle permet aux élèves de choisir la zone sur laquelle ils veulent travailler, et de les mettre ensuite au cœur de la réflexion et de la décision tout au long de l'année. C'est l'occasion pour eux de découvrir leur territoire et ses acteurs dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement durant lequel ils développent les compétences du programme scolaire.



Latitude 21

Pour les familles et le grand public, ce sont 82 ateliers ludiques (maquette d'architecture, mangeoire pour oiseaux, balades naturalistes, cyanotypes, etc.) qui ont été programmés cette saison, permettant aux petits comme aux grands de découvrir et de s'enrichir tout en s'amusant. Une troisième édition du « Summer Camp » (programme d'activités linguistiques et environnementales pour des enfants de 4 à 12 ans) s'est également tenue en juillet 2023 dans les locaux de Latitude21, en partenariat avec l'association Amis' Mots.



Aire terrestre éducative eunahak 21

S'ajoutent à cela de nombreux événements, ouverts à tous, venus ponctuer le calendrier de Latitude21 : le spectacle philosophique « fin du monde : poubelle verte ou poubelle jaune ? » avec Alain Guyard en octobre 2022, des conférences sur l'architecture (avec Laszlo Mester De Parajd en octobre, l'Atelier Zero Carbone Architectes en novembre ou Jean-Pierre Gillot en janvier), sur la microbiologie des sols (avec Lionel Ranjard en mars), ou encore une soirée exceptionnelle « Arts du Maroc » dans le cadre du festival des Nuits d'Orient en décembre.

Finalité 3 Objectif 2

Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser aux objectifs du développement durable

Ponctuellement, Latitude21 a offert ses services à des organismes tiers : balades naturalistes autour de la Cent Fonts pour sensibiliser sur les ressources en eau pour la commission Inter-CLE de la Vouge et l'Ouche, sorties naturalistes avec le SPIP (service pénitencier d'insertion), fresque du climat et sortie naturaliste avec des étudiants de l'IRTESS, ateliers pédagogiques avec des jeunes du pôle « ados psy » du CHU, du SESSAD ou des adultes du Centre Médico-Psychologique Osiris de Dijon...

Toujours au service des habitants de la métropole dijonnaise, Latitude21 a mis à disposition ses locaux pour des réunions ou des assemblées d'associations locales (BFC Nature, AHQUUD, Court Circuit 21, HAPARDI, CDRP, MAB...), pour des ateliers de quartier en partenariat avec le service Démocratie Locale de la ville de Dijon ou des réunions publiques, pour des formations (Fresques, CLEMI, INSPÉ...), des événements (découverte des métiers de l'Économie Sociale et Solidaire avec le CRESS Bourgogne-Franche-Comté, «Speed meetings» organisé par le Pôle d'économie solidaire 21, Journée Rêve ta Maison organisée par SolidEre UniVers, weekend « CLIMAcTion », festival Sonic Bloom, etc.) et même se transformer en point de dépôt de paniers de fruits et légumes pour plusieurs partenaires locaux impliqués dans l'agriculture biologique.

Présente aussi sur le terrain, Latitude21 a participé à diverses actions sur le territoire : forum des partenaires de l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité), Journée Nationale de l'Architecture au centre ville de Dijon, Idéathon Pulse Event 2023 à la Maison Régionale de l'Innovation, forum des IETS, Fête de la Nature au parc de l'Arquebuse, festival VV au parc de la Combe à la Serpent, ...

Enfin, Latitude21 continue de cultiver de nombreux partenariats entamés depuis sa création. Avec la commission de quartier Dijon Université, Latitude21 a participé activement à la mise en place d'un jardin partagé situé directement derrière ses locaux. Une association a été créée pour assurer la gestion et une cinquantaine de familles se sont déjà installées. Créé en 2006 par le Grand Dijon, le réseau de sentiers de pays est géré par Latitude21 en partenariat étroit avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte d'Or (CDRP). Ce sont ainsi 275 kilomètres de sentiers qui irriguent ainsi le territoire ; un topoguide est par ailleurs disponible à la vente en librairies ou en magasins de sport.



Aire terrestre éducative ©Latitude 21



Aire terrestre éducative ©Latitude 21



Aire terrestre éducative ©Latitude 21

Finalité 3 Objectif 2

Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser aux objectifs du développement durable

Un sport plus responsable

Réduction des consommations énergétiques de la piscine olympique de Dijon métropole

L'opération d'amélioration énergétique de la piscine Olympique de Dijon métropole se décompose en plusieurs items, eux-mêmes mis en œuvre sur une durée de 2 ans (2022 et 2023).

En 2023, les travaux portent sur :

- L'amélioration de la régulation de pilotage des ventilateurs des centrales de traitement d'air, et le remplacement de certains ventilateurs par des ventilateurs à moteurs économes nouvelle génération (fonctionnement par variation de vitesse et non plus en vitesse fixe)
- L'amélioration des équipements de traitement de l'eau des bassins (filtres, ozoneurs, pompes, régulation)

L'ensemble de ces travaux, engagés sur les années 2022 et 2023, permettront une économie d'énergie estimée à 200 MWh par an d'électricité et 70 MWh par an de chauffage, représentant environ 7.5 % de la consommation globale électrique du site.

Rénovation de la production thermique du Palais des sports et du boulodrome - Raccordement au réseau de chaleur

Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire du Palais des sports et du boulodrome sont actuellement réalisées par l'intermédiaire de 2 chaufferies, une première fonctionnant au gaz naturel et une seconde

au bois (de type plaquette forestière). La chaudière bois, de par sa vétusté, doit régulièrement faire l'objet d'arrêt pour son entretien ainsi que des réparations significatives.

Par ailleurs, la puissance thermique installée sur ce site implique un besoin de mise en conformité réglementaire au regard de la réglementation ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement).

Afin de répondre à ces différentes problématiques, et dans une démarche d'assurer une fourniture d'énergie au bâtiment avec un taux d'énergie renouvelable supérieur à 75%, le Palais des Sports fait en 2023 l'objet

d'un démantèlement de ses chaudières gaz et bois et de son raccordement au réseau de chaleur urbain de Dijon Métropole, opéré par la société Dijon Energie. Ce raccordement permet ainsi :

- la fourniture d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire avec un taux d'énergie renouvelable supérieur à 75% (données 2022 du réseau Dijon Energie)
- le déclassement ICPE du bâtiment
- la simplification ainsi qu'une économie financière relative à la maintenance générale du site.



Finalité 3 Objectif 2

Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser aux objectifs du développement durable

Plan de sobriété des sites sportifs

Face à l'accélération du changement climatique que l'été 2022 a rendu particulièrement perceptible, Dijon métropole a renforcé ses actions dans le cadre du plan de sobriété des sites sportifs :

- Poursuite des travaux de rénovation énergétique (Réseau de Chauffage Urbain, LED, Isolation...),
- Généralisation et automatisation de l'interface chauffage/planification/contrôle d'accès,
- Travail sur les critères de chauffage (activités/publics/caractéristiques de l'installation),
- sensibilisation des pratiquants et adaptation des consignes de chauffe.

Les retours d'économies d'énergies réalisées dans le cadre du plan de sobriété des sites sportifs sont significatifs et révèlent une baisse moyenne de 10 % :

(Ces résultats sont analysés au regard de la précédente saison de chauffage (2021-2022 contre 2022-2023, sur la période sept. à mai).

Palais des sports / boulodrome : économie significative liée à la baisse de la température dans le Boulodrome (11%, soit environ 10 500 € économisés)

Gymnases : en moyenne environ 10% d'économies par la baisse d'1°C de consigne (soit environ 22 100 € économisés)

Piscines : les résultats sont plus difficiles à analyser. Nous constatons une économie sur la piscine des Grésilles (8% soit environ 9 200 €), alors que dans le même temps la consommation est restée très stable à la piscine de la Fontaine d'Ouche. Ayant agi uniquement sur la température de l'air, cela nous conduit à penser que le mode de diffusion de l'air (différent entre les 2 piscines)

pourrait être à l'origine de cette économie. Mais nous ne pouvons en avoir de certitudes.

Un sport plus responsable

Au-delà d'importants travaux de rénovation de ses infrastructures Dijon métropole a décidé de mobiliser autour d'elle les associations sportives de son territoire pour mener des actions écologiques.

Pour ce faire, la métropole a rejoint le mouvement Match for green, une association nationale qui sensibilise les clubs, ligues, fédérations et collectivités aux enjeux environnementaux.

Cette démarche vise à interroger les pratiques et permettre des transformations durables sur les terrains de sports.

Pour cela, les clubs sportifs de la métropole seront régulièrement invités à des séquences de sensibilisation et de formation animées par l'association Match For Green.

Ces séquences se dérouleront sur 2 ans à raison d'une thématique par semestre.

Depuis le début de l'année 2023, un temps de formation sur la thématique de réduction et du tri des déchets dans le sport a été proposé. Plus d'une cinquantaine de clubs sportifs de la métropole dijonnaise ont commencé ce processus de formation. Un challenge sur la mise en application d'actions concrètes pour réduire les déchets et améliorer leur système de tri s'est déroulé durant les mois de mai et juin.

Ce challenge s'est clôturé par une remise de récompenses le 24 juin autour de l'événement « Faites du sport » organisé par l'OMSD au Parc de la Colombière à Dijon.

D'autres thématiques seront abordées au cours de cette démarche comme la mobilité, l'organisation d'événements durables, l'approvisionnement...

L'objectif est de construire ensemble un sport plus responsable.



Présentation du projet Match for green aux associations sportives de Dijon ©Mymark.LabourD



Présentation du projet Match for green aux associations sportives de Dijon ©Mymark.LabourD

Finalité 3 Objectif 2

Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser aux objectifs du développement durable

Office du tourisme



La démarche de tourisme durable à l'Office de Tourisme Dijon métropole

L'Office de Tourisme avait identifié depuis quelques années le tourisme vert comme **un des quatre piliers de son schéma stratégique**, toutefois le contenu n'avait pas été formalisé. Devant la demande croissante des visiteurs individuels ainsi que des organisateurs de rencontres d'affaires, il devient crucial de structurer l'action de l'Office de Tourisme autour du tourisme durable.

L'Office de Tourisme a remporté fin 2022 un appel à projets national sur le tourisme durable porté par Atout France, l'opérateur de l'Etat dans le domaine du tourisme, lui permettant d'obtenir jusqu'à 50 000 € HT de financement d'études préalables, en échange d'un investissement de l'Office de tourisme de 25 000 €. Cet appel à projets inclut :

- La **structuration** de l'action de l'Office du tourisme dans le domaine du développement durable
- Une **enquête de fréquentation** pouvant servir de base au calcul de l'impact environnemental du tourisme
- Le **diagnostic de l'engagement écoresponsable** des professionnels de la restauration et de la dégustation afin de les inciter à la labellisation
- **Développer une communication associée**

Afin d'être plus efficaces dans le développement d'une stratégie durable, les équipes de l'Office de Tourisme

se sont rapprochées des équipes de la métropole, qui sont déjà très engagées. Pour autant, de nombreuses actions relevant du développement durable sont déjà en place à l'Office.

Sensibilisation du personnel et des partenaires

- 2 membres du personnel ont suivi une formation de plusieurs jours dédiée au **tourisme durable**. L'ensemble du personnel a ensuite été sensibilisé par leurs soins.
- 3 membres du personnel ont suivi la formation « **Tourisme et handicap** ». L'ensemble du personnel d'accueil a ensuite été sensibilisé. La formation est prévue pour 2 autres personnes cette année.

Le tourisme durable a fait l'objet par le passé de communications lors de groupes de travail thématiques en visioconférence ainsi que lors des Assises du tourisme fin 2021.

L'Office de Tourisme a mis en place cette année un **espace dédié à ses partenaires** (250 socio-professionnels locaux) ainsi qu'un calendrier mensuel de newsletters. Des informations relatives aux différents labels de qualité et au développement durable sont intégrées à cette communication.

Décarbonation et incitation aux mobilités douces

Avec sa gare en centre-ville, ses liaisons directes vers Lyon, Paris et Lausanne, mais aussi vers les sites de Beaune, Nuits-Saint-Georges ou Vénarey-les-Laume (Alésia), son centre-ville piétonnier et un réseau dense de transports en commun, Dijon peut se positionner naturellement comme une destination de court-séjour sans voiture. L'Office de Tourisme cible ces clientèles par des partenariats avec

les TGV Lyria et par le déploiement de la campagne de communication annuelle dans des gares de Paris et Lyon.

Les mobilités pèsent le plus lourd dans le bilan environnemental du tourisme. L'Office de tourisme de Dijon métropole sensibilise les visiteurs à l'usage des mobilités douces :

- Mise à disposition des plans Divia à l'accueil
- **Labellisation Accueil Vélo** des points d'accueil Forges et gare, incluant la mise à disposition d'un petit matériel de réparation
- Développement d'une **documentation gratuite à destination des cyclotouristes** : Vélibook Canal de Bourgogne créé par les offices de tourisme concernés dans le département ; développement de rubriques informatives et d'idées d'itinéraires sur notre site internet <https://www.destinationdijon.com/pratique/faq-a-velo-sur-dijon-et-sa-metropole/>
- **Référencement** de produits complémentaires **randomnée** et **vélo à la boutique** : cartes IGN, guide Petit Futé de la Côte d'Or à vélo, Topoguide Dijon Métropole



Finalité 3 Objectif 2

Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser aux objectifs du développement durable

L'Office de Tourisme travaille à développer de nouveaux produits en conformité avec le respect de l'environnement et dans une logique de slow-tourisme :

- La Rando du chef : randonnée d'une journée sortant du centre historique, avec un déjeuner fourni par la Menuiserie, restaurant labellisé 3 écotables et approvisionné à 50% en agriculture biologique, livrant les menus en vélo cargo.
- Dijon Zen : atelier yoga en plein air au Parc de la Colomnière

La communication est au cœur des missions de l'Office de tourisme. Qu'elle soit digitale ou papier, elle représente un impact environnemental non négligeable. Nous menons les actions suivantes :

- **Gestion raisonnée** de nos impressions papier avec suivi annuel de la diffusion
- Livraison de la documentation papier à nos partenaires du centre-ville par un **livreur à vélo**
- Achat prioritaire d'équipements informatiques **économiques en énergie**
- Incitation des visiteurs à télécharger les brochures plutôt que de les envoyer en pièce jointe ou par la poste
- Réflexion sur les **usages numériques responsables**

L'appel à projets sur le tourisme durable va permettre de mieux **valoriser les établissements écoresponsables** et d'inciter les visiteurs à changer leurs comportements, notamment en termes d'**alimentation durable** (locavore, bio, végétarien...).

Sensibilisation au respect de la biodiversité

Du 7 février au 28 mars l'Office de tourisme a accueilli à la Chapelle des élus une exposition de l'artiste local Florian Labaye sur le thème des oiseaux (« Rêves sauvages »).

En contrepoint, la Ligue de protection des oiseaux de Bourgogne a présenté une exposition de photographies d'oiseaux, présentant l'espèce ainsi que les menaces qui pèsent sur chacun d'entre eux.



Exposition LPO «Portraits d'oiseaux» com

La documentation de la Ligue de protection des oiseaux est disponible dans nos points d'accueil.

Action sociale et inclusive

Le tourisme représente un formidable vecteur d'ouverture à d'autres cultures.

Le personnel de l'Office de Tourisme représente un **vivier de compétences en langues étrangères** : anglais, allemand, espagnol, italien, néerlandais, chinois... Il s'engage à renseigner les visiteurs en français / anglais / allemand quel que soit le mode de contact. Le Parcours de la chouette et les audioguides offrent une solution de visite à l'année dans de nombreuses langues (français, anglais, allemand, néerlandais, italien, espagnol, portugais, chinois + coréen et japonais pour le Parcours de la chouette).

L'Office de Tourisme vise à permettre à toutes et tous de passer un séjour agréable et riche

- Large gamme de tarifs, **avec des offres à petit prix** (Parcours de la chouette à 4 €, Montée à la tour à 5 € ou tarif réduit à 3 €)
- Référencement des idées de visite en famille
- Référencement des idées de visite en fonction des types de handicap, **labellisation Tourisme et Handicap** des points accueil Forges et Gare et sensibilisation de notre personnel <https://www.destinationdijon.com/accessibilite/>
- Référencement des idées de visite avec un chien

L'Office de tourisme veille aux **pratiques anti-discriminatoires** lors des recrutements, et en particulier lors des recrutements annuels de saisonniers : les entretiens incluent des mises en situation et des tests linguistiques.

Gouvernance partagée

L'action de l'Office de tourisme est ouverte au **dialogue avec les parties prenantes** :

- CODIR composé d'élus et de représentants des socio-professionnels locaux
- Animation d'un **réseau de 250 partenaires** socio-professionnels du territoire
- Label Qualité tourisme incluant un dispositif d'**écoute client** ainsi que l'animation d'un **Groupe Qualité Destination** favorisant les remontées de différents acteurs de terrain

Finalité 3 Objectif 2

Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser aux objectifs du développement durable

Rôle de développement économique local

L'Office de tourisme est, **par nature, un acteur du développement économique local**. Ses missions fondamentales de promotion et d'information visent à assurer la santé économique du secteur touristique local.

Dans sa mission accessoire de commercialisation, il conçoit de nombreuses visites associant des prestataires locaux, afin de diffuser les retombées économiques directes de ces visites dans le tissu local.

Les produits et auteurs locaux sont mis en avant à la boutique de l'Office.

Les **artistes locaux** et institutions culturelles locales sont mis en avant dans les expositions à la Chapelle des élus. Le chiffre d'affaires développé contribue à financer les missions d'intérêt général de l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme joue un rôle d'**observation statistique** indispensable à la stratégie de développement.

Travaillant en comptabilité publique, il observe les bonnes pratiques de **mise en concurrence** des fournisseurs.



Espace d'accueil de l'office du tourisme situé Place Notre-Dame



Espace d'accueil de l'office du tourisme situé Place Notre-Dame



Espace d'accueil de l'office du tourisme situé Cour de la gare



Espace d'accueil de l'office du tourisme situé Cour de la gare

Finalité 3 Objectif 2

Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser aux objectifs du développement durable

Exposition itinérante d'information, de sensibilisation et de participation « Demain la vi(l)le »

Dans le cadre du dispositif de participation des habitants au plan climat, une exposition itinérante intitulée Demain la Vi(l)le a été élaborée par Dijon métropole et Latitude 21. Cette exposition a 3 finalités :

- 1/ Contribuer à la sensibilisation du public sur les enjeux de transition écologique et climatique ;
- 2/ Informer sur l'action publique et les projets métropolitains structurants dans ce domaine ;
- 3/ Recueillir les perceptions du public sur les caractéristiques d'un futur soutenable, et sur les difficultés associées aux différents leviers d'action pour y parvenir
- **Temps 1** : remise en perspective de changements sur les modes de vie et prise de conscience des enjeux climatique depuis l'an 2000
- **Temps 2** : parcours des 20 ans de projets répondant aux enjeux climatiques portés par Dijon métropole
- **Temps 3** : présentation des quatre scénarios de l'Ademe issus de l'étude prospective « **Transition(s) 2050. Choisir maintenant. Agir pour le climat** », et recueil du point de vue des participants sur des mises en situations concrètes de ces scénarios
- **Temps 4** : invitation pour les participants à se mettre dans la peau d'un décideur public pour identifier les leviers d'actions collectifs



Exposition « Demain la vi(l)le » ©mvd



Exposition « Demain la vi(l)le » ©mvd

Finalité 3 Objectif 2

Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser aux objectifs du développement durable

Le VVV festival, un festival éco-engagé



Dijon métropole a souhaité mettre à nouveau à la disposition des organisateurs un terrain aménagé et adapté au déroulement de cette manifestation.

Engagé dans une démarche écoresponsable et respectueuse de la qualité et de la biodiversité du site, l'organisateur du VVV Festival s'engage à conclure une convention d'occupation du domaine public dans laquelle sont répertoriées toutes ses obligations en matière de préservation de la faune et de la flore de ce parc de 330 hectares particulièrement apprécié des Dijonnaises et des Dijonnais

Une organisation éco-engagée :

Le festival se déroulant aux portes de Dijon, dans le Parc de la Combe à la Serpent qui est l'un des plus vastes parcs périurbains de France, mitoyen d'une zone Natura 2000, la Ville de Dijon et le Jardin des Sciences ont mis en place des recommandations biologiques afin de limiter l'impact sur la biodiversité d'un tel festival.

Limitation de l'impact sur la biodiversité :

- Intervention d'une brigade verte de 30 personnes veillant à la propreté du : objectif ZERO papier
- 10 flux de déchets : verre / recyclables / huiles alimentaires / ordures ménagères / vaisselle compostable / biodéchets / piles et ampoules / mégots / D.I.B / carton

Economie circulaire :

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! La conception de la décoration, du mobilier et de la signalétique est travaillée de manière circulaire. En d'autres termes, tout le mobilier est loué ou prêté ; la décoration est réutilisée chaque année et la signalétique est travaillée autant que possible avec des matériaux réutilisables. Pour les déchets qui sont tout de même produits (bois, moquette, tissu...), ils sont revalorisés via des dons aux partenaires du festival. À titre d'exemple, depuis 2021 et grâce à un soutien du Conseil Départemental de la Côte d'Or, la SDAT (Solidarité Dignité Accompagnements Travail) collecte divers matériaux à l'issue des festivités et s'en sert pour construire de nouveaux objets et du mobilier. Le mobilier de la SDAT est notamment mis à disposition pour une des zones chill du festival.

Préservation des ressources :

En 2022, le Festival s'était doté de 3 stations de panneaux solaire avec unités de stockage ont permis d'alimenter en électricité une partie du site, soit près de 15% de la consommation énergétique du festival.

En 2023, l'impact carbone du dispositif énergétique a été réduit en testant des solutions innovantes (groupes électrogènes à hydrogène, solution de stockage...).

Economie d'eau :

- En 2022, afin d'éviter le gaspillage d'eau, le festival a mis en place pour le public :

- 45 toilettes sèches
- 10 urinoirs masculins
- 15 urinoirs féminins

Côté backstage, un test a été réalisé avec deux blocs de toilettes Ecosec (système de séparation des flux solides et liquides fonctionnant sans eau).

Réduction des déplacements :

- DES NAVETTES EN CONTINU POUR REJOINDRE LE SITE DU FESTIVAL

VVV Festival suggère fortement au public d'utiliser les transports collectifs pour leur venue sur le site du festival ; une rotation efficace de navettes dédiées et gratuites a été mise en place pour l'occasion entre Dijon centre et le Parc de la Combe. L'accès en voiture est interdit et aucune solution de parking n'est proposée aux festivaliers.

- DES PARKINGS À PRIX RÉDUIT À PROXIMITÉ DES GARES

Un partenariat avec EFFIA facilitera le stationnement à proximité des gares de Bourgogne-Franche-Comté a permis ainsi de finir le trajet en transport en commun.

ADOPTER UNE ALIMENTATION DURABLE

Une charte de qualité pour nos stands de restauration

L'ensemble des restaurateurs du festival s'engage à nos côtés pour proposer une offre de restauration responsable, qui favorise des repas de qualité, de saison, locaux et fait-maison. Chaque restaurateur proposera également au minimum un repas végétarien.

Une charte de restauration durable est envoyée à tous les restaurateurs (ils sont accompagnés si besoin)

Finalité 3 Objectif 2

Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser aux objectifs du développement durable

Des restaurateurs et brasseurs locaux

Une grande majorité des restaurateurs viennent de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Trois brasseries locales sont présentes au sein du Comptoir Bourguignon. Nous proposons également une offre de ginger beer Dijonnaise.

Eau potable en libre service

5 points d'eau potable sont mis à disposition sur le site du festival pour vous permettre de remplir vos gobelets consignés ou vos gourdes, et limiter ainsi l'utilisation de bouteilles en plastique à usage unique.

Des accueils artistes, bénévoles et intervenants « Zéro déchets »

En 2022, nous avons tendu vers le « zéro déchet » au sein de la cité des artistes : suppression de 90% des frigos individuels dans les loges, buffet vrac pour les snacks salés et sucrés, service au verre, vaisselle en dur et machine à café en grain.

En 2023, nous ferons de même au sein des loges des intervenants de la Friche et sur l'espace des Maillons.

Une vaisselle durable

La vaisselle proposée pour la restauration des équipes et des artistes est réutilisable. Dans les espaces publics, elle est compostable ou réutilisable.

Biodéchets

En 2022, 4,36 kg de biodéchets ont été collectés issus des zones de production et de la restauration des équipes et des artistes. Ceux-ci ont été valorisés dans les potagers des Restos du Cœur à Valmy.

EN 2023, la collecte des biodéchets a été étendue à la zone publique

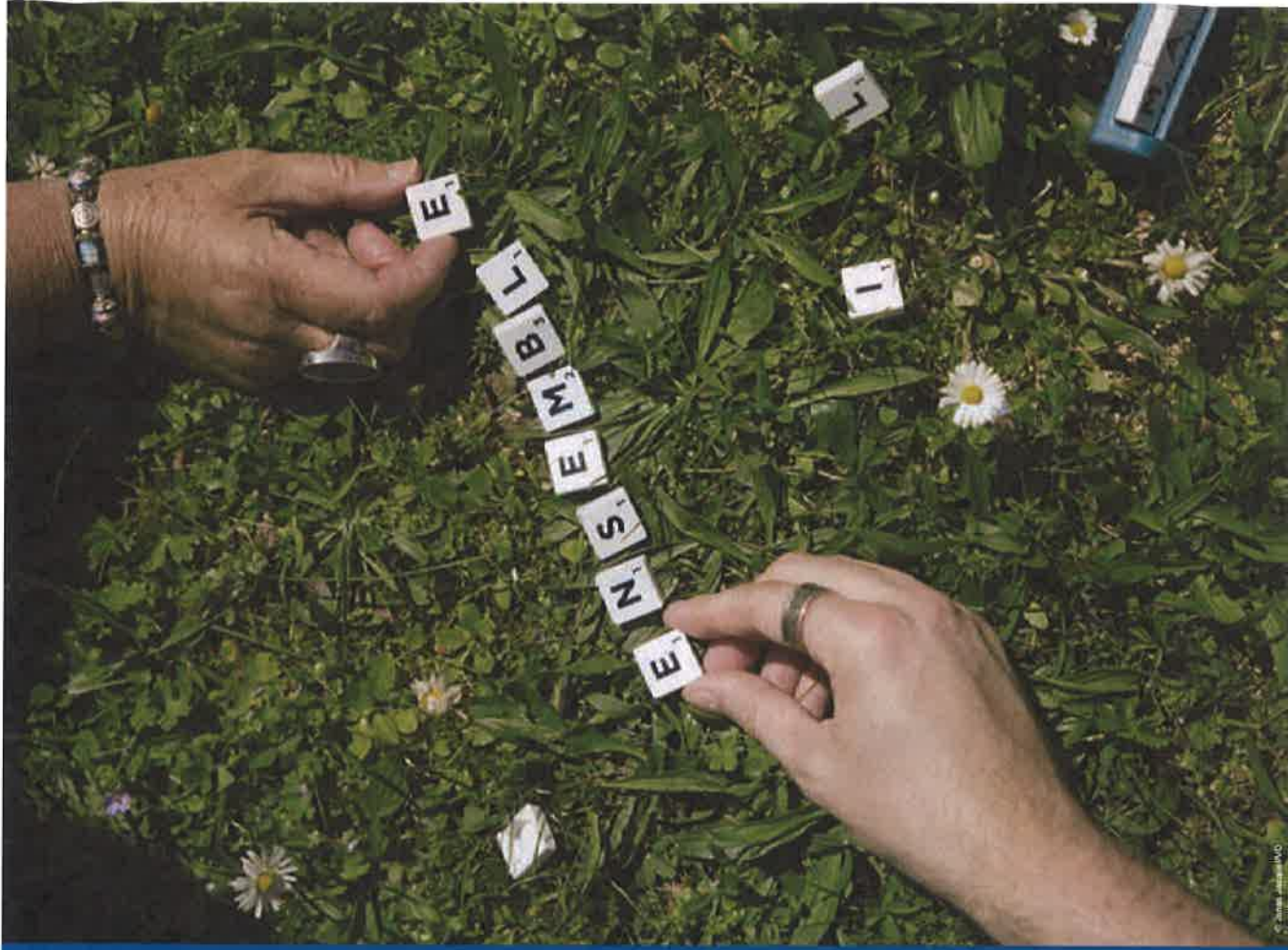
Drastic on plastic

VVV Festival est signataire de la charte Drastic On Plastic depuis 2020. Ce dispositif offre des outils, un réseau d'entraide d'une centaine de festivals en France et propose des objectifs d'amélioration continue pour diminuer notre usage du plastique.



Finalité 4

Développer la cohésion sociale et la citoyenneté



Finalité 4

Dijon, une métropole attractive et solidaire au service de ses habitants.

La volonté d'être un territoire attractif parce qu'aussi doux à vivre que dynamique, exige de la collectivité une capacité à adapter de façon permanente son offre de service et le cadre de vie qu'elle propose pour accueillir de nouvelles populations et répondre aux besoins émergents. La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, le développement d'un habitat accessible et adapté, l'adaptation de la ville au vieillissement de la population et l'accès à une alimentation saine et de qualité figurent parmi les grands enjeux du moment.

C'est en relevant ces défis que la collectivité peut permettre aux citoyens de dépasser l'urgence du besoin pour arriver à s'épanouir sur un territoire, en devenir acteur et contribuer au bien vivre ensemble.



Finalité 4 Objectif 1

Renforcer le lien social et la solidarité

Le logement à loyer modéré : une politique à l'écoute des évolutions sociétales et des besoins des habitants

Depuis 2014, Dijon métropole est chef de file de la politique des attributions et s'attache à améliorer l'accès des personnes les plus défavorisées au logement à loyer modéré tout en veillant à préserver la mixité sociale dans les villes et les quartiers du territoire métropolitain. C'est le sens que donne Dijon métropole à son action au quotidien afin que tous les ménages qui souhaitent y résider trouvent le logement le plus adapté à leur parcours résidentiel. Menée en partenariat étroit avec les forces vives de son territoire, cette politique publique est par ailleurs créatrice de valeurs ajoutées locales sur le plan économique et de l'emploi.

Trois outils sont mis à disposition de la métropole pour piloter cette politique des attributions :

- 1. La Conférence Intercommunale du logement (CIL) est une instance de gouvernance partenariale, stratégique et opérationnelle qui fixe les orientations en matière de politique d'attribution, elle a été mise en place sur le territoire de Dijon métropole en 2014.
- 2. La convention intercommunale des attributions (CIA) qui décline les orientations de la CIL dans un plan d'actions opérationnelles afin de permettre l'accès au logement des personnes en difficulté (droit au logement) tout en recherchant un meilleur équilibre entre les territoires (mixité sociale)

- 3. Le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGID) découle des orientations définies par la Conférence Intercommunale du Logement et formalise opérationnellement les moyens et procédures au service d'une meilleure gestion de la demande en logement social et de l'information aux demandeurs. La CIA et le PPGID ont été adoptés en conseil métropolitain en juin 2022.

Mesures phares et réalisations

L'année 2023 a été l'occasion pour Dijon métropole et l'ensemble des acteurs de poursuivre le travail collectif dans le but de répondre aux demandes de logements de plus en plus nombreuses (10556 demandes en attente soit +8% en deux ans) dans un souci de pour garantir, pour tous, l'accès au logement et de lutter contre les inégalités.

- **Mise en œuvre d'une grille de cotation de la demande en lien avec les partenaires pour aide à la décision**
- applicable depuis le 15 novembre 2022

Le principe de la cotation est d'attribuer des points selon la situation de chaque demandeur pour permettre une plus grande objectivité dans le traitement de la demande. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision : les commissions d'attribution resteront souveraines.

Sur le territoire de Dijon métropole, il a été décidé d'articuler la cotation avec d'autres politiques portées par la collectivité : le développement économique, les seniors, les familles, le handicap... Les critères retenus et les points associés sont le résultats d'un large travail partenarial et collectif entre la métropole et les acteurs du logement qui agissent sur le territoire.

Ainsi, les objectifs de la cotation permettront de :

- Répondre à l'urgence
- Lier le logement et l'accompagnement
- Prévenir les expulsions
- Soutenir le développement économique
- Privilégier le maintien des familles sur le territoire métropolitain
- Articuler cotation et politiques en faveur des seniors et/ou avec la perte de l'autonomie
- Fluidifier les processus d'attribution

- **Réalisation d'un guide d'information sur l'offre et les attributions des logements à loyer modéré**

Ce guide a pour objectif de renforcer le travail de pédagogie du locataire et lui assurer une information objective. Dijon métropole a souhaité impliquer les usagers et les partenaires pour recueillir leurs contributions afin de construire un guide permettant de :

- Répondre aux interrogations et aux attentes des usagers
- Renforcer l'acceptabilité du locataire vis-à-vis du logement proposé

Dijon métropole continue de mener une politique intercommunale des attributions qui permette de répondre aux objectifs suivants :

- Fluidifier les réponses apportées aux publics prioritaires
- Rééquilibrer le peuplement
- Favoriser la mixité

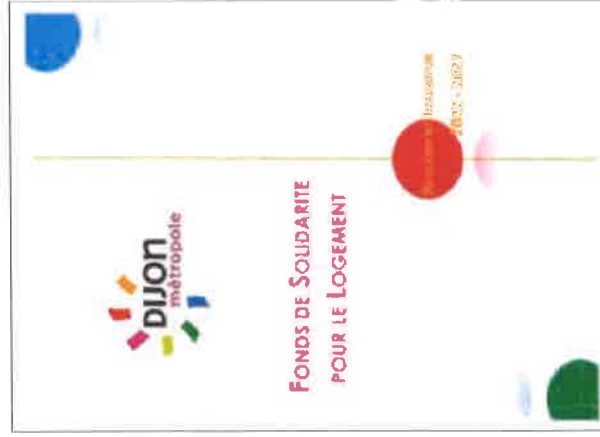
Le travail partenarial mené dans le cadre de la Convention Intercommunale des Attributions (CIA), va donc se poursuivre grâce à l'organisation de différents temps de travail avec les partenaires afin de mettre en œuvre opérationnellement les engagements formulés dans le plan d'action, de les suivre et de les évaluer.

Finalité 4 Objectif 1

Renforcer le lien social et la solidarité

En effet, pour lutter contre les inégalités et pour garantir, aux plus fragiles, l'accès au logement Dijon métropole s'attache de façon constante à ce que chaque famille, chaque personne dispose d'un logement digne correspondant aux besoins de, tant au niveau du budget qu'au niveau de sa taille et localisation.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement : un nouveau Règlement Intérieur adopté en avril 2022, un renforcement des aides en faveur de l'accès et du maintien dans le logement.



Les évolutions prises en compte depuis le 1er juin 2022 ont été réfléchies avec l'ensemble des partenaires institutionnels et opérationnels et répondent à 3 besoins principaux :

- Prévenir les impayés de loyer pour favoriser le maintien dans les lieux et ainsi contribuer à la prévention des expulsions.
- Prévenir les impayés d'énergie, dans le cadre de l'accès à un logement, en limitant l'éligibilité des dossiers aux logements avec un DPE inférieur à F.
- Sensibiliser les ménages dans l'apprentissage des droits et obligations liés au statut de locataire pour habiter dans de bonnes conditions et mieux gérer les consommations d'énergie

en œuvre de ce règlement intérieur avec 20 réunions proposées aux partenaires du territoire métropolitain et mise en ligne sur le site de Dijon Métropole (LIEN RI sur le site de DM).

La majorité des demandes arrivent via les services sociaux. Toutefois, les personnes peuvent également déposer directement leurs demandes auprès du service FSL.

De nouvelles aides sont proposées aux métropolitains :

- Une aide pour l'achat de mobilier s'est ajoutée à l'aide pour l'achat d'électroménager.
- Une aide pour l'achat d'une box.
- Augmentation des plafonds des aides pour les impayés de loyers : 2000€ et pour les impayés d'énergie.
- Création d'une aide pour l'assurance habitation dans le cadre du maintien dans le logement : 160€.
- Création d'une commission technique pour rechercher les motifs d'une surconsommation d'eau, de gaz et/ou d'électricité et proposer des solutions.

Territoire accéléré Logement d'Abord

Le Logement d'abord est un politique porté par l'Etat qui vise à résoudre, voire à supprimer le phénomène du sans-abrisme. Cette politique repose sur un changement de paradigme qui considère qu'avoir un logement ne constitue pas une fin en soi, mais la condition première pour pouvoir vivre en société. Cette évolution conduit à renouveler les principes d'intervention de l'accompagnement vers et dans le logement des publics sans domicile.



La CC

Finalité 4 Objectif 1

Renforcer le lien social et la solidarité

Depuis 2018, l'Etat s'appuie sur les territoires pour une mise en œuvre dite « accélérée » du Logement d'abord et mettre en place les pratiques associées à la philosophie du Logement d'abord.

Dans ce cadre, Dijon métropole a signé en 2021 une convention « territoire accéléré de mise en œuvre du plan Logement d'Abord » suite à un appel à manifestation d'intérêt portée par la Délégation Interministérielle de l'Hébergement et de l'Accès au Logement (DIHAL).

Cette convention se décline en une série d'actions diversifiées : lancement d'expérimentations, organisation de formations pour les acteurs du logement et de l'action sociale, renforcement de dispositifs existants.

Certaines de ces actions ont pu voir le jour en 2023 :

- L'organisation d'un colloque « Le Logement d'Abord en pratique » le 30 Mai 2023. Cet événement a rassemblé 250 professionnels du territoire intervenant dans le champ de l'action social autour des principes et des pratiques de la politique de Logement d'abord.
- Le développement d'un observatoire social avec la deuxième édition de la Nuit de la Solidarité ainsi que la mise en place de l'outil d'observation Synchro sur le territoire de Dijon Métropole. Cet outil permettra de centraliser l'ensemble des données territoriale de demandes d'accès au logement et de réaliser une analyse dynamique et partagée des besoins du territoire.
- Le renforcement d'une logique de prévention des expulsions locatives via la mise en place d'interventions précoces dans le cadre des procédures de prévention des expulsions locatives et le développement d'une approche dite d'« Allers vers » au sein des services sociaux de droit commun.

- Le lancement d'une réflexion, avec les acteurs du territoire et l'Agence régionale de santé autour d'un projet de lieu de répit, dont l'objectif est de prévenir les situations de ruptures dans le « parcours logement » de personnes vulnérables.

- Le renforcement d'une agence immobilière à vocation sociale afin d'augmenter l'offre de logements sur le territoire via la captation de logement dans le parc privé en complément de l'offre existante dans le parc social.

- La création d'un pôle ressource « Santé mentale et habitat », à destination des professionnels de l'action social et des acteurs logement. Ce pôle ressource vise à soutenir les professionnels dans leur accompagnement de personnes vulnérables et inscrire la prise en compte de la santé mentale dans les pratiques d'accompagnement.

Renouvellement urbain



Aménagements paysagers et de loisirs de l'Avenue du Lac ©Finpro Weste/AVO

Le 19 octobre 2019, Dijon métropole, la Ville de Dijon et leurs partenaires signaient la convention de renouvellement

de Dijon métropole. Ce programme, d'un montant global de 181 millions €, prévoit la transformation des quartiers du Mail à Chenôve ainsi que de la Fontaine d'Ouche à Dijon. A ce titre, il est programmé de nombreuses éco-réhabilitations de logements à loyer modéré, la transformation d'équipements publics (par réhabilitation ou par reconstruction) ainsi que des travaux sur l'espace public.

Ainsi, dans le cadre de cette convention, il était programmé la démolition du pont « Kir » ainsi que la transformation de l'avenue du Lac. Les travaux se sont achevés à l'automne 2022.

Les objectifs sont des plusieurs ordres :

- améliorer le cadre de vie des habitants en créant un espace public apaisé et végétalisé, plus agréable à vivre en lien avec l'habitat, les services publics, les commerces. Le projet prévoit des espaces de détente et de jeux.

- désenclaver le cœur de quartier

Le cœur du quartier sera accessible depuis le boulevard Kir, créant ainsi un nouveau point d'entrée. Il est prévu la démolition du pont Kir et la création d'un carrefour à feux à niveau entre le boulevard Kir et l'avenue du Lac, l'ensemble permettant de renforcer le lien entre l'Ouest et l'Est du quartier. La revalorisation de la placette Champs Perdrix et la création d'un parvis aux abords de l'école Alsace, de leurs côtés, favoriseront les liaisons douces entre le sud du quartier (bd Bachelard / centre Commercial) et le nord du quartier (quai des Carrières Blanches).

- modifier l'image négative actuelle de l'avenue du Lac
- Actuellement l'avenue du Lac représente « une longue perspective rectiligne uniforme bordée de tours et de barres butant sur le pont... » avec un profil de voirie très routier datant des années 70.

Finalité 4 Objectif 1

Renforcer le lien social et la solidarité

Les principes d'aménagement (réduction de l'emprise de chaussée, diversification et qualification les revêtements de sol (trottoirs en béton bouchardé et pavés), augmentation et diversification de la végétation, interruption et animation visuelles de la perspective de l'avenue par l'îlot central planté du carrefour Champs Perdrix) « casseront » la perspective actuelle.

- redistribuer le partage de l'espace public au profit des modes doux et renforcer la sécurité
- > réponses apportées par le projet : commodités et continuité des trottoirs, des itinéraires cyclables, couloirs bus avec amélioration de la desserte.
- > maintien du nombre de places de stationnement (pour moins d'habitants du fait de la démolition d'Habellis)
- > réduction de la largeur de la voie, « déhanchement » au niveau du carrefour Champs Perdrix, qui renforceront le caractère zone 30 de l'avenue du Lac.
- proposer un aménagement favorable à la biodiversité et à l'environnement
- > désimperméabilisation des sols (74% de sols imperméables avant travaux, 60% après, au profit de zones semi-perméables), augmentation de la végétalisation,...
- > amélioration de l'infiltration des eaux pluviales (40 % des eaux pluviales seront gérées et infiltrées sur site limitant considérablement les rejets directs dans l'Ouche issu du périmètre d'aménagement).



Parvis Alsace ©Emma Benyemine/VD



Aménagements paysagers et de loisirs de l'Avenue du Lac ©François Weckel/VD

Finalité 4 Objectif 1

Renforcer le lien social et la solidarité

Territoire accéléré Logement d'abord - Conventions de mise en oeuvre

Le Logement d'abord est une stratégie portée au niveau national par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et au Logement (DIHAL) dont l'objectif est une réduction des personnes sans-abris et sans domicile fixe sur le territoire national.

Dans sa stratégie de mise en oeuvre, la DIHAL a lancé un deuxième appel à manifestation d'intérêt (AMI) en 2021.

Dijon métropole a répondu à cet AMI et a été retenu en proposant un plan d'actions, élaboré en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des associations actrices du Logement d'Abord.

Le plan d'action vise 4 objectifs principaux :

- Favoriser un accès rapide au logement pour les personnes sans-domicile (personnes sans abri, et personnes en structure d'hébergement)
- Développer les dispositifs d'accompagnement et de maintien dans le logement des personnes vulnérables
- Renforcer les actions de prévention des expulsions locatives
- Construire un observatoire social pour une amélioration de la connaissance des publics sans domicile et du pilotage territoriale de lutte contre le sans abris.

Plusieurs actions ont été mises en oeuvre dès 2021 sur les thématiques ciblées comme prioritaires en phase de démarrage. Trois d'entre elles se sont traduites par la formalisation de conventions attributives de subvention en 2022 qu'il convient de prolonger en 2023.



l'accompagnement vers et dans le logement. Elle étudie les demandes présentées par les travailleurs sociaux et décide de la mesure la plus adaptée. Depuis juin 2022, la CCA s'est réunie chaque mois et a permis de répondre à 174 demandes de mesures d'accompagnement. Un premier bilan a permis de conforter la plus-value de cette instance et appuyer la nécessité de maintenir son fonctionnement.

Une convention de partenariat entre Dijon métropole et l'ADEFO a été reconduite en 2023 pour financer un poste de secrétariat (0,5 ETP) de cette instance, à hauteur de 23 000 euros par an.

La construction d'une démarche de pilotage d'observation sociale du public sans domicile sur le territoire :

L'association Action Tank Entreprise et Pauvreté accompagne Dijon métropole pour le déploiement d'une démarche de pilotage d'un observatoire social du sans abris sur le territoire à travers la mise en oeuvre de l'outil Synchro. Cet outil permettra de centraliser les différentes sources d'information existantes sur le territoire afin d'avoir une vision globale, exhaustive et dynamique de la situation sur le territoire en termes de besoins de logement et de relogement.

Durant la première phase, de mai à décembre 2022, l'association a réalisé une étude de faisabilité en rencontrant les institutions et une dizaine d'associations du territoire. Cette première phase a permis de confirmer la possibilité de construire cet outil sur le territoire métropolitain.

La deuxième phase, débutée en janvier 2023, consiste en une mise en oeuvre effective de la démarche, avec notamment : l'accompagnement à la collecte des données,

La mise en place d'une Commission de Coordination des Accompagnements (CCA) :

Une commission unique en faveur des publics en difficulté d'accès ou de maintien dans leur logement a été instituée en juin 2022 à titre expérimental. Cette commission, co-animée par Dijon Métropole et le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), est composée d'un ensemble d'acteurs clés dans le domaine de

Finalité 4 Objectif 1

Renforcer le lien social et la solidarité

la co-construction des indicateurs, la constitution du tableau de bord et l'accompagnement à la prise en main de l'outil.

Une convention avec l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté a été renouvelée en 2023 permettant la réalisation de la deuxième phase pour un montant de 30 000€.

Ateliers de l'appartement pédagogique d'Habitat et Humanisme

Des mesures d'accompagnement collectif à l'accès et à l'installation dans le logement sont assurées par l'association Habitat et Humanisme à travers son appartement pédagogique, implanté dans le quartier de la Fontaine d'Ouche.

En 2022, Dijon métropole a participé au renforcement du poste de la coordinatrice de projet (0,5 ETP) afin d'augmenter le nombre d'ateliers et de les ouvrir à l'ensemble des personnes accompagnées par les associations et services sociaux de droit commun du territoire. Ce renforcement du poste a permis à 329 personnes de participer aux 87 ateliers thématiques de l'appartement pédagogique (entretien du logement, économie d'énergie, installation dans le logement).

Une convention a été renouvelée en 2023 avec Dijon métropole pour permettre la prise en charge de 50% du temps de travail de la coordinatrice, à hauteur de 27 430€.

Un Choix ou d'abord ?
00 00 00 75 00

Appartement Pédagogique
Habitat et Humanisme

Appartenance à un quartier d'habitat social
- Plus de 100 logements sociaux
- 1000 habitants
- 10000 m² de surface bâtie

Appartement Pédagogique
- 10 logements sociaux
- 1000 m² de surface bâtie
- 1000 habitants

Habitat et Humanisme
- 100 logements sociaux
- 10000 m² de surface bâtie
- 10000 habitants

Appartement Pédagogique
- 10 logements sociaux
- 1000 m² de surface bâtie
- 1000 habitants

Habitat et Humanisme
- 100 logements sociaux
- 10000 m² de surface bâtie
- 10000 habitants

MOYENNES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE
En moyenne, 4 indicateurs par an sont suivis pendant 2 ans afin de mesurer l'impact des actions de développement durable sur le territoire de la Métropole de Dijon.

LE CHIFFRE
- 4 indicateurs suivis pendant 2 ans
- 1000 habitants
- 10000 m² de surface bâtie
- 10000 logements sociaux

LES CLÉS DE L'EXPERIMENTATION

70 %	85 %	100 %
des actions de développement durable	des actions de développement durable	des actions de développement durable
des actions de développement durable	des actions de développement durable	des actions de développement durable
des actions de développement durable	des actions de développement durable	des actions de développement durable

FINANCIEMENTS

50%
CROISSANCE GDP 177
sur les actions de développement durable

50%
CROISSANCE GDP 177
sur les actions de développement durable

Finalité 4 Objectif 1

Renforcer le lien social et la solidarité

Contrat d'appui à la lutte contre la pauvreté 2022

A travers le transfert des compétences sociales réalisées courant 2020, l'action sociale est devenue une composante importante de la politique portée par Dijon métropole.

La révision du projet métropolitain confortera assez naturellement l'axe dédié aux solidarités.

Dès la première année de portage des compétences transférées, Dijon Métropole a entendu souhaité accroître sa capacité de réponse en contractualisant avec l'Etat dans le cadre d'un contrat d'appui à la lutte contre la pauvreté autour de certains axes.

L'année 2022 constitue le troisième exercice de contractualisation et correspond à un engagement commun de l'Etat et de Dijon Métropole à hauteur de 249 000 €.

Comme les deux premières années, la thématique logement constitue un axe fort de la convention. La dimension « accès aux droits » est elle aussi de nouveau affichée comme une préoccupation majeure impliquant une mobilisation significative des deux signataires de la convention. Une attention est également portée à la formation des professionnels de l'action sociale qui accompagnent les publics sur le territoire métropolitain.

Ces priorités ont été définies conjointement, en déclinaison de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Signature d'une convention d'Objectifs et de Moyens avec la SDAT

La SDAT - Solidarité, Dignité, Accompagnements, Travail - oeuvre depuis plus de cent ans sur le territoire de l'agglomération dijonnaise et a étoffé ses actions au fil des années, assurant des missions en direction des personnes les plus démunies, dans des domaines aussi divers que l'accès au logement décent, la santé, l'insertion sociale et professionnelle.

Ces missions d'intérêt général ont naturellement amené plusieurs partenaires de l'association à formaliser un partenariat commun autour de plusieurs de ces actions.

Dans la continuité de ce partenariat, Dijon métropole, la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de Chenôve, l'Etat et l'Agence Régionale de Santé ont construit une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022.

Celle-ci comprend trois actions.

- ACOR Centre Ville
- ACOR Dijon Métropole, regroupement des actions précédemment dénommées ACOR
- Grand Dijon et Inser Social Chenôve
- Equipe Mutualisée Acodège-SDAT

Cette convention clarifie, pour chaque action, les objectifs visés et les moyens financiers apportés par tous les financeurs pour les atteindre.

A ce titre, Dijon métropole apporte pour sa part une subvention de 603 823 € pour l'année 2022 au titre de ces actions.



©Chantal Dubarry/VO

Finalité 4 Objectif 1

Renforcer le lien social et la solidarité

Fonds de Solidarité pour le Logement – Garantie Décomptes de Loyers

Pour le territoire métropolitain, par arrêté préfectoral du 25 novembre 2019, la compétence de la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été confiée à Dijon Métropole.

Au moment du transfert de compétences, les aides pour les dépôts de garantie des logements du parc public étaient accordées au titre de la Garantie Décomptes de Loyers.

Il s'agissait d'une ligne de crédit ouverte à chaque bailleur public que le Conseil Départemental venait réabonder dès qu'elle était consommée. Cette enveloppe était définie selon le parc immobilier de chaque bailleur.

Les modalités techniques et financières étaient formalisées dans une convention de partenariat établie entre le Conseil Départemental et chaque bailleur public.

Le choix de Dijon Métropole a été de poursuivre l'existence des Garanties Décomptes de Loyers et de faire évoluer ce modèle apparu avec des limites quant à son suivi comptable.

Depuis la mise en oeuvre du nouveau Règlement Intérieur FSL au mois de juin 2022, les dépôts de garantie sont ainsi payés sur le flux, sous forme d'avance remboursable, et doivent être restitués au Service de Gestion Comptable au départ du locataire.

Dans l'intervalle, il y a lieu de répondre aux demandes d'appels de fonds des bailleurs qui correspondent à des engagements pris avant le 1er Juin 2022 et dont les locataires sont sortis des logements depuis le 1er juin 2020.

Une convention de partenariat a donc été signée entre Dijon métropole et les 5 bailleurs publics pour préciser le montant des avances globales forfaitaires pour chacun d'entre eux.

Financement du FSL



Finalité 4 Objectif 1

Renforcer le lien social et la solidarité

Résorption des situations d'habitat indigne Convention partenariale constitutive d'un groupement de commande pour l'année 2023 avec l'État, le Conseil départemental de la Côte-d'Or, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Côte-d'Or et Dijon métropole

Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l' Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2020-2024 a été mis en place dans le département de la Côte-d'Or en application des dispositions de l'article 34 de la loi ALUR du 24 mars 2014, visant à apporter une cohérence des réponses en matière de logement et d'hébergement au bénéfice des ménages fragilisés prioritaires.

Ce plan est issu de la fusion du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et du plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI).

Le PDALHPD porte notamment sur le renforcement du Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) par le repérage des personnes mal logées et la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Il vise également l'accompagnement des collectivités.

Il est rappelé que la notion d'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations des logements occupés (non décence, saturnisme, péril et insalubrité, ...) présentant un risque pour la santé ou pour la sécurité des occupants ou des tiers. La loi de 1990 sur le droit au logement et la loi ALUR ont ciblé les locaux utilisés à des fins d'habitation et qui sont impropres par nature à cet usage ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

L'État, le Conseil départemental de la Côte-d'Or, la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or et Dijon métropole se sont engagés depuis 2019 à conduire un nouveau programme d'actions.

Les principales priorités d'intervention sont les suivantes :

- le logement des familles en situation de danger au titre de la santé et de la sécurité ;
- la résolution des situations signalées par la réalisation de travaux ;
- le traitement des situations d'habitat précaire et la recherche de solutions de relogement ou d'habitat adapté.

La Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or (DDT21) centralise les signalements et anime le Comité Logement Indigne (CLI) partenarial. Le principe d'un groupement de commandes a été retenu pour missionner un opérateur spécialisé. Cette organisation permet à chacun des partenaires de financer les prestations relevant de son champ d'intervention. Le marché est porté par l'État qui en assure le suivi administratif et financier.

Pour Dijon métropole, il est rappelé que ce dispositif s'inscrit également dans les objectifs de résorption du

logement très dégradé ou indigne liés à sa Délégation des Aides à la Pierre dans son volet «Rénovation du parc privé».

Pour l'exercice 2023, la convention partenariale s'appuie sur une répartition des objectifs tenant compte de l'activité 2022.

Concernant le territoire de Dijon métropole, l'objectif de 5 logements a été établi au regard de la prise en charge de 2 nouvelles situations en 2022 et du suivi des procédures des 34 dossiers en cours.

Au vu de ces éléments, la clé de cofinancement du dispositif partenarial donne lieu, sur la base d'une prestation annuelle forfaitaire évaluée à 27 684 € TTC, à la répartition suivante :

- État (38 %) ;
- Caisse d'Allocations Familiales (36 %) ;
- Conseil départemental (22 %) ;
- la contribution de Dijon métropole représentant 4 % du montant total, soit 1 107,36 € TTC.

Renforcer le lien social et la solidarité

Mise en oeuvre d'une politique de la longévité

Les transferts de compétences de 2020 ont assuré à Dijon métropole la co-présidence de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

A travers cette instance, l'institution métropolitaine soutient des actions permettant d'avancer en âge en retardant au maximum l'entrée dans la dépendance.

Ces financements constituent un moyen, non une finalité, dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie.

Ils s'inscrivent ainsi dans une ambition globale d'anticipation vis-à-vis des situations de dépendance à venir.

Cette ambition de Dijon métropole explique le choix de construire une politique publique de la longévité, aux contours plus larges que la seule prévention de la perte d'autonomie.

Ce choix s'avère naturel en regard de la forte imbrication de nombreux partenaires, porteurs d'actions s'adressant à des personnes soucieuses de maintenir leur autonomie.

Lors d'une étude menée dans le cadre de la prise de la compétence « Prévention de la perte d'autonomie », des ateliers ont réuni des seniors vivant sur le territoire de la Métropole afin de les laisser s'exprimer sur les besoins à satisfaire pour vivre en autonomie le plus longtemps possible.

Les objectifs majeurs suivants ont été pointés à cette occasion, corroborant les observations de différents acteurs du territoire :

- renforcer l'information et l'accompagnement, notamment financier, des ménages à l'adaptation de leur logement pour le maintien à domicile le plus longtemps possible, besoin d'être entouré, de prévoir un accompagnement des aidants ;

- appuyer sur l'importance d'une activité physique régulière, d'activités culturelles/intellectuelles, de pérenniser ou créer des liens sociaux ;

- renforcer/développer encore davantage les mobilités et l'accessibilité des espaces publics.

Ces objectifs deviennent naturellement ceux portés par la nouvelle politique de la longévité dans un contexte de vieillissement de la population métropolitaine (25% des habitants ont plus de 60 ans et 41% de ces plus de 60 ans vivent seuls).

Les grandes lignes de cette nouvelle politique publique La feuille de route de la longévité, jointe au rapport, décrit les ambitions majeures de cette nouvelle politique publique. Celles-ci s'articulent autour de deux axes principaux : Bien vieillir chez soi - Assurer un maintien à domicile implique notamment de :

- favoriser l'adaptation des logements liée à l'âge tant dans le parc public que dans le parc privé et coupler cette intention avec des interventions d'ergothérapeutes au domicile des personnes.
- créer une technicothèque, espace proposant de tester des équipements et aides techniques individuelles facilitant le maintien au domicile.

Bien vieillir dans son environnement

Rendre les villes toujours plus accessibles au public senior passe par :

- projeter la possibilité de créer des quartiers inclusifs. Une étude prospective sera menée afin d'identifier les leviers permettant d'envisager la mise en place de tels quartiers sur le territoire métropolitain et la forme qu'ils seraient susceptibles de prendre.

- mettre en cohérence la somme d'actions menées par tous les partenaires (communes et associations) qui concourent à faciliter la vie des personnes avançant en âge dans des registres aussi variés que le lien social, le sport, la culture, la mobilité,
- informer sur le niveau d'accessibilité des bâtiments abritant des services publics. Un inégal degré de maturité des réponses

Le premier axe renvoie à de nombreuses actions déjà bien identifiées qui pour certaines peuvent être conçues et mises en oeuvre rapidement voire sont déjà existantes. La feuille de route de la longévité propose un cadre permettant de rapprocher l'ensemble des réponses portées par de nombreux partenaires (communes, caisses de retraite) et d'en garantir toujours mieux la complémentarité sur le territoire métropolitain.

Pour le second axe, la feuille de route indique les champs, variés, qui seront couverts mais pour lesquels une dimension participative paraît un préalable nécessaire pour tracer avec plus de précisions les priorités à venir.

Ainsi le Conseil de Développement sera sollicité de même que, au sein des communes, des instances participatives comme l'Observatoire de l'Âge sur Dijon.

Cette démarche permettra de recenser les besoins à couvrir prioritairement pour rendre possible une avancée en âge dans des conditions optimales.

Finalité 4 Objectif 1

Renforcer le lien social et la solidarité

Calendrier de mise en œuvre Fin d'année 2023 et premier semestre 2024 :

- mise en œuvre d'une animation partenariale sur le territoire métropolitain et à l'échelle de chacun des Points d'Accès aux Droits,
- lancement des actions contribuant au maintien à domicile (technicothèque, intervention d'ergothérapeutes au domicile...),
- concertation avec les bailleurs publics et privés,
- saisine du Conseil de Développement et de l'Observatoire de l'âge dijonnais autour de l'axe Bien vieillir dans son environnement.

Objectif : donner des priorités dans la mise en œuvre de cet axe,

- étude préalable à la constitution d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

A compter du second semestre 2024 :

- mise en place de l'intégralité de l'axe Bien vieillir dans son environnement, après mobilisation des outils de concertation,
- identification de la Maison des Seniors comme tête de réseau articulée avec les structures communales dédiées au public avançant en âge,
- publication des appels à projets prenant appui sur l'identification des besoins exprimés par le partenariat,
- affichage de l'accessibilité des bâtiments publics.

Le rôle de facilitateur de Dijon métropole Comme elle peut le faire à travers le programme Territoire accéléré Logement d'Abord et comme elle s'y engage



Le réseau municipal des bibliothèques de Dijon propose le portage gratuit à domicile d'ouvrages pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer_ ©Francis Westphal/VD



Jeanne Boiron, 100 ans pratique l'aquagym à la piscine de la Fontaine d'Ouche ©Erma Banyanne/VD



Sensibilisation aux accidents domestiques à la Maison des Séniors ©Erma Banyanne/VD

Finalité 4 Objectif 2

Une collectivité exemplaire, responsable et moteur

Agir pour une métropole responsable et durable : les services s'engagent en interne

La Collectivité (ville de Dijon et Dijon métropole) structure en 2023 sa démarche interne et transverse de responsabilité sociétale des organisations (RSO).

Pourquoi ?

Dijon métropole mène sur son territoire une politique de développement durable exemplaire et reconnue, formalisée dans le Projet métropolitain et valorisée chaque année dans son rapport de développement durable.

En engageant au sein de son organisation une démarche de RSO, la Collectivité structure les multiples actions internes pré-existantes (Labels diversité et égalité professionnelle femmes hommes, participation employeur mobilités douces, clauses d'insertion intégrées aux marchés publics, etc) et renforce la cohérence de son Projet d'administration avec le projet politique.

Ce projet baptisé mét'ODD permet ainsi de répondre aux nouveaux défis sociaux et environnementaux venus bouleverser nos organisations ces dernières années, tout en s'inscrivant dans une démarche de transformation et d'amélioration continue du service rendu à l'utilisateur.

Comment ?

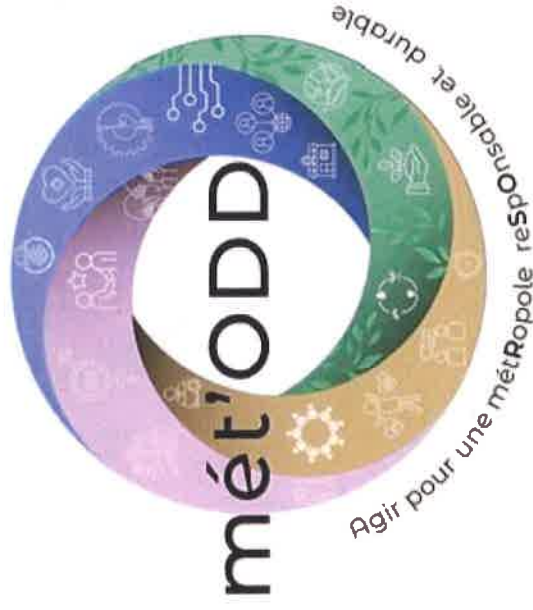
La démarche de RSO et de performance publique de la ville de Dijon et de Dijon métropole s'appuie sur les 7 questions centrales et les différents domaines d'actions de la norme ISO 26000, qui fait l'objet d'un consensus international.

Principalement orientée sur ses modalités de fonctionnement interne, la démarche a débuté il y a quelques mois par une phase d'état des lieux, réalisée de manière participative et destinée à évaluer la maturité de la collectivité dans les différents domaines visés par la norme.

Les élus concernés et l'ensemble des agents ont pu participer à ce diagnostic en vue de la mise en place d'un baromètre de la performance publique.

Aujourd'hui en cours de finalisation, le diagnostic va permettre de définir la stratégie RSO autour d'axes de progression et de décliner un plan d'actions pour les années à venir.

La mise en œuvre de cette démarche RSO implique également le déploiement et le suivi dynamique – en temps réel, quand c'est possible – d'un ensemble d'indicateurs (par exemple, la consommation électrique liée aux fonctions numériques et le coût carbone correspondant) permettant d'évaluer la performance de notre organisation.



mét'ODD = métropole ~ méthode
+
Objectif de Développement Durable

Qu'est-ce que la responsabilité sociétale ?

En agissant collectivement de manière responsable, éthique et transparente et en mesurant à terme l'impact de ses décisions, actions et activités, la Collectivité entend contribuer au développement durable, à la santé et au bien-être de ses salariés, et mieux prendre en compte les attentes de son écosystème (usagers internes et externes, fournisseurs, associations, etc.).

Finalité 4 Objectif 2

Une collectivité exemplaire, responsable et moteur

Pour qui ?

L'ensemble des 3 000 agents permanents et 800 à 900 vacataires recrutés chaque mois dans les services de la ville de Dijon et de Dijon métropole en grande partie mutualisés sont concernés.

La responsabilité sociétale sera ainsi intégrée dans tous les domaines d'activité des services.

L'objectif est de rendre visible les objectifs de développement durable pour tous les agents et de les mobiliser sur des thématiques qui résonnent bien souvent avec leurs propres valeurs de service public.

Le projet s'appuie aussi sur les initiatives des agents au travers notamment d'appels à projets internes.



Finalité 4 Objectif 2

Une collectivité exemplaire, responsable et moteur

Réorganisation de la Direction du Contrôle de Gestion : création d'un service « évaluation et transition climatique »

Dans le but d'accompagner l'ensemble des directions et services pilotes de la transition climatique, la direction du Contrôle de Gestion créée en 2016, s'est doté en 2023 d'une cellule « Evaluation et transition climatique » qui intègre les dimensions d'évaluation des politiques publiques et de contrôle de gestion environnemental.

Le contrôle de gestion environnemental est une notion récente qui tend à se développer dans les collectivités territoriales et vise à intégrer la stratégie « verte » d'une organisation et à prendre en compte les externalités environnementales induites par les activités de la collectivité.

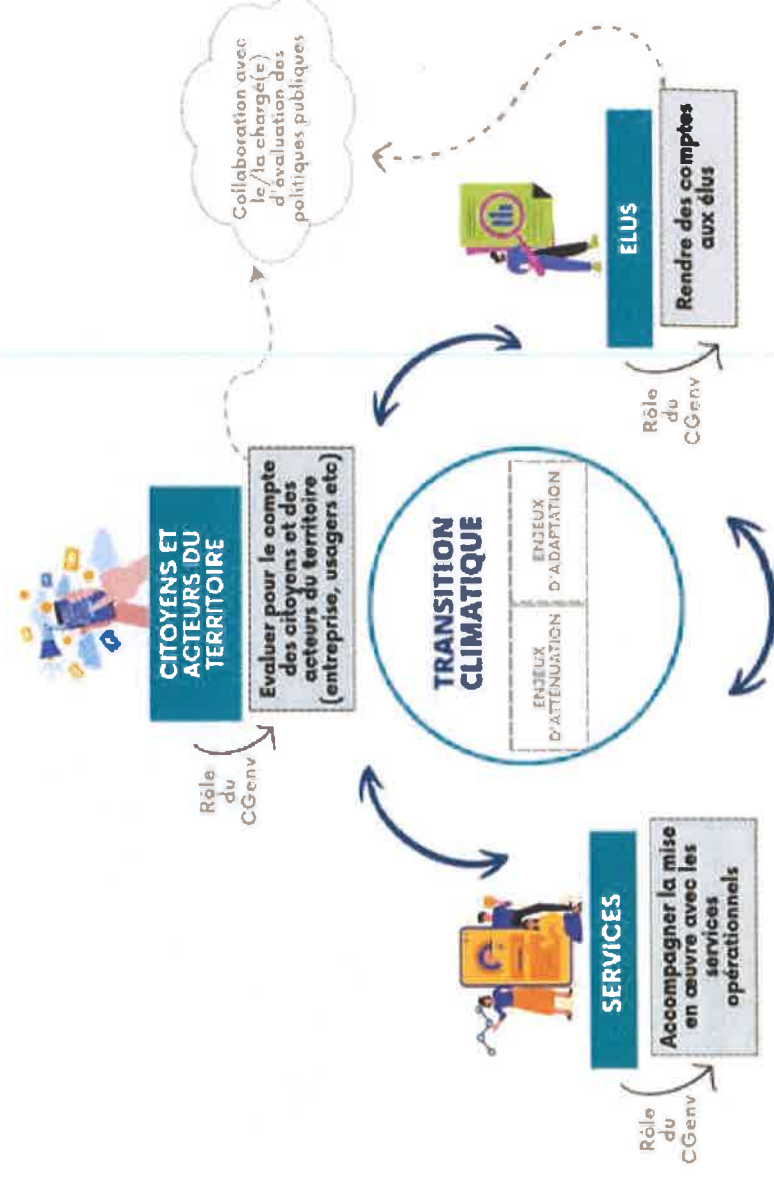
Des entretiens ont été réalisés auprès d'interlocuteurs clés en interne pour recueillir leurs avis et leurs attentes en termes de collaboration avec le contrôle de gestion environnemental. Ces dernières se regroupent en trois grandes familles de fonctions du contrôle de gestion :

- le conseil et l'accompagnement des projets en interne,
- l'aide à la décision dans les choix stratégiques,
- et le pilotage par construction d'indicateurs financiers et extra-financiers et de tableaux de bord.

Le contrôle de gestion devrait intervenir à tous les niveaux de la stratégie climatique :

- Il accompagne la mise en œuvre de la stratégie auprès des différents services
- Il rend compte aux élus de la mise en œuvre de la stratégie climatique
- Il mesure la performance des actions de la collectivité pour en rendre compte aux parties prenantes (citoyens, usagers, acteurs économiques etc)

Sur cette dimension environnementale, compte tenu de la nécessité de sortir d'une vision purement financière et quantitative et de sortir d'une vision exclusivement centrée sur l'organisation, le contrôleur de gestion environnemental devra, à partir de ses missions traditionnelles, développer des pratiques inspirées de l'évaluation des politiques publiques et innover dans la construction d'indicateurs pertinents.



Finalité 4 Objectif 2

Une collectivité exemplaire, responsable et moteur

Des aides financières pour
aménager, rénover et mettre
en oeuvre des projets



Acquisition de 27 bus à hydrogène et mise en conformité des locaux techniques

Coût prévisionnel HT: 22 778 000 €

Opération réalisée avec les soutiens financiers prévisionnels de :

- L'ADEME : 6 132 600 €
- L'Union européenne (Blending Facilities) : 2 025 000 €

Acquisition de 8 bennes à ordures ménagères et mise en conformité des locaux techniques

Coût prévisionnel HT: 5 095 200 €

Opération réalisée avec les soutiens financiers prévisionnels de :

- L'ADEME : 1 529 040 €
- L'ÉTAT (bonus écologique et prime à la conversion) : 120 000 €

AMO stratégie du patrimoine arboré du territoire métropolitain

Coût prévisionnel HT : 160 000 €

Opération réalisée avec le soutien financier prévisionnel de :

- L'État (Fonds vert) : 128 000 €

Campagne de replantation d'arbres sur le territoire métropolitain

Coût prévisionnel HT : 110 000 €

Opération réalisée avec le soutien financier prévisionnel de :

- L'État (Fonds vert) : 33 000 €

Etude de recensement et de qualification des espaces de nature en ville, à l'échelle de la métropole

Coût prévisionnel HT : 200 000 €

Opération réalisée avec le soutien financier prévisionnel de :

- L'État (Fonds vert) : 160 000 €

Reconstruction de l'éclairage public avec des LEDS - 2023

Coût prévisionnel HT : 4 602 347 €

Opération réalisée avec le soutien financier prévisionnel de :

- L'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL) : 400 000 €

Etude d'opportunité sur implantation d'un site de logistique urbaine sur l'emprise de la gare de Dijon Porte Neuve

Coût prévisionnel HT : 38 010 €

Opération réalisée avec le soutien financier prévisionnel de :

- L'État (Fonds vert) : 30 408 €

Etude sur la gestion durable des eaux pluviales du territoire métropolitain

Coût prévisionnel TTC : 489 618 €

Opération réalisée avec le soutien financier prévisionnel de :

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 250 000 €
- L'Europe (FEDER 2021-2027) : 146 885,40 €

Tri à la source et valorisation des biodéchets

Coût prévisionnel HT : 3 284 306,46 €

Opération réalisée avec les soutiens financiers prévisionnels de :

- L'État (Fonds vert) : 1 806 368,55 €
- La Région Bourgogne-Franche-Comté : à venir

Modernisation du centre de tri des déchets d'emballages ménagers

Coût prévisionnel : 24 833 000 € HT

Opération réalisée avec les soutiens financiers prévisionnels de :

- L'ADEME : 4 966 600 €
- CITEO : 950 000 €
- La Région Bourgogne-Franche-Comté : 500.000 €

Finalité 4 Objectif 2

Une collectivité exemplaire, responsable et moteur

Raccordement au réseau de chaleur urbain du palais des Sports

Coût prévisionnel HT : 185 000 €

Opération réalisée avec le soutien financier prévisionnel de :

- L'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 110 000 €

Aménagement du parc urbain Jeanne Barret

Coût prévisionnel HT : 706 630,35 €

- Opération réalisée avec le soutien financier prévisionnel de :
- L'Europe (FEDER 2021-2027) : 181 788 €

Désimperméabilisation et végétalisation de cours d'écoles (GS Nord, Côteaux du Suzon, Victor Hugo)

Coûts prévisionnels HT : 771 249,80 €

- Opérations réalisées avec les soutiens financiers prévisionnels de :
- L'État (Fonds vert) : 62 040 €
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 230 195 €
- La Région Bourgogne-Franche-Comté : 166 123 €

Rénovation énergétique des groupes scolaires Buffon et Colette

Coût prévisionnel HT : 2 797 697 €

- Opération réalisée avec les soutiens financiers prévisionnels de :
- L'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 1 050 000 €
- L'ANRU : 814 942,90 €
- La Région Bourgogne-Franche-Comté (EFFLOGIS) : 30 315,15 €

Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du GS Anjou et du stade de la Fontaine d'Ouche :

• Coût prévisionnel HT : 600 000 €

- Opération réalisée avec le soutien financier prévisionnel de :
- L'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 313 500 €

Aménagement du parc urbain et sportif de la Maladière

Coût prévisionnel HT : 671 116,36 €

Opération réalisée avec les soutiens financiers prévisionnels de :

- L'État (Fonds vert) : 89 600,96 €
- L'Agence Nationale du Sport : 186 598,08 €
- L'Europe (FEDER 2021-2027) : 140 820 €

Désimperméabilisation et végétalisation de l'espace contigu au square de la rue de Rouen

Coût prévisionnel HT : 103 750 €

- Opération réalisée avec les soutiens financiers prévisionnels de :
- L'État (Fonds vert) : 31 125 €
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 27 195 €

Rénovation énergétique du bâtiment E du groupe scolaire Victor Hugo

Coût prévisionnel HT : 927 312 €

- Opération réalisée avec les soutiens financiers prévisionnels de :
- L'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 125 000 €
- La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or : 400 906,40 €

Désimperméabilisation de la cour du centre social des Bourroches

Coût prévisionnel HT : 150 266 €

- Opération réalisée avec le soutien financier prévisionnel de :
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 20 240 €

CAPATRAM (augmentation des capacités d'accueil du tramway)

Coût prévisionnel HT : 9 714 000 €

- Opération réalisée avec les soutiens financiers prévisionnels de :
- L'État (AAP transports collectifs en site propre) : 1 230 000 €
- La Région Bourgogne-Franche-Comté (volet métropolitain du contrat territoires en action) : 2 050 000 €

Finalité 4 Objectif 2

Une **collectivité exemplaire, responsable et moteur**

Aménagement de pistes cyclables structurantes (liaison Dijon/Ahuy – avenue Roland Carraz à Chenôve – boulevard Kennedy à Chevigny-Saint-Sauveur)

Coût prévisionnel HT : 1 719 091,68 €

Opération réalisée avec les soutiens financiers prévisionnels de :

- L'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 447 207 €
- L'État (AAP plan vélo et mobilités actives) : 173 740 €
- L'Europe (FEDER 2021-2027) : 424 300 €

Mise en accessibilité PMR de 15 arrêts de bus - 2023

Coût prévisionnel HT : 348 986,62 €

Opération réalisée avec le soutien financier prévisionnel de :

- L'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL) : 200 000 €

Travaux d'accessibilité au théâtre du Parvis Saint Jean

Coût prévisionnel HT : 169 836 €

Opération réalisée avec le soutien financier prévisionnel de :

- L'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 68 000 €

Aménagement de l'entrée de quartier de la Fontaine d'Ouche et de l'avenue du Lac (création de voies douces notamment)

Coût prévisionnel HT : 5 260 944,13 €

Opération réalisée avec les soutiens financiers prévisionnels de :

- L'ANRU : 1 308 937,50 €
- La Région Bourgogne-Franche-Comté : 1 500 000 €

Piscine olympique Travaux d'efficacité énergétique

Coût prévisionnel : 525 000 € HT

- Opération réalisée avec les soutiens financiers prévisionnels de :
- L'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL) : 210 000 €
- La Région Bourgogne-Franche-Comté : 210 000 €

Piscine de la Fontaine d'Ouche : travaux d'efficacité énergétique

Coût prévisionnel HT : 625 000 €

- Opération réalisée avec les soutiens financiers prévisionnels de :
- L'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 224 198 €
- La Région Bourgogne-Franche-Comté : 250 895 €

Construction d'une légumerie centralisée

Coût prévisionnel : 1 793 850 € HT

- Opération réalisée avec les soutiens financiers prévisionnels de :
- La Région Bourgogne-Franche-Comté (volet métropolitain du contrat territoires en action) : 400 000 €
- L'État (Plan de Relance) : 307 540 €

Des pommeaux de douche et kits de mousseurs pour robinets offerts en 2024 pour réduire la consommation d'eau



Afin d'engager une nouvelle action forte en matière de réduction de la consommation d'eau, la métropole de Dijon va distribuer gratuitement aux habitants, en juin 2024, des pommeaux de douche et de kits des mousseurs pour robinets.

La distribution sera effectuée de manière assurée sur le périmètre de son délégataire Odivea (qui comprend la Ville de Dijon), ainsi que sur le périmètre de l'Est dijonnais dont le délégataire est la Sogedo ; une discussion est actuellement en cours pour l'étendre au Sud dijonnais avec le délégataire Suez.

On estime qu'en moyenne entre 20 et 22 millions de mètres cubes d'eau sont produits chaque année pour alimenter le territoire métropolitain et les quarante communes complémentaires approvisionnées.

En vingt ans, malgré l'accroissement important de la population dans la métropole et autour, la production d'eau n'a pas augmenté.

Mais si le niveau de production ne progresse pas, le niveau des nappes phréatiques comme celle de Dijon sud, impacté par les années de sécheresse, baisse parallèlement, « sans pouvoir se recharger », d'où la nécessité d'agir au plus vite.

Un important travail de résorption de fuites a été engagé à l'échelle du réseau métropolitain, et les campagnes éco-incitatives amènent les consommateurs à être plus regardant en matière d'usage de l'eau, avec la « prise de conscience générale sur l'importance de ne plus la gaspiller ».

À ce sujet, le fonds de développement durable d'Odivea, constitué au moment de la naissance de la structure en 2021, et abondé par une somme d'un million d'euros, va être sollicité pour financer les équipements qui seront distribués.

Forum Zéro Carbone

À l'occasion de la journée mondiale du climat ce 8 décembre, et quelques semaines après la COP 27, la nouvelle édition du Forum Zéro Carbone était organisée à Paris par La Tribune, La Ville de Paris et France Urbaine.

Dijon a reçu le prestigieux Prix de l'initiative de l'année, dans la catégorie « Palmarès des Villes Spécial Climat », pour le projet d'îlots à énergie positive Response.



Finalité 5

Favoriser les modes
de production
et de consommations
responsables



© Agence-Sigtheil Dubois



Des transformations sociétales majeures s’opèrent et font évoluer les comportements alimentaires et les régimes. Elles s’inscrivent dans un contexte où il est nécessaire de s’adapter au changement climatique pour l’ensemble des filières économiques.

Pour s’inscrire véritablement dans une démarche globale de développement durable il faut abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d’une consommation et d’une production plus responsable c’est-à-dire moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l’environnement et les conditions de vie sur terre.

Ces modes de production et de consommation responsables doivent s’accompagner d’une prise de conscience citoyenne tant des producteurs que des consommateurs.

Au vu de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires, les collectivités ont un rôle important à jouer pour induire des dynamiques de développement responsables et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.

La Ville de Dijon et Dijon métropole, territoires d’économie verte



L’atteinte d’un modèle de développement économique et de consommation responsable est un enjeu central de tout projet de territoire se voulant durable. A l’instar du positionnement en matière d’écologie, la Ville de Dijon et Dijon métropole souhaitent s’affirmer comme références en matière d’innovation dans le domaine de l’économie verte.

Pour y arriver, la mise en place d’expérimentations publiques et privées sur le territoire sont imaginées et concerneront des domaines aussi divers que la transition énergétique, les nouvelles mobilités, la production alimentaire, l’économie circulaire et l’économie de proximité (favoriser l’achat local tant par les particuliers que par les entreprises et les collectivités).

Finalité 5 Objectif 1 Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales

Une légumerie métropolitaine

Depuis mai 2023, la métropole dijonnaise dispose de sa propre légumerie. Un outil indispensable pour alimenter les cantines des écoles en produits locaux de qualité. Cette ambition est le moyen de réaffirmer le lien entre ville et campagne, entre les consommateurs et les producteurs.

Objectif : 200 tonnes de légumes transformés en 2024

Cette légumerie va permettre de produire sans intermédiaire, de maîtriser la consommation directement du champ à l'assiette ; elle transforme des légumes frais bruts en légumes adaptés à la cuisine pour la restauration collective. Les légumes sont lavés, épluchés, découpés, pesés, mis sous vide et livrés pour être cuisinés.

Dans un premier temps, la cuisine centrale qui prépare les repas des écoliers dijonnais sera le premier client.

À l'avenir, pourraient être concernés le CHU Dijon Bourgogne, l'école de gendarmerie et des structures privées de restauration collective.

La Métropole de Dijon espère passer ainsi de 200 tonnes de légumes transformés à 2.000 tonnes dans quelques années.

Une légumerie pour «aider la bio»

La légumerie a été labellisée agriculture biologique par le bureau Veritas tandis que la cuisine centrale de Dijon a reçu le label En cuisine,

dédié à la restauration collective bio, par Ecocert.

L'approvisionnement se fait auprès de six producteurs de la plateforme Manger bio Bourgogne-Franche-Comté, cinq implantés en Côte-d'Or, un dans le Jura. Producteurs qui s'impliquent également auprès de la centrale d'achats que la Région met en place pour alimenter les cantines des lycées.

La plupart des légumes sont cultivés entre 4 et 40 kilomètres autour de la nouvelle installation : pommes de terre, carottes, pois chiche, haricots lingots blanc et rouge... En tout, une soixantaine d'espèces différentes, sans compter les légumes secs.



Un bâtiment modulable et durable

En 2023, entre 50 et 70 tonnes de légumes seront utilisées pour la confection des repas des écoliers dijonnais. En 2024, la quantité sera portée à 200 tonnes et, potentiellement, jusqu'à 2.000 tonnes en fonction du nombre de clients.

Pour cela, le bâtiment de 500 m² dessiné par l'architecte Emmanuel Dantoine, du cabinet Seretec, implanté à Rillieux-la-Pape, est prévu pour être modulable et extensible.

Par ailleurs, des panneaux solaires thermiques produisent l'eau chaude de l'équipement, des pompes à chaleur chauffent les bureaux.

En 2023, les résidus de transformation produiront du compost sur place puis, à partir de 2024, les biodéchets seront valorisés en compostage industriel par une entreprise située à Gevrey-Chambertin.

Dans un premier temps, la légumerie sera gérée en régie par la Métropole avant d'évoluer vers une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), forme juridique permettant l'implication des agriculteurs et des clients dans la gouvernance.



Finalité 5 Objectif 1

Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales

Une implantation locale : à Longvic et à Ouges

Développé sur d'ancienne terres agricoles, le parc d'activités de Beauregard se situe en prolongement de la zone industrielle Longvic-Ouges.

Le parc s'étend sur 80 hectares, dont 55 hectares aménageables, à 60% sur la commune d'Ouges et 40% sur la commune de Longvic, au sud-est de Dijon.

À Dijon, il y aura plus de repas sans viande ni poisson à partir de septembre 2023

Quotidiennement, la cuisine centrale de la Ville de Dijon réalise près de 8.000 repas destinés aux élèves des écoles maternelles et primaires. Selon la municipalité, 85% des écoliers déjeunent dans les restaurants scolaires.

En lien avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), la Ville de Dijon a mené une expérimentation d'option végétarienne dans les cantines scolaires ;

Ça a été l'occasion de tester de nouvelles recettes, d'introduire plus de légumineuses dans les menus et de vérifier si les enfants les apprécient, ce qui est le cas.



©Emma Benjamin/VD



©Emma Benjamin/VD



©Emma Benjamin/VD



©Emma Benjamin/VD

Finalité 5 Objectif 1 Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales

Un deuxième repas végétarien par semaine, c'est plus de choix à la cantine !



Depuis plusieurs années, les écoliers qui mangent le midi au restaurant scolaire dégustent chaque semaine un repas sans viande ni poisson. Pour répondre à l'engouement des enfants et à une demande croissante des familles, la ville de Dijon proposera chaque semaine un second repas végétarien à partir de la rentrée de janvier. Les familles qui le souhaitent peuvent dès maintenant choisir cette option.

Cette évolution s'appuie sur les résultats d'un diagnostic de la qualité nutritionnelle et des émissions de gaz à effet de serre des menus servis en 2019, qui a été réalisé en collaboration avec des chercheurs de l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) du Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation de Dijon.

Ce diagnostic a montré que les menus végétariens avaient une qualité nutritionnelle équivalente aux menus à base de viande mais des émissions de gaz à effet de serre deux fois plus faibles.

En lien avec sa stratégie de transition alimentaire ProDij., la ville de Dijon garantit ainsi aux petits dijonnais une alimentation saine et équilibrée. Les produits travaillés par la cuisine centrale sont de qualité, et tendent à contribuer à la régulation climatique par la réduction de leur empreinte carbone, la lutte contre le gaspillage alimentaire, et le remplacement des protéines animales par des protéines végétales.

Parallèlement, la ville de Dijon continue de proposer des viandes d'origine française, sous signe officiel de qualité, et s'attache à développer la provenance locale.



Repas végétarien issu de la légumerie de Dijon Métropole
© Jones Jacques/VO



© Jones Jacques/VO



Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales

Le réseau Food Tech

Dans le cadre de la French Tech, neuf réseaux thématiques ont émergé en juillet 2016, dont le réseau FoodTech qui comprend aujourd'hui cinq écosystèmes répartis sur le territoire (Brest, Dijon, Lyon, Montpellier et Rennes-Saint Malo).

La FoodTech couvre l'ensemble des initiatives entrepreneuriales innovantes, du champ à l'assiette, sur toute la chaîne de valeur de l'alimentation, depuis la production, jusqu'à la consommation, en passant par la transformation et la distribution.

La FoodTech Dijon Bourgogne Franche-Comté, qui regroupe entrepreneurs, acteurs industriels, chercheurs, acteurs de la formation et acteurs publics, fédère les acteurs pour permettre aux startups d'accéder aux ressources dont elles ont besoin à proximité : accélérateurs, investisseurs, collaborateurs, clients, etc.

Contexte :

Le 8 avril 2022 a été actée la fusion entre deux associations impliquées pour l'innovation agroalimentaire territoriale : Vitagora et la FoodTech Dijon Bourgogne-Franche-Comté. A l'occasion de deux assemblées générales extraordinaires, la fusion de ces deux associations a été votée à l'unanimité. Avec cette fusion, Vitagora s'engage à déployer les actions de la FoodTech Dijon Bourgogne-Franche-Comté au service de la promotion de l'écosystème foodtech du territoire.

Un programme d'actions qui perdurera avec les ressources de Vitagora

Le programme porté par la FoodTech Dijon Bourgogne-Franche-Comté est repris par Vitagora et peut ainsi bénéficier de ses ressources, à la fois en termes de compétences et de réseau.

Le réseau Food Tech reprend :

- Des actions d'animation et de promotion à la fois régionales et nationales, notamment autour d'un événement annuel d'ampleur, FoodUseTech ;
- L'implication, en tant que membre fondateur, dans le réseau national FoodTech ;
- Des actions collectives sur des salons, avec par exemple le Village FoodTech au salon Natexpo, pour permettre aux jeunes entreprises d'y exposer sous une bannière commune afin de décupler leur visibilité.

Historique de la FoodTech Dijon Bourgogne-Franche-Comté

La FoodTech Dijon Bourgogne-Franche-Comté a été créée en 2016, dans la dynamique de la marque FrenchTech lancée par Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. L'association s'était constituée autour de l'ensemble des forces et des intelligences impliquées dans l'écosystème foodtech du territoire : l'université de Bourgogne, Bourgogne-Franche-Comté Numérique, Dijon Développement, l'agence régionale de développement de l'innovation et de l'économie et la CCI, SEB, les Docks numériques, et Vitagora. Par ailleurs, Vitagora s'est engagé dès 2016 dans la démarche du développement de l'écosystème de

start-ups territorial, en portant ToasterLAB, le programme d'accélération dédié aux jeunes pousses de l'agri-food. Pierre Guez est président des deux structures, Vitagora et la FoodTech Dijon Bourgogne-Franche-Comté depuis mars 2021.



Rendez vous annuel de la Food Use Tech 





L'expérimentation du tri des déchets alimentaires

En moyenne, le bac à ordures ménagères d'un habitant de la métropole est composé de 17 % de déchets alimentaires, dont 2 % de gaspillage alimentaire.

Afin de répondre aux objectifs de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) qui prévoit que les collectivités déploient des solutions de collecte des biodéchets à partir du 1er janvier 2024, Dijon métropole expérimente depuis le mois de mai 2023 et jusqu'à la fin décembre 2023 différents modes de gestion des déchets alimentaires.

Cette expérimentation a vocation à identifier les solutions de gestion des déchets alimentaires les plus efficaces selon chaque type d'habitation afin de les déployer progressivement sur l'ensemble du territoire de la métropole à compter de 2024.

Par ailleurs, les solutions envisagées sont complémentaires au compostage à domicile que chaque habitant disposant d'un jardin peut pratiquer grâce aux composteurs mis à disposition par la métropole.

Cette expérimentation est réalisée avec le soutien financier de l'ADEME dans le cadre du Plan de relance et financée par l'Union européenne – NextGenerationEU et du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

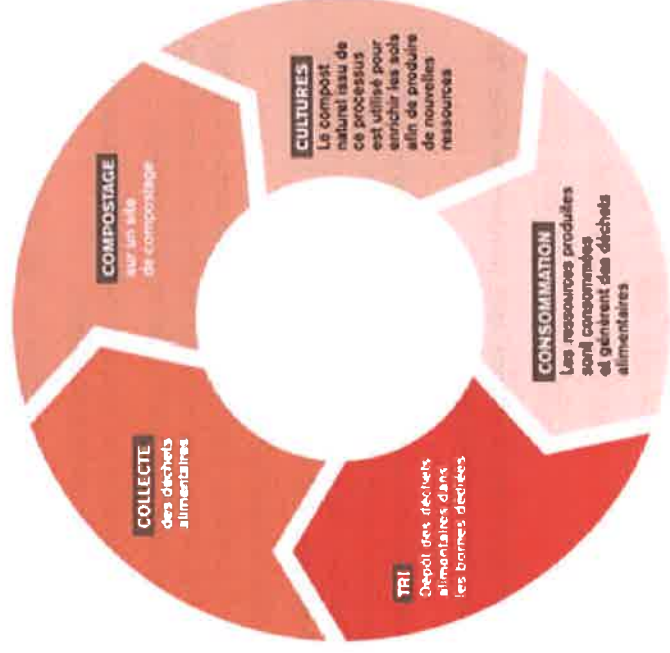
Huit secteurs d'expérimentation, répartis sur quatre communes ont été choisis afin de tester des solutions différentes selon la typologie d'habitat.

Les solutions expérimentées sont les suivantes :

- 59 bornes de tri des déchets alimentaires sur les communes d'Ouges, dans les quartiers des Genêts et de la Gentiane à Neully-Crimolois, dans les quartiers Cœur de ville et Grand Chaignet à Quetigny, et dans les quartiers Grésilles, Roosevelt et France Libre de Dijon, collectées par l'entreprise DIEZE,
- 1 point d'apport, géré par l'entreprise Alfacy, est installé dans le quartier Fontaine-Village à Quetigny,
- 1 collecte sur permanence assurée par l'association la Chaîne Verte, est proposée en centre-ville de Dijon sur les places Saint-Bernard et Saint-Michel.

Les habitants de l'ensemble de ces secteurs ont été invités à se rendre à des permanences pour récupérer un bio-seau et toutes les informations nécessaires à la bonne pratique du tri des déchets alimentaires.

L'ensemble des déchets alimentaires collectés sont orientés vers une filière de compostage qui permet de transformer des matières organiques brutes en une matière valorisable, le compost, qui permet de répondre aux besoins agronomiques des sols et donc de contribuer à une logique d'économie circulaire.



Dans le cadre de l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires, La Chaîne Verte récolte les biodéchets des habitants
 ©Christian Dubarry

Expérimentation « Miel de Dijon » dans des bocaux réemployés

Quatre services de la collectivité (Biodiversité - Jardin de l'arquebuse, Restauration municipale, Enfance éducation et Valorisation des déchets) ont lancé une expérimentation auprès de 6 écoles du quartier des Valendons (Eiffel, Larrey, Paulette Levy, Jean Jaurès, Monts des Vignes et Valendons) lors de l'année scolaire 2022/23.

Du « Miel de Dijon », conditionné dans des pots en verre réemployés, a été proposé aux goûters de ces 6 écoles.

Cette expérimentation avait comme objectifs de faire manger aux enfants des produits locaux, de qualité et de réduire les déchets.

Ainsi, des partenariats ont été réalisés avec l'apiculteur du quartier des Valendons, Samuel Bouhin, pour la récolte du Miel de Dijon et l'association Bocaux&Co pour que le miel soit conditionné dans des bocaux réemployés. Une fois vide, les pots ont été récupérés afin de retourner dans la boucle du réemploi.

Cette opération a été très appréciée par les enfants et a permis de sensibiliser les enfants à l'intérêt du réemploi. Une réflexion sur un déploiement à l'ensemble des écoles de Dijon est en cours.



© Ville de Dijon

Finalité 5 Objectif 2 Développer l'économie circulaire

Référentiel économie circulaire

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, Dijon métropole a souhaité mettre en place le référentiel Économie Circulaire.

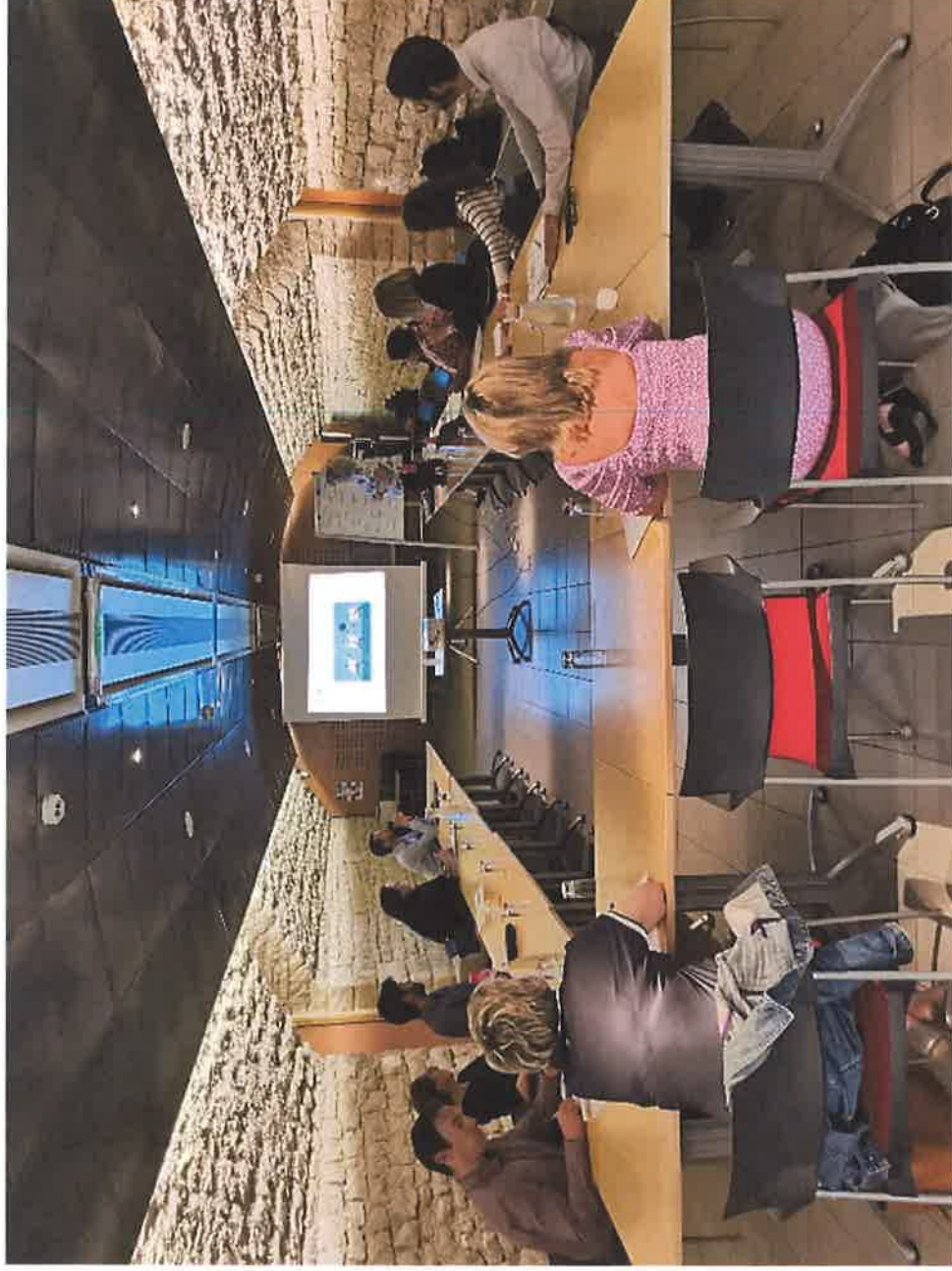
Cet outil permet, dans une démarche d'amélioration continue, d'aider la collectivité à :

- faire un état des lieux de sa politique économie circulaire ;
- définir une stratégie d'actions ;
- suivre et évaluer la performance globale de la politique territoriale économie circulaire.

Suite à la réalisation d'un état des lieux en 2021, une acculturation des services à l'économie circulaire ainsi que des groupes de travail ont été réalisés en 2022 sur les thématiques suivantes :

- réutilisation, réemploi et réparation,
- écologie Industrielle et Territoriale,
- achats durables,
- et vision commune de l'Économie Circulaire.

La réflexion engagée avec les différents services permettra, en 2023, de formaliser la feuille de route Économie Circulaire de la collectivité pour donner un cadre commun et généraliser les actions.



Crédit : M. Dijon

Finalité 5 Objectif 2

Développer l'économie circulaire

SYNERGIES : Une plateforme d'échange de ressources, 100 % local, 100 % gratuit !

Initiée par Dijon Métropole en 2018, le programme Synergies vise à développer des collaborations inter-structures (entreprises, collectivités et associations) sur le territoire en faveur de la transition écologique. Jusqu'à présent, le projet était essentiellement axé sur l'achat et l'optimisation des consommations en énergie, la mutualisation de prestations de service et la sensibilisation des entreprises à la gestion des déchets.

Pour aller plus loin dans le réemploi des ressources et la réduction des déchets, la collectivité a lancé un site d'échange de ressources 100% local et 100% gratuit dédié aux professionnels, au milieu associatif et aux collectivités. Le principe : donner ou vendre des biens encore fonctionnels dont ils n'ont plus l'utilité (emballages, mobiliers, objets électroniques...) ou mettre à disposition des espaces inutilisés.

Cette plateforme vous permet d'échanger ou de mettre à disposition localement des biens et des services. Besoin ponctuel d'une salle de réunion, recherche de tissus pour un atelier, don de mobilier que vous n'utilisez plus, mutualisation d'achat de fournitures de bureau.... avez le réflexe MY TROC PRO, connectez-vous à www.synergies-metropole-dijon.com et réalisez des économies en contribuant à la préservation de l'environnement.

Une trentaine d'annonces ont déjà été publiées sur le site depuis son lancement en mars. Une entreprise de communication propose par exemple des rouleaux kraft, une autre des caisses palette. La métropole donne de son côté des grands tubes fluorescents.

Plus d'informations sur : synergies-metropole-dijon.com



Vous envisagez d'acheter ou de jeter du matériel ?
Vous avez besoin d'une salle de réunion à côté de votre association ?

AVEZ LE RÉFLEXE MYTROC PRO

Une plateforme d'échange de ressources, 100 % local, 100 % gratuit !

Connectez-vous à synergies-metropole-dijon.com
et réalisez des économies en contribuant à la préservation de l'environnement

Intéressé ?

En 2023, un investissement exceptionnel a été réalisé pour le développement de la plateforme sur deux ans (laboratoire de prototypage, plateforme web et applications, les ressources de votre structure).

Mutualisation de compétences
Sur vos compétences

Mettre à disposition
Avec l'aval de la Métropole Synergies

Partenaires et réseau Avenue BOUTARD - 06 98 45 60 96 - labour@synergies-metropole-dijon.com

Initié en 2018 par Dijon métropole, le programme Synergies vise à accompagner des collaborations inter-structures sur le territoire en faveur de la transition écologique.





**RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2023**



metropole-dijon.fr

